

Mobilité des Hutu en Ituri Entre acceptation et méfiance

Les problèmes posés par l'arrivée et l'installation massives de ces populations sont multiples. Ils ont en partie une dimension politique, spécialement en ce qui concerne la représentation à différents échelons du pays pour une communauté aussi importante. Les communautés autochtones ont jusqu'ici refusé cette possibilité aux Hutu en dépit de demandes insistantes dans ce sens. L'autre dimension conflictuelle réside dans la gestion foncière où chez les autochtones la terre est une propriété collective alors que chez les allochtones, la terre surtout celle acquise par achat et mise en valeur, est une propriété privée qu'on peut léguer à sa descendance. A ce sujet, un conflit générationnel oppose les anciens aux plus jeunes qui contestent fortement le droit des chefs coutumiers d'attribuer des terres réputées communautaires.

De plus, comme ailleurs en Ituri, une compétition pour l'accès aux ressources naturelles dans la région d'installation est inévitable et, est porteuse de tensions susceptibles de déboucher sur des conflits violents.

Car en dépit d'apports reconnus des Hutu dans le développement économique de cette région notamment à travers un accroissement significatif et diversifié de la production agricole qui a contribué à désenclaver les zones où les Hutu sont établis et leurs alentours, une forte méfiance, voire une certaine hostilité se développe à leur encontre. Elle est fondamentalement basée sur un doute persistant sur l'identité de ces Hutu appelés « Banyabwisha », renforcée par des rumeurs, des préjugés et des stéréotypes, et la peur de l'importance économique croissante que prennent les Hutu, susceptible d'accroître leur poids politique. Surtout que lors des élections générales de 2018, la communauté hutu a présenté deux candidats aux élections législatives, même s'ils n'ont pas été élus. Cela alimente une sorte de théorie du complot, des soupçons d'un agenda caché, et des desseins inavoués de « balkanisation » de la région.



Brot
für die Welt

Avenue Alindi n°289, Quartier Himbi I, Ville de Goma / Nord-Kivu
B.P. 72 Goma (RDC) / B.P. 355 Gisenyi (Rwanda) Tél.: (00243) 99 28 44 352
Web site: www.pole-institute.org E-mail : poleinst@pole-institute.org, poleinst@free.fr



Pole Institute
Institut Interculturel dans la Région des Grands Lacs

Dossier

Mobilité des Hutu en Ituri : Entre acceptation et méfiance



Mobilité des Hutu en Ituri Entre acceptation et méfiance

Les Éditions de Pole Institute



Pole Institute

Institut Interculturel dans la Région des Grands Lacs

Mobilité des Hutu en Ituri Entre acceptation et méfiance

Une recherche qualitative sur la mobilité des Hutu en Ituri qui tente de cerner cette problématique, ses dynamiques, ses causes et ses conséquences et proposer des solutions aux problèmes identifiés.

This publication has partly funded by PPLM. It is also the outcome of research conducted within the Africa Multiple Cluster of Excellence at the University of Bayreuth, funded by the Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG, German Research Foundation) under Germany Excellence Strategy – EXC 2052/1 – 390713894.

Dossier

Octobre 2020

POLE INSTITUTE

Pole Institute est un Institut Interculturel dans la Région des Grands Lacs.

Son siège est basé à Goma, à Est de la RDC. Il est né du défi que s'est imposé un groupe de personnes du Nord et du Sud-Kivu (RDC) de croiser leurs regards dans un contexte de crise émaillé de beaucoup d'événements malheureux, caractérisé par des cycles de violences, de pauvreté, de mauvaise gouvernance, et de l'insécurité.

En conséquence, **Pole Institute** se veut un espace de :

- analyse et recherche autour des grands défis locaux et leurs implications nationales, régionales et internationales (pauvreté exacerbée, violences sociales, fractures ethniques, absence de repères, culture de l'impunité, etc.)
- analyse et renforcement des stratégies de survie des populations dans un contexte de guerre et de crise prolongée
- analyse des économies de guerre pour dégager des pistes de renforcement des populations locales et de leurs activités économiques
- recherche-action-lobbying en partenariat avec des organismes locaux, régionaux et internationaux.

Finalité et but :

Faire évoluer des sociétés dignes et non exclusives dans lesquelles agissent des personnes et des peuples libres en vue de contribuer à :

- la construction d'une SOCIÉTÉ dans laquelle chacun trouve sa place et redécouvre l'autre par le développement d'une culture de négociation permanente et l'identification des valeurs positives communes ;
- la formation d'un type nouveau de PERSONNE indépendante d'esprit enracinée dans son identité tout en étant ouverte au monde.

Politique :

- Initier, développer, renforcer et vulgariser les idées avant-gardistes en matière de paix, de reconstruction et de cohabitation des populations vivant en zones de crise.
- Initier l'émergence d'une culture de négociation (contre une culture de la mort) basée sur les intérêts des uns et des autres.

Dossier

Editeur responsable : Pole Institute
Directeur de publication : Nene Morisho Mwana Biningo
Rédacteur en chef : Nene Morisho Mwana Biningo

Comité de rédaction : - Nene Morisho Mwana Biningo
- Aloys Tegera
- Godefroid Kamana
- Jean Pierre Kabirigi
- Christiane Kayser

Pole Institute
Avenue Alindi n°289, Quartier Himbi I
Ville de Goma / Nord-Kivu
B.P. 72 Goma (RDC) / B.P. 355 Gisenyi (Rwanda)
Tél.: (00243) 81 77 89 819 / (00243) 99 17 61 551
Web site: www.pole-institute.org
E-mail : poleinst@pole-institute.org, poleinst@free.fr

© Les Éditions de Pole Institute, 2020
Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous les pays

Auteurs

Direction scientifique : Nene Morisho Mwana Biningo

*Chercheurs : Martin Doevenspeck, Christophe Sebudandi, Philippe Kaganda
Mulume Oderhwa et Aloys Tegera*

*Assistants de recherche pour la collecte des données : Tony Lonzama
Ndrudjo, Hervey-rex Yalungu Losembe et Philippe Lobini Liripanga*

Sommaire

Auteurs	3
Sommaire	4
Résumé Exécutif	7
0. Introduction	11
0.3.1. <i>Champ de l'étude</i>	14
0.3.2. <i>Populations cibles</i>	14
0.3.3. <i>Fondement méthodologique de base</i>	15
0.3.4. <i>Collecte des données</i>	16
0.3.5. <i>Analyse des données</i>	17
Chapitre 1	19
Mobilité des populations en RD Congo et de Hutu en Ituri	19
1.3.1. <i>Déplacement interne global en RD Congo et en Ituri</i>	25
1.3.2. <i>Les facteurs des déplacements internes en Ituri</i>	27
1.4.1. <i>Migrations anciennes et peuplement de l'Ituri : aux origines des conflits actuels</i>	30
1.4.2. <i>Migrations récentes et conflictualités</i>	32
Chapitre 2	43
Facteurs de mobilité et d'intégration de Hutu en Ituri	43
2.2.1. <i>Facteurs de déplacement invoqués par les déplacés</i>	44
2.2.2. <i>Perceptions des autochtones sur les facteurs de déplacement des Hutu en Ituri</i>	47
2.2.3. <i>Trajectoire migratoire et mécanismes d'installation des Hutu en Ituri : facilités, obstacles</i>	51
Chapitre 3	59
Nouvelles dynamiques des conflits liées à l'installation de hutu en Ituri	59
3.1.1. <i>Perceptions sur l'occupation des terres par des Banyabwisha et conflits fonciers</i>	60
3.1.2. <i>Les conflits économiques</i>	66
3.1.3. <i>Les conflits politiques</i>	67
3.1.4. <i>Les conflits identitaires</i>	70
3.2.1. <i>Les causes politiques et juridiques</i>	72

3.2.2. <i>Les causes économiques et démographiques</i>	75
3.2.3. <i>Les causes socioculturelles</i>	76
3.3.1. <i>Les communautés ethniques</i>	78
3.3. 2. <i>Les acteurs politiques et sociaux</i>	79
3.3.3. <i>Les acteurs institutionnels</i>	81
3.3.4. <i>Les acteurs régionaux et de la communauté internationale</i>	82
3.4.1. <i>Dimensions</i>	82
Chapitre 4	85
Pratiques et initiatives pour le vivre ensemble et la cohésion sociale entre les déplacés hutu et les communautés autochtones	85
4.1.1. <i>Pratiques structurelles de cohésion sociale</i>	86
4.1.2. <i>Elan associatif local et cohésion sociale</i>	90
4.2.1. <i>Initiatives de paix de la société civile</i>	90
4.2.2. <i>Controverses idéologiques</i>	92
Chapitre 5	97
Quelques pistes pour promouvoir la cohésion sociale et la paix entre les communautés autochtones et les déplacés hutu en Ituri	97
5.1.1. <i>Propositions émises par des autochtones :</i>	98
5.1.2. <i>Propositions émises par des déplacés hutu</i>	98
5.2.1. <i>Au niveau local</i>	99
5.2.2. <i>Au niveau du Gouvernement provincial de l'Ituri</i>	101
5.2.3. <i>Au niveau du Gouvernement national :</i>	103
5.3.1. <i>La Recherche Action Participative (RAP)</i>	104
5.3.2. <i>Constitution et mise en place des structures de dialogue et médiation</i>	106
5.3.3. <i>Implémentation des actions de développement</i>	106
Conclusion	107
Annexe	111
Quelques initiatives et institutions en matière de promotion de la paix et dans le foncier	111
A1. Associations locales et confessions religieuses	111
A1.1. <i>L'association Justice-Plus</i>	111
A1.2. <i>Le Conseil des confessions religieuses de l'Ituri (CCRI)</i>	111

A1.3. Le Réseau Haki na Amani (RHA)	112
A2. Les ONGs internationales : RCN Justice et Démocratie active sur les questions foncières : sensibilisation et fourniture d'équipements	112
A3. Institution étatique : La commission foncière de l'Ituri	113
A4. La coopération multilatérale : Le projet « Planification communautaire foncière participative »	113
Bibliographie	115
B1. Livres et Revues	115
B2. Sites web	118

<i>Graphique 1 : Les dix premiers pays avec le plus grand nombre de déplacés dans le monde en 2018</i>	26
<i>Graphique 2 : Nombre de déplacés par territoire en Ituri en 2019</i>	27
<i>Graphique 3 : Facteurs à la base des déplacements en Ituri</i>	28
<i>Graphique 4 : Effectifs de déplacés au Nord Kivu de 2010 à 2015.</i>	47

Résumé Exécutif

Les déplacements massifs des populations à l'intérieur du Congo remontent à l'époque coloniale où ils étaient organisés par la colonisation à des fins d'exploitation économique depuis la découverte du cuivre du Katanga et de l'or en Ituri au début du 20^{ème} siècle. S'agissant de l'Ituri, c'est la région de Haut-Uelé qui constituait la réserve principale de la main d'œuvre pour les mines d'or et pour les nouvelles plantations agricoles. Le recrutement massif des jeunes hommes valides dans le Haut-Uelé atteignit un seuil intenable pour la survie des communautés locales, ce qui décida les investisseurs et les colons à envisager d'autres zones de recrutement dès 1936, en se tournant vers l'immigration organisée des Banyarwanda en Ituri. En dépit des difficultés de cette option liées notamment aux conditions posées par le mwami du Rwanda, des milliers de travailleurs venus du Rwanda-Urundi furent recrutés pour travailler dans les mines d'or de l'Ituri¹.

Après cet épisode, le déplacement de populations hutu vers l'Ituri a commencé au cours de la décennie 1980 pour s'accroître après 2000 où ils sont quelques dizaines de milliers. Tous ces déplacés affirment être originaires du territoire de Masisi et de Kalehe, dans une moindre mesure. Généralement ceux-ci viennent individuellement, par familles, ou en petits groupes, d'abord de manière exploratoire avant d'emmener le reste de leur famille nucléaire ou élargie. Là, ils y sont accueillis par des proches ou lorsqu'ils n'en ont pas par d'autres Hutu arrivés avant eux et qui les introduisent auprès des chefs coutumiers locaux. L'accueil de ces derniers est généralement bon. Les nouveaux arrivés obtiennent un terrain où ils peuvent s'installer et cultiver, après s'être acquittés d'une redevance coutumière de deux chèvres.

Leurs zones d'installation sont principalement Boga et Tchabi en territoire d'Irumu. La concomitance de ces déplacements avec des conflits violents, récurrents, dont certains opposent des membres d'ethnies autochtones en Ituri et de la perspective d'exploitation du pétrole dans la

¹ Marchal, J., Travail forcé pour le cuivre et pour l'or. L'Histoire du Congo 1910 – 1945, Tome 1, Ed. Paula Bellings, 1999, pp. 210, 298.

région, spécialement dans les zones proches du graben albertin en Ouganda, suscitent beaucoup de spéculations et de suspicions, débouchant parfois à des hypothèses de théories du complot.

Les problèmes posés par l'arrivée et l'installation massives de ces populations sont multiples. Ils ont en partie une dimension politique, spécialement en ce qui concerne la représentation à différents échelons du pays pour une communauté aussi importante. Les communautés autochtones ont jusqu'ici refusé cette possibilité aux Hutu en dépit de demandes insistantes dans ce sens. L'autre dimension conflictuelle réside dans la gestion foncière où chez les autochtones la terre est une propriété collective alors que chez les allochtones, la terre surtout celle acquise par achat et mise en valeur, est une propriété privée qu'on peut léguer à sa descendance. A ce sujet, un conflit générationnel oppose les anciens aux plus jeunes qui contestent fortement le droit des chefs coutumiers d'attribuer des terres réputées communautaires.

De plus, comme ailleurs en Ituri, une compétition pour l'accès aux ressources naturelles dans la région d'installation est inévitable et, est porteuse de tensions susceptibles de déboucher sur des conflits violents.

Car en dépit d'apports reconnus des Hutu dans le développement économique de cette région notamment à travers un accroissement significatif et diversifié de la production agricole qui a contribué à désenclaver les zones où les Hutu sont établis et leurs alentours, une forte méfiance, voire une certaine hostilité se développe à leur rencontre. Elle est fondamentalement basée sur un doute persistant sur l'identité de ces Hutu appelés « Banyabwisha », renforcée par des rumeurs, des préjugés et des stéréotypes, et la peur de l'importance économique croissante que prennent les Hutu, susceptible d'accroître leur poids politique. Surtout que lors des élections générales de 2018, la communauté hutu a présenté deux candidats aux élections législatives, même s'ils n'ont pas été élus. Cela alimente une sorte de théorie du complot, des soupçons d'un agenda caché, et des desseins inavoués de « balkanisation » de la région.

Cette méfiance des autochtones à l'égard des Hutu est renforcée par la transposition des conflits entre Nande et Hutu du Nord-Kivu en Ituri. En effet, les Nande étant de plus anciens migrants en Ituri considèrent la venue de Hutu comme une menace à leurs différentes positions écono-

miques acquises. C'est pourquoi des groupes nande bloquent régulièrement des Hutu en déplacement vers l'Ituri et alimentent des campagnes récurrentes de mise en doute de l'identité congolaise des Banyabwisha. Parmi les personnes qui alimentent le conflit, des politiciens, des intellectuels et membres de communautés nande vivant au Nord-Kivu et à Boga ont été cités.

Une frange radicale parmi les opposants farouches à l'installation des Hutu réclame leur retour dans leurs régions d'origine alors que les déplacés hutu eux revendiquent d'être traités comme des citoyens, déplacés dans leur pays, à la quête de terres arables disponibles. Dans tous les cas de figure, c'est la perspective de cohabitation qui va devoir s'imposer. Pour qu'elle soit pacifique, elle nécessite la mise en œuvre de mécanismes multidimensionnels et à tous les niveaux, du local au national. Là, chaque échelon devra mettre en place des initiatives et des mesures dans le cadre de ses compétences. Une approche de transformation de conflits est proposée permettant de mettre en branle un éventail d'approches allant des barza intercommunautaires, la résolution des conflits fonciers, le dénombrement et l'identification des déplacés hutu, à la nécessité pour le Gouvernement d'exercer pleinement ses fonctions régaliennes pour imposer une paix globale sans laquelle beaucoup d'autres initiatives sont compromises. A cet égard, plusieurs recommandations sont émises et se trouvent à la fin du document.

0. Introduction

0.1. Contexte et motivation

Les déplacements massifs des populations à l'intérieur du Congo remontent à l'époque coloniale où ils étaient organisés par la colonisation à des fins d'exploitation économique depuis la découverte du cuivre du Katanga et de l'or en Ituri au début du 20^{ème} siècle. S'agissant de l'Ituri, c'est la région de Haut-Uelé qui constituait la réserve principale de la main d'œuvre pour les mines d'or et pour les nouvelles plantations agricoles. Le recrutement massif des jeunes hommes valides dans le Haut-Uelé atteignit un seuil intenable pour la survie des communautés locales, ce qui décida les investisseurs et les colons à envisager d'autres zones de recrutement dès 1936, en se tournant vers l'immigration organisée des Banyarwanda en Ituri. En dépit des difficultés de cette option liées notamment aux conditions posées par le mwami du Rwanda, des milliers de travailleurs venus du Rwanda-Urundi furent recrutés pour travailler dans les mines d'or de l'Ituri².

Après cet épisode, ce n'est que vers le début de la décennie 2000, que des déplacements considérables de rwandophones hutu, furent de nouveau observés vers l'Ituri. Tous ces déplacés affirment être originaires du territoire de Masisi et de Kalehe, dans une moindre mesure. Généralement ceux-ci viennent individuellement, par familles, ou en petits groupes ou d'abord de manière exploratoire avant de faire venir le reste de leur famille nucléaire ou élargie. Leurs zones d'installation sont principalement Boga et Tchabi en territoire d'Irumu. La concomitance de ces déplacements avec des conflits violents, récurrents, certains opposant des membres d'ethnies autochtones en Ituri et de la perspective d'exploitation du pétrole dans la région, spécialement dans les zones proches du graben albertin en Ouganda, suscite beaucoup de spéculations et de suspicions, débouchant parfois à des hypothèses de théories du complot.

Ainsi, certains notables hema y ont vu la main invisible de la MONUSCO installant en lieu sûr des réfugiés et membres des FDLR hutu rwandais

² Marchal, J., Travail forcé pour le cuivre et pour l'or. L'Histoire du Congo 1910 – 1945, Tome 1, Ed. Paula Bellings, 1999, pp. 210, 298

dans l'intention de les utiliser plus tard à des fins inavouées. Les massacres des populations hema au début de 2018 étaient présentés comme une preuve irréfutable par les tenants de ce schéma « complotiste » d'une menace constante à leurs portes³. Également, dans la foulée des massacres perpétrés à Beni depuis octobre 2014, certains activistes nande ont dressé les barrières pour arrêter et tuer des paysans hutu en déplacement vers l'Ituri, les soupçonnant de venir donner main forte à leurs bourreaux⁴. Certaines rumeurs reviennent de façon fréquente et persistante sur des théories du complot qui ne sont pas de nature à encourager ou renforcer l'entente et la cohabitation pacifique entre ces migrants et les populations autochtones.

Les problèmes posés par l'installation massive de ces populations sont multiples. Ils ont en partie une dimension politique, spécialement en ce qui concerne la représentation à différents échelons du pays pour une communauté aussi importante. Les récents massacres de Yumbi dans le Bandundu en fin d'année 2018 ont montré que les droits fonciers et la représentation politique pouvaient être des enjeux de confrontation mortelle⁵. L'autre dimension qui peut être extrêmement conflictuelle réside dans la gestion foncière où chez les autochtones la terre est une propriété collective alors que chez les allochtones, la terre surtout celle acquise par achat et mise en valeur est une propriété privée qu'on peut léguer à sa descendance. De plus, comme ailleurs en RDC, une compétition pour l'accès aux ressources naturelles dans la région est inévitable et est génératrice de tensions susceptibles de déboucher sur des conflits violents.

A l'inverse des appréhensions et des tensions liées à cette migration, les nouveaux arrivants sont crédités d'apports remarquables surtout en termes de diversification de produits agricoles et d'accroissement de l'offre économique à la satisfaction des consommateurs locaux et urbains.

Dès lors que le problème de déplacement des populations paraît naturel et donc inévitable, quelques questions opérationnelles peuvent être posées :

³ Entretien avec un notable Hema, mars 2018.

⁴ <https://afrique.lalibre.be/4417/rdc-tensions-entre-hutus-et-nandes-font-craindre-une-explosion-au-nord-kivu/>

⁵ <https://24hcongo.net/rdc-pas-de-justice-pour-les-massacres-de-yumbi-en-2018/>

- Quels sont les facteurs qui sont à la base du déplacement des populations hutu vers les zones de Geti et Boga ?
- Quelles sont les nouvelles formes de sociabilité/collaboration, de participation au pouvoir local entre les communautés autochtones et allochtones ?
- Quels sont les conflits qui résultent de ce déplacement -installation ainsi que les acteurs principaux ?
- Quels sont les mécanismes susceptibles de promouvoir la cohésion sociale, la paix et la réconciliation entre les communautés de Boga et Tchabi, mettant en œuvre notamment les interactions et les apports positifs ?
- Quelles stratégies à mettre en place pour encourager, renforcer et accompagner l'État à se saisir des enjeux liés à la mobilité de ses populations pour prévenir les conflits latents ou ouverts dans plusieurs provinces de la République ?

0.2. Objectifs de la recherche

- Identifier les politiques publiques de glissement de populations et d'accès à la terre pour les populations sans terre arable de survie. Des telles politiques publiques pourraient être absentes car elles supposent l'engagement actif de l'État dans leur création et mise en application. Comment mettre sur la table des propositions – grâce à un outil de plaidoyer bien élaboré- à soumettre et discuter avec les organes étatiques et accompagner ces derniers à assumer leurs responsabilités ?
- Documenter les dynamiques d'intégration des nouveaux arrivés dans les structures locales de gestion du pouvoir. Dans les endroits où les nouveaux arrivés sont majoritaires de facto, comme dans le cas des Hutu à Geti et à Boga, comment les structures du pouvoir local se mettent en place ? Comment se fait leur gestion au quotidien ? Qui décide quoi et où ? Quelle coopération ou non coopération des nouveaux arrivés ?
- Analyser les dynamiques de compétition et conflit autour des ressources entre les nouveaux arrivés et les communautés d'accueil. Et les conflits latents possibles. Notamment le type de rapport à

la terre entre nouveaux et anciens et les conflits latents ou ouverts y relatifs.

- Identifier les apports positifs que les nouveaux arrivés amènent avec eux et comment en faire un facteur connecteur avec les communautés d'accueil.
- A défaut d'un recensement, estimer dans la mesure du possible le nombre des nouveaux arrivés et documenter leur parcours personnel avec pour objectif de partager avec les communautés d'accueil une aventure humaine somme toute normale.
- Suggérer des pistes de plaidoyer au niveau provincial et national pour éviter que la migration interne n'engendre des conflits dans les milieux d'accueil. Les résultats de cette recherche vont servir à construire un projet de dialogue démocratique et de cohésion sociale.

0.3. Méthodologie

0.3.1. Champ de l'étude

L'étude sera menée dans la province de l'Ituri, principalement dans les localités de Tchabi et Boga. En effet les deux entités ont connu l'arrivée massive de populations hutu réputées provenir de la province du Nord-Kivu frontalière à celle de l'Ituri. Les populations déplacées en processus d'installation (sédentarisation) forment une nouvelle communauté inscrite dans les configurations sociologiques actuelles marquées à la fois par des processus de cohésion et de conflictualité.

0.3.2. Populations cibles

En général, cette étude concerne les populations de la province d'Ituri. D'une manière particulière, elle s'intéresse davantage aux communautés de Tchabi et Boga. Sur le plan méthodologique, les catégories impliquées dans la recherche sont :

- Les déplacés hutu ;
- Les membres des communautés autochtones ;
- Les autorités provinciales (Gouvernement et Assemblée provinciaux) ;
- Les autorités locales (administration et chefs coutumiers) ;
- Les églises et ONGs locales, nationales et internationales.

Une pré-enquête auprès des sujets de recherche a permis de circonscrire l'échantillon.

0.3.3. Fondement méthodologique de base

D'une part, peu de recherches ont été menées sur le sujet. Il semble alors nécessaire de combiner plusieurs approches pour récolter le maximum d'informations sur le sujet et appréhender de manière approfondie la problématique qui est posée. D'autre part, la nature du problème à étudier relève davantage des interactions sociales en termes de conflit et de réhabilitation du tissu social. Ces deux aspects suggèrent de privilégier, du moins à ce stade, la démarche qualitative. Pour ce faire, nous proposons un croisement de données par triangulation d'informations provenant de trois sources différentes : bibliographiques, l'observation, les entretiens et des focus groups.

La revue documentaire sera la plus diversifiée possible, afin de parcourir un large éventail de documents publiés et la littérature grise, en particulier les programmes et les rapports officiels sur la question des migrations internes ainsi que les rapports émanant de diverses organisations locales et internationales sur la RD Congo, en particulier sur sa partie orientale.

Bien appréhender la problématique nécessite aussi l'observation des sites in situ afin de comprendre comment les arrivants sont intégrés dans le milieu et les communautés d'accueil, leur habitat par rapport à celui des autochtones, les infrastructures (routes, écoles, dispensaires, etc.) à leur disposition et la façon dont elles sont partagées, la participation aux marchés et en général dans l'économie et d'autres structures sociales.

Il y a enfin des entretiens et des focus groups dont les répondants ont été choisis dans les communautés « autochtones » et « allochtones ». Des entretiens ont aussi été organisés avec des autorités locales et certains responsables à différents niveaux (enseignants, infirmiers, agents ONGs, etc.). De plus, des personnes ayant des parcours présentant un intérêt pour l'étude ont été approchées afin d'apprendre de leurs expériences à travers leurs histoires de vie.

Dans la province d'Ituri, une visite a été effectuée auprès de l'administration provinciale et auprès des administrations locales de Geti et Boga afin de s'enquérir du niveau de connaissance du phénomène et de la disponibilité des données quantitative et qualitative. Sur les aspects quantitatifs,

l'objectif ultime était de connaître les chiffres disponibles sur le mouvement des populations dans le temps, et leur répartition géographique et démographique. Sur le plan qualitatif, le but étant de pouvoir appréhender l'état des rapports entre autochtones et les allochtones, les conflits existants, les initiatives en cours pour créer ou perturber l'harmonie entre ces deux communautés.

0.3.4. Collecte des données

0.3.4.1. L'observation

Il s'est agi d'observer in situ les réalités de la cohabitation entre les communautés autochtones et allochtones, spécialement et sans être exhaustif les aspects suivants : répartition sur le territoire, habitats, infrastructures disponibles, exploitation des ressources, agriculture, marchés, etc. Des photos typiques dans chaque situation ont été prises pour illustrer les différents aspects évoqués.

0.3.4.2. Entretiens individuels

Des entretiens semi-structurés ont été organisés pour les groupes cibles sur base de guides d'entretiens préalablement élaborés sous forme de questionnaires. Les questions ont été choisies les plus claires et courtes possibles pour éviter des confusions d'interprétation de la part des répondants et afin de permettre une analyse rapide des données et éviter des biais.

En tout 30 entretiens individuels ont été organisés à Bunia, Boga et Tchabi.

0.3.4.3. Focus groups et guide des focus groups

L'animation des focus group a été réalisée à l'aide d'un guide avec le souci de permettre une prise démocratique et équitable de la parole. La taille des groupes est comprise entre 7 et 14 personnes. En tout quatre groupes de discussion ont été organisés à Bunia, Boga et Tchabi. Un des groupes était mixte et comprenait des autochtones et des déplacés.

En tout, l'échantillon global des entretiens individuels et des groupes de discussion totalise 69 personnes.

0.3.5. Analyse des données

Les informations issues de la collecte des données ont été transcrites et conservées sous forme de notes saisies et de photos pour dépouillement et analyse. Celle-ci a été conduite de la manière suivante : le dépouillement, la catégorisation, la détermination des variables et indicateurs clés, la syntaxe par rapport au contexte.

Les principaux résultats de cette étude sont présentés en cinq chapitres correspondant aux objectifs définis.

Chapitre 1

Mobilité des populations en RD Congo et des Hutu en Ituri



La nouvelle province de l'Ituri est située dans la partie orientale de la RDC. Elle partage sa frontière avec l'Ouganda et le Soudan du Sud. De ce fait, son histoire est liée à celle de ses deux voisins, d'où sont venues les populations peuplant actuellement la province. Cette relation a eu des répercussions sur l'histoire récente de Ituri, en lui conférant une dimension régionale tant par les acteurs de la violence que par le commerce et l'exploitation des ressources. Ces dimensions ont certainement contribué à façonner l'imaginaire actuel des Ituriens, et affecte certainement leur regard sur les migrations actuelles, en particulier celle des « Banyabwisha ».

Pour comprendre les dynamiques en cours, une présentation du territoire s'impose, ses populations, ses ressources et la manière dont elles sont réparties ainsi que les enjeux y relatifs sans oublier les mobilités actuelles des populations et leurs enjeux spécifiques.

1.1. Province de l'Ituri : géographie, population et ressources naturelles

Depuis 2015, l'Ituri, est passé d'ancien district de la province orientale, à une des 26 nouvelles provinces de la RD Congo. La province est située au nord-est de la Rd Congo. Elle partage sa frontière orientale avec deux Etats, l'Ouganda, à travers le lac Albert, et plus au nord avec le Soudan du Sud. A sa frontière méridionale, la province est bordée par le Nord-Kivu, à l'ouest par la province de Tshopo et au nord celle du Haut-Uélé. L'Ituri occupe la 16^{ème} place en termes de superficie qui est de 65 658 km² avec une population estimée à 5.611.925 habitants⁶, soit une densité moyenne de 85 habitats au km².

Son chef-lieu est la ville de Bunia, en territoire d'Irumu. Ce dernier a une superficie de 8 730 km². Les quatre autres territoires et leurs superficies sont : Aru (6 740 km²), Djugu (8 184 km²), Mahagi (5 221 km²) et Mambasa (36 783 km²). La densité moyenne de la population, de 85 hab./km², est peu représentative de l'ensemble car certains territoires sont densément peuplés alors qu'une partie importante de la province est occupée par la forêt tropicale de l'Aruwimi⁷, l'essentiel de la population étant concentrée sur des terres fertiles.

Administrativement, la province comprend 5 territoires, 40 chefferies, 6 secteurs, et 194 groupements composés de villages. En outre, d'après la nouvelle configuration administrative en RDC, la province de l'Ituri comprendra 5 villes, 10 communes rurales et 16 communes urbaines.

L'Ituri est une région de hauts plateaux (800-2000 mètres) partagée entre une grande forêt tropicale et des savanes. La combinaison de ces éléments climatiques, la présence du lac Albert et des monts Bleus et sa proximité de l'équateur confèrent à cette province deux types de climat. Le premier est un climat tropical humide d'altitude, il occupe la majorité de l'Ituri dont l'altitude varie entre 1.200 et 2.200 m. Les précipitations annuelles y sont de l'ordre de 1.200 et 1.800 mm et une température annuelle variant entre 15° et 25°c. Ce climat des hauts plateaux fait de l'Ituri une région à forte vocation agro-pastorale. Le second type de climat est tropical. Il domine la plaine du lac Albert à cause de son altitude se situant

⁶ <https://data.humdata.org/dataset/rdc-statistiques-des-populations>

⁷ <https://www.britannica.com/place/Ituri-Forest>

à 619 m. La température y est élevée avec un sol sablonneux, une végétation herbeuse. On y pratique aussi l'agriculture et l'élevage.

Concernant l'hydrographie, l'Ituri est traversée par plusieurs cours d'eau qui déversent leurs eaux entre le bassin du fleuve Nil et le bassin du fleuve Congo. Le territoire de la province est bien drainé, offrant une ramification hydrique suffisante à la population pratiquant les activités agricoles.

De ce fait, la province renferme des potentialités économiques considérables en particulier en ce qui concerne l'agriculture, l'élevage, la pêche, et le bois. Elle dispose aussi de minerais dont l'or est le plus anciennement exploité. La province pourrait receler des réserves de pétrole, dont les blocs ont été déjà délimités tout près du lac Albert dans lequel d'importants réservoirs ont été découverts du côté ougandais. L'exploitation de ces ressources attise plusieurs convoitises internes et externes susceptibles de s'ajouter à d'autres facteurs conflictogènes qui sapent la sécurité dans cette province depuis deux décennies.

La densité de la population est la plus élevée à Mahagi, où dans certaines zones rurales, elle serait supérieure à 500 habitants au km², suivi par Djugu⁸. Ces zones très peuplées sont marquées par une diversité de conflits fonciers. La densité est moins élevée en territoire d'Irumu à cause du pastoralisme qui y est largement pratiqué. Mambasa est le territoire le moins peuplé avec une densité moyenne d'environ 6 hab./km². Il est principalement constitué par la forêt tropicale, habité par les Babila, les Balese mais surtout les Bambuti (Pygmées) qui y représentent 30% de la population. Ces dernières années, le territoire connaît une forte migration des populations nande en provenance de la province proche du Nord Kivu.

La population d'Ituri comprend principalement dix ethnies dont les groupes majoritaires sont les Alur (27%), principalement concentrés dans Mahagi, les Lendu (24 %) et les Hema (18 %) dans les territoires d'Irumu et Djugu ; et les Lugbara (12%) dans le territoire d'Aru.

En plus de ces ethnies considérées comme autochtones, car arrivées dans des zones habitées avant la colonisation, le territoire de la province de

⁸ Joost van Puijenbroek, *IKV Pax Christi : analyse de contexte de l'Ituri, janvier 2009*

l'Ituri a accueilli des immigrés au cours des dernières décennies. Ils comprennent quatre groupes importants : les arabisés venus de la province de Maniema vers 1915, regroupés aujourd'hui dans la chefferie de Mambasa, les Nande venus de la province du Nord – Kivu à la recherche d'opportunités économiques, installés dans leurs groupements Makeke, Mambembe, Bila/Teturi et Bakaïko dans la chefferie des Babila/Babombi depuis les années 1930 et gagnent actuellement les chefferies de Mambasa, Bombo, Bandaka, Babila/Bakwanza et Walese Karo⁹. Les Babudu, du territoire de Wamba, se sont établis il y a plus de 40 ans dans les chefferies de Bandaka et de Bombo. Le cinquième groupe arrivé plus récemment, est constitué par des Hutu, aussi appelés des « Banyabwisha », dont le mouvement se trouve au centre de cette recherche.

1.2. Accès aux ressources, conflits et violences

Les fortes densités de population dans certains territoires sont à la base de plusieurs types de conflits fonciers qui sapent la paix et la cohésion sociales. Une enquête menée sur l'ensemble du territoire par Human Right Centre a identifié les types de conflits fonciers suivants :

- la remise en cause des limites entre les différentes entités (collectivités, groupements et localités) après les années de guerre;
- la contestation de la présence des enclaves ;
- la migration massive des sujets d'une collectivité vers une collectivité voisine en refusant de se soumettre aux autorités de cette collectivité ;
- la remise en cause et l'envahissement des concessions par la population ;
- la remise en cause et l'occupation par la population des pâturages collectifs octroyés aux éleveurs par l'entremise du Bureau du Projet Ituri (BPI);
- le refus aux éleveurs de retourner avec les bêtes dans les collectivités où ils habitaient avant le déclenchement de violences intercommunautaires¹⁰.

⁹ http://www.congovirtuel.com/page_province_ituri.php

¹⁰ Human Rights Centre, Payson center for international development, Int. Centre for Transitionals Living with: Fear, a population based survey on attitudes about Peace, justice and Social Reconstruction in eastern Democratic Republic of Congo; August 2008, page 39

D'autres types de conflits fonciers ont été identifiés par une autre recherche et peuvent recouper les précédents¹¹. Il s'agit notamment par ordre décroissant de conflits entre voisins, avec le propriétaire ou la municipalité, de terres vendues sans autorisation de la personne habilitée, de parcelles utilisées de façon illégale ou des litiges avec des retournés. Selon cette étude plus de 60% de la population considérait les conflits fonciers comme étant le principal combustible des conflits récurrents qui déchirent la province.

Faute de structures locales et étatiques efficaces, crédibles, capables d'arbitrer dans ces conflits fonciers, ceux-ci ont des conséquences de nature à compromettre la cohésion sociale dans la région. Ces conflits entraînent notamment le blocage du retour des populations déplacées, des tensions intercommunautaires liées à l'exploitation des boisements, des champs et autres biens des déplacés par les populations présentes sur le terrain et à l'impossibilité pour les déplacés de rentrer dans leurs droits malgré le retour de la paix. A une certaine période, ces litiges fonciers ont même encouragé le soutien tacite des communautés à leurs milices pour les protéger en cas de reprise des violences avec comme conséquence le maintien d'une insécurité permanente liée à la présence de poches résiduelles de milices et à la circulation des armes dans les communautés¹².

Dans l'ensemble, les ressources naturelles en Ituri sont perçues comme un facteur ayant contribué aux conflits dans la région et non comme une cause. Au cours des conflits récurrents, l'exploitation des ressources et leur commercialisation ont permis de tisser de nouveaux liens économiques dans la région et d'orienter l'économie de l'Ituri vers ses voisins à l'est, plus spécifiquement vers l'Ouganda, en particulier en ce qui concerne le commerce de l'or et du bois. L'accès aux ressources naturelles est généralement contrôlé par des réseaux politiques dominants qui se retrouvent renforcés et leur permet de maintenir une position dominante. La lutte pour l'accès et le contrôle des ressources est un facteur constant des dynamiques politiques et militaires locales. Il est étroitement lié à l'accès au foncier. Comme ailleurs en Rd Congo, le lien entre la géographie des milices et des ressources est étroit.

¹¹ Joost van Puijenbroek, *IKV Pax Christi : analyse de contexte de l'Ituri, janvier 2009*

¹² Ibidem

Malgré l'intrusion de réseaux liés au trafic des ressources en période de conflits, l'exploitation industrielle des ressources naturelles (or, pétrole) est traditionnellement l'apanage de l'État, même si les procédures d'attribution des contrats sont opaques avec la possibilité d'avoir des répercussions sur les dynamiques politiques locales.

L'exploitation de l'or à Mongbwalu est réalisée par AngloGold Ashanti Kilo, une fusion de Anglo Gold Ashanti et de la société d'Etat Okimo, qui se trouve en concurrence tendue et permanente avec les mineurs artisanaux. Ces derniers sont aussi l'objet constant de rackets orchestrés par certaines autorités locales afin d'assurer leur protection. Les ressources forestières d'Ituri, concentrées sur le territoire de Mambasa, sont devenues plus récemment une source d'exploitation prédatrice. Depuis les années 2010, le commerce du bois s'est considérablement accru tout comme l'émigration de l'ethnie nande, originaire d'une région proche de la province du Nord Kivu. Cette situation a généré des tensions avec les populations pygmées locales. Les chefs locaux ainsi que les agents gouvernementaux sont également impliqués dans la vente illégale de propriétés foncières ou de droits d'usage. L'exploitation des forêts a lieu dans l'anarchie la plus complète. La population locale de Mambasa demeure quasiment sans défense face à ces pillages¹³.

1.3. Déplacement interne des populations en RD Congo

La problématique déplacement de Hutu vers l'Ituri est loin d'être un phénomène isolé mais s'inscrit dans une dynamique qui touche l'ensemble de la RD Congo depuis plusieurs années. Le pays figure constamment parmi les dix premiers états au monde ayant le plus grand nombre de déplacés internes comme le montre le rapport global sur le déplacement interne (GRID¹⁴), en anglais, pour l'année 2018¹⁵. Et ce phénomène est constant depuis un quart de siècle, spécialement dans toute sa partie orientale mais pas seulement.

¹³ Puijenbroek, Joost van. (2010), Land conflict in Ituri : a mortgage from the past hindering the future. IKV Pax Kristi. The Hague.

¹⁴ Global report on Internal Displacement

¹⁵ <https://www.internal-displacement.org/global-report/grid2018/>

1.3.1. Déplacement interne global en RD Congo et en Ituri

Une étude publiée en décembre 2014, couvrant la décennie précédente, estimait le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de la RD Congo à 2,7 millions. Malgré quelques légères fluctuations subies, ces chiffres se sont habituellement maintenus autour de la barre des 2 millions pendant plus de dix ans, avec un pic de 3,4 millions de déplacés internes fin 2003¹⁶.

Le rapport global sur les déplacements internes (GRID) de 2018 fait état de plus de trois millions de personnes identifiées comme vivant en situation de déplacement interne en RD Congo. Ce chiffre est certainement sous-évalué parce qu'il ne couvre pas l'ensemble du pays. Parmi ces déplacés, plus de 1,8 million de nouveaux déplacements liés aux conflits ont été enregistrés principalement dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu, du Tanganyika et du Kasai-Central, où les conflits et l'insécurité se poursuivaient.

La province de l'Ituri, secouée par la violence entre 1999 et 2007, était depuis relativement paisible, mais les violences intercommunautaires ont repris en décembre 2017, se soldant par 60 décès et plus de 576 000 nouveaux déplacements. Ce qui a ravivé le conflit n'est pas clairement établi, mais une crise politique nationale, la faiblesse de l'autorité de l'État et l'activité croissante de milices à motivation politique y ont peut-être contribué. La province occidentale de Mai-Ndombe a également connu une flambée de violence intercommunautaire entre le 16 et le 18 décembre 2018, qui a emporté la vie de au moins 535 personnes lors d'un massacre et expulsé environ 12 000 personnes de la ville de Yumbi¹⁷.

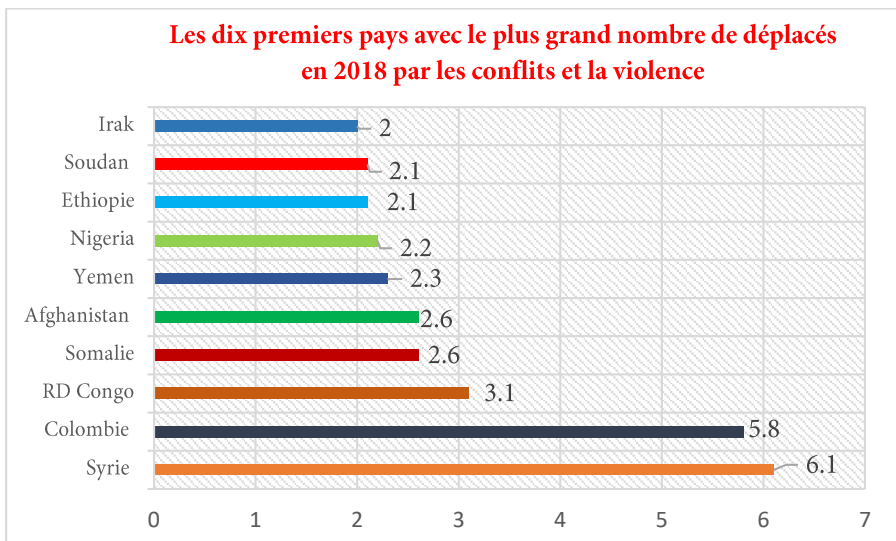
Ce rapport de 2018 revient sur les chiffres de l'année antérieure, où la RD Congo a payé le plus lourd tribut où près de 2,2 millions de nouveaux déplacements y ont été enregistrés. En termes absolus, le nombre de déplacés connaît parfois des fluctuations considérables en raison de la variabilité des facteurs qui sont à la base de ces mouvements. Ainsi, alors qu'en juin 2016, le nombre total de déplacés à l'échelle nationale était de 1,7

¹⁶ White Stacey, Et maintenant quoi ? La réponse internationale face au déplacement interne en République démocratique du Congo, Brookings, Institution, décembre 2014

¹⁷ IDMC, Rapport mondial sur le déplacement interne 2019, <http://www.internal-displacement.org/global-report/grid2019/french.html>

millions, douze mois plus tard, il est passé à 3,8 millions, dont les déplacements les plus importants sont au Tanganyika et dans le Nord-Kivu. Ce phénomène affectait en même temps 16 provinces sur les 26 que compte le pays¹⁸.

A la fin de 2018, la RDC totalisait environ 3,1 millions de personnes déplacées internes, la plaçant en première position en Afrique et en troisième position dans le monde¹⁹ (cfr. Graphique 1). Les conflits et les déplacements se sont poursuivis dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu au premier semestre 2019.



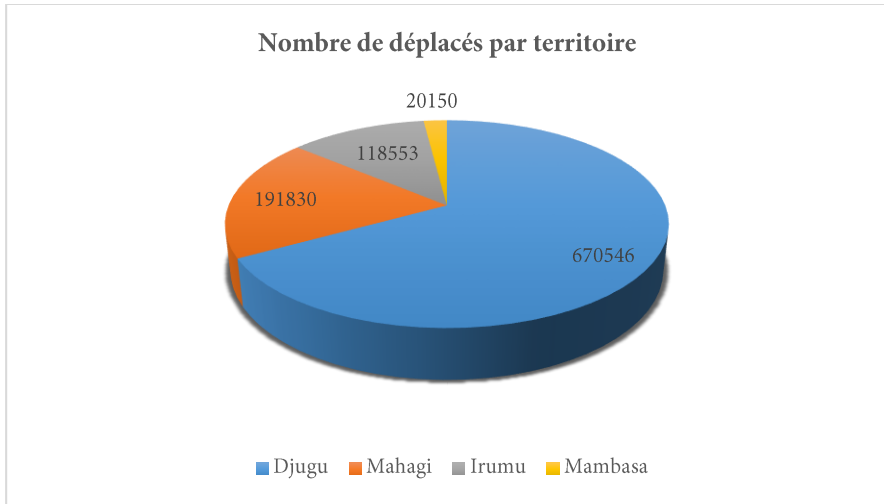
Graphique 1 : Les dix premiers pays avec le plus grand nombre de déplacés dans le monde en 2018

Le déplacement des populations est devenu récurrent dans les zones en conflits spécialement dans la partie orientale de la RD Congo dont l'Ituri. Uniquement pendant les deux mois de l'année 2019 sur lesquels un recensement a été mené par l'OIM, en province d'Ituri, un peu plus d'un million de personnes étaient déplacées entre les mois d'août et octobre dans les territoires de Djugu, Irumu, Mahagi et Mambasa, avec une répartition

¹⁸ <https://www.undp.org/content/dam/unct/rdcongo/docs/UNCT-CD-OCHA-IDP-juin2017.pdf>

¹⁹ <https://www.internal-displacement.org/sites/default/files/inline-files/2019-Africa-report-fr.pdf>

inégale. Djugu étant le territoire qui a payé le plus lourd tribut avec environ 67 % de l'ensemble. Les territoires d'Irumu, Boga et Getty, sont parmi les quatre zones abritant des déplacés.



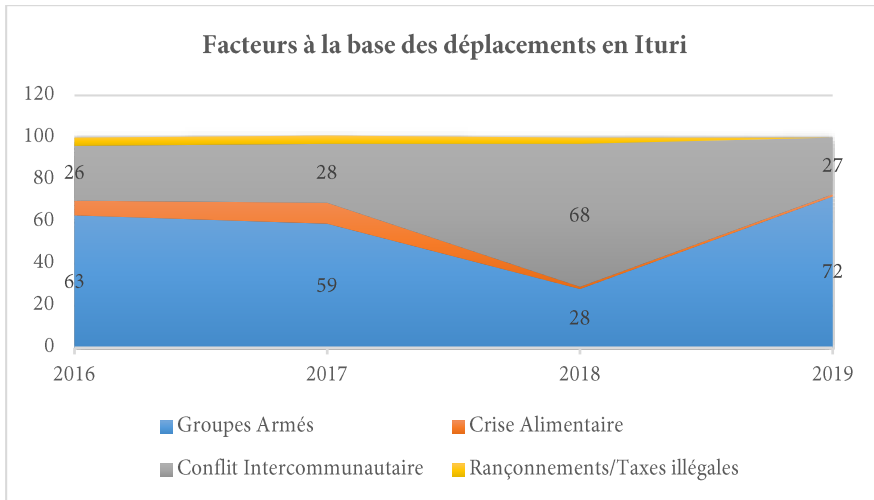
Graphique 2 : Nombre de déplacés par territoire en Ituri en 2019

Deux principales vagues de déplacement ont été observées, l'une au premier trimestre de 2018 et l'autre pendant les deux premiers trimestres de 2019.

1.3.2. Les facteurs des déplacements internes en Ituri

Les déplacements sont principalement attribués à des conflits intercommunautaires (en particulier en 2018) et à des attaques de groupes armés, en particulier pour 2019. Néanmoins, alors que le principal facteur de déplacement reste l'insécurité, les déplacements dans les territoires de Mahagi et d'Irumu ont été attribués dans une moindre mesure aux pénuries alimentaires²⁰. On voit que sur ces quatre dernières années, l'activité des groupes armés a été permanente avec une baisse d'intensité au cours de l'année 2018 au moment où les conflits intercommunautaires étaient à leur paroxysme.

²⁰https://displacement.iom.int/system/tdf/reports/20200324_IOM_DRC_MT_Dashboard_Ituri_R2_FI-NAL.pdf?file=1&type=node&id=8382



Graphique 3 : Facteurs à la base des déplacements en Ituri

Le rapport sur le déplacement interne collecte des données désagrégées dans tous les pays du monde pour appréhender tous les aspects liés à ce phénomène, en particulier les causes, les défis, les opportunités et les impacts²¹.

De la Chine à la Corne de l’Afrique, du Pakistan au Burundi et de la Turquie au Mexique, les risques de déplacement se multiplient sous l’effet de plusieurs facteurs que sont les conflits et l’instabilité politique, la concentration économique dans des zones exposées aux catastrophes naturelles, la dégradation de l’environnement, la mauvaise gestion des affaires publiques, l’absence de protection sociale et niveaux de pauvreté et d’inégalité élevés²².

L’enquête sur le déplacement interne en Ituri aboutit aux mêmes conclusions quant aux facteurs qui provoquent ces mouvements, avec des aspects spécifiques au contexte. Ainsi, ces facteurs sont, dans l’ordre décroissant de l’ampleur des déplacements : les attaques armées (64,2%), les conflits intercommunautaires (28,8%), la crise alimentaire (4,7%), les

²¹ Observatoire des situations de déplacement interne, Conseil Norvégien des Réfugiés, <https://www.internal-displacement.org/global-report/grid2019/>

²² IDM et NRC, Rapport mondial 2018 sur les déplacements internes, <https://www.internal-displacement.org/global-report/grid2018/downloads/misc/2018-GRID-Highlights-FR.pdf>

catastrophes (1,4%) et les rançonnements et les taxes illégales (0,6%)²³. L'importance de ces facteurs est variable dans le temps en fonction du contexte spécialement dans la partie orientale où depuis 2009, une personne sur 10 est déplacée²⁴. Une étude réalisée par l'OCHA en 2016, évaluée entre 2000 et 4000 déplacés par jour dans l'Est de la RD Congo, une partie de ces déplacés restent pendant longtemps sur les lieux d'installation, en fonction de l'évolution du contexte, alors que d'autres font des déplacements « pendulaires », c'est-à-dire que lorsque la sécurité le permet ils vont travailler sur leurs terres le jour, et retournent dormir sur leur lieu de déplacement pendant la nuit²⁵. Dans la plupart des cas, les personnes déplacées restent près de leur lieu d'origine, sauf quand pour différentes raisons les personnes déplacées perdent l'accès à leur terre pendant une longue période ou lorsque l'insécurité les poursuit jusqu'à leur lieu de refuge, alors elles prennent l'option de s'installer dans des centres urbains, près des familles d'accueil ou dans des sites pour déplacés.

Les causes identifiées sont multiples. En tête vient l'insécurité persistante et les conflits, du fait des combats et de la présence et l'activité des groupes armés. Mais ce facteur étant variable dans le temps et l'espace ne peut justifier à lui seul la persistance et l'ampleur des déplacements internes. Il y a également le manque de volonté politique, de capacité technique et de ressources des autorités gouvernementales pour prendre en compte non seulement les causes sous-jacentes des conflits mais aussi pour trouver des solutions pratiques aux déplacements internes, en particulier pour résoudre la complication des questions foncières. Cela est consécutif aux limites du cadre juridique national établissant clairement le rôle et les responsabilités des ministères respectifs du gouvernement à tous les niveaux, notamment les mécanismes financiers, et la coordination avec les acteurs internationaux. Tout cela contribue à l'augmentation de conflits fonciers non résolus liés à l'utilisation (exploitations agricoles, parcs nationaux, bétail, extraction de ressources et autre) et l'occupation des terres.

²³ https://displacement.iom.int/system/tdf/reports/20200324_IOM_DRC_MT_Dashboard_Ituri_R2_FI-NAL.pdf?file=1&type=node&id=8382

²⁴ https://www.unocha.org/sites/unocha/files/Case%20study%20DRC_FR.pdf

²⁵ Ibidem.

De plus, il y a l'impossibilité du retour liée aux conditions insuffisantes dans les zones de retour en termes d'opportunités de subsistance et d'accès aux services de base comme la santé et l'éducation. Enfin, s'ajoute le manque d'implication et d'intérêt concertés dans la recherche de solutions durables pour les personnes déplacées, en particulier par les acteurs internationaux du développement mais aussi par les acteurs humanitaires souvent persuadés que les besoins humanitaires immédiats étaient plus pressants²⁶.

Les déplacements ont de nombreux impacts non seulement sur les déplacés eux-mêmes mais aussi sur les communautés d'accueil. Outre les impacts négatifs liés aux conditions d'existence, il a été constaté que les déplacements prolongés peuvent être un facteur d'accroissement ou de continuité de l'insécurité du fait que ces sites peuvent être des zones d'infiltration d'éléments armés susceptibles d'être à la base de tensions et de violence entre les déplacés et les communautés d'accueil.

Le mouvement des « Banyabwisha », Hutu rwandophones vers l'Ituri rentre dans ce cadre global et se superpose à d'autres déplacements internes vers l'Ituri, devenus récurrents. Il prend un caractère singulier parce que les migrants passent les frontières provinciales voire régionales et que leur identité congolaise est souvent questionnée. De plus, leur déplacement qui a commencé au cours de la décennie 1980 viserait une installation permanente en Ituri, et prend une complexité sociologique avec le temps.

1.4. Mobilités des populations, configuration ethnographique et conflits en Ituri

1.4.1. Migrations anciennes et peuplement de l'Ituri : aux origines des conflits actuels

L'histoire écrite de l'Ituri a mis beaucoup d'emphases sur le peuplement et la cohabitation des Hema et des Lendu, minorant celles des autres ethnies qui habitent cette région. A l'instar de nombreux écrits sur l'histoire de l'Afrique subsaharienne, l'histoire de l'Ituri est fortement marquée par les récits des explorateurs occidentaux ou des colons sur la nature des contacts qu'ils ont eus avec les différents peuples et leurs niveaux d'organisation comparée à l'occident, très souvent marqués par des préjugés et

²⁶ Ibidem.

des stéréotypes sur fond de catégorisations basées sur des schémas de hiérarchie des races.

Les premiers habitants de l'Ituri auraient été les pygmées Mbuti, dont les descendants occupent toujours les forêts tropicales de la province. Au XVIème siècle, les Banyali, les Bira et d'autres ethnies seraient également arrivées en Ituri depuis le territoire constitué aujourd'hui par l'Ouganda. Ils se sont installés dans les régions situées au sud et à l'ouest du lac Albert—ce qui correspond aujourd'hui aux territoires d'Irumu et de Djugu. Presque à la même époque, d'autres groupes, dont les Lendu, seraient arrivés du territoire constitué de ce qui est aujourd'hui le Soudan du Sud. Certains Lendu, également connus sous le nom de Bbale, s'implantèrent dans la partie septentrionale de l'Ituri, précisément dans les territoires de Mahagi et de Djugu, tandis que d'autres, désormais plus connus sous le nom de Ngiti, s'installèrent plus au sud à proximité du village de Getty. Traditionnellement, les Lendu pratiquaient l'agriculture, mais ils se procurèrent progressivement du bétail auprès des éleveurs hema venus s'implanter dans leur proximité²⁷.

Au XVIIIème siècle, deux autres groupes constitués de Hema auraient commencé leur migration vers l'Ituri, à partir du royaume du Bunyoro, situé en Ouganda. Certains Hema s'installèrent à l'ouest du lac Albert, et furent alors désignés sous le nom de Gegere, ou Hema du Nord. Les Gegere établirent une domination politique et économique sur les Lendu déjà présents dans la région. Pour renforcer la cohésion avec les Lendu, les Gegere adoptèrent la langue Lendu²⁸, et favorisèrent des mariages avec des femmes Lendu. Ils adoptèrent également pour leurs habitations une architecture basée sur le modèle Lendu et se mirent à pratiquer l'agriculture comme les Lendu en assimilant les techniques des Lendu. Enfin, ils adoptèrent même certains principes matriarcaux des Lendu²⁹.

Presque simultanément, d'autres Hema s'installèrent à l'ouest et au sud-ouest du lac Albert, dans ce qui constitue actuellement le territoire

²⁷ J.M.T. Meesen, *Monographie de l'Ituri: Histoire, Géographie, Économie* (Bruxelles: Publication de la Direction de l'Agriculture, des Forêts, de l'Élevage et de la Colonisation, 1951), p. 185.

²⁸ Edmond Thiry, (2004), *Une introduction à l'ethnohistoire des Hema du Nord*, Tervuren: Musée royal de l'Afrique centrale, p. 109–113.

²⁹ Johan Pottier, (2009), « Representations of ethnicity in the search for peace: Ituri, Democratic Republic of Congo », *African Affairs* 109/434 p. 37

d'Irumu. Là, les Hema imposèrent leur domination sur les populations Lendu (Ngiti), en conservant leur culture et leur langue, le kihema.

De manière générale, les Hema du Sud étaient des éleveurs qui entretenaient des relations commerciales avec des agriculteurs, mais au fil du temps, les Ngiti se mirent eux-aussi à acquérir du bétail et devinrent d'importants pasteurs, faisant ainsi disparaître toute distinction manifeste entre les activités pastorales et agricoles des Hema et des Ngiti. En outre, les Hema du sud de l'Ituri étaient des nomades, leur pouvoir décentralisé se répartissant entre au moins sept groupes ou clans. Lorsque les autorités coloniales belges prirent le contrôle du sud de l'Ituri à la fin du XIX^{ème} siècle, la domination hema avait considérablement décliné; les Ngiti étaient politiquement et économiquement indépendants des Hema et des autres tribus du sud de l'Ituri³⁰.

L'autre groupe de migrants vers l'Ituri au XVIII^{ème} siècle fut celui des Alur, qui arrivèrent en même temps que les Luo depuis ce qui constitue aujourd'hui le Soudan du Sud. Les Alur s'installèrent dans les savanes situées au nord-ouest et au nord du lac Albert, dans une zone à cheval de la frontière ougando-congolaise actuelle. Tout comme les Hema, les Alur imposèrent leur domination politique et économique sur les Lendu en Ituri du Nord, dans les territoires actuels de Mahagi et Nord-Djugu.

Ce sont ces quatre groupes de migrants qui sont devenus des autochtones en Ituri qui peuplent actuellement à un peu plus de 80 %. Il s'agit des Alur, des Lendu, des Hema et des Lugbara.

1.4.2. Migrations récentes et conflictualités

1.4.2.1. La migration nande

Certaines sources font remonter la migration des premiers Nande sous la colonisation aux environs des années 1930, leur lieu d'installation étant principalement dans le sud du territoire de Mambasa (Chefferie de Babombi). Là, ils cohabitent avec les Lesse, les Bilas, les Mbos; les Ndakas, et les Pygmées (Twa)³¹.

³⁰ Pottier, « Representations of ethnicity », p. 41-2.

³¹ IUCN et OCEAN, réalisé par Bernard Abdala et Cyrille Adeba, Etude sur l'importance de l'exploitation artisanale de bois d'oeuvre dans les territoires de Mambasa et d'Irumu, <http://www.ocean-rdc.org/data/documents/1rap2013.pdf>

Beaucoup plus tard, vers 2008, d'importants mouvements de Nande en provenance du Nord-Kivu ont eu lieu, composés de migrants économiques. Ceux-ci se sont essentiellement installés dans les chefferies de Walese Vonkutu (axe Luna – Komanda) et surtout Banyari Tchaby, où ils ont acquis de vastes étendues de terres, provoquant des conflits avec les communautés locales. Cette arrivée massive de migrants économiques, depuis 2008, soumet les chefferies à une forte pression de demandes de terres agricoles fertiles. Cette forte demande a entraîné et maintenu un boom du marché foncier, introduisant des modes d'acquisition des terres qui échappent au contrôle de l'administration locale et aux chefs terriens. Du coup ces transactions auraient dépouillé les chefferies de 85% de leurs terres communautaires, au profit de ces migrants NANDE. Cette situation est à la base d'une tension latente entre les allogènes et les autochtones comportant des risques de dégénérer en violences³².

Cette arrivée massive de personnes déplacées a créé une nouvelle dynamique dans la zone avec une forte pression démographique et une compétition accrue pour l'accès à la terre et à d'autres ressources naturelles. Cette situation a contribué à instaurer un climat de méfiance et de tensions avec des risques de violence.

Les Nande sont fortement impliqués dans l'exploitation du bois et le commerce de l'or. Le bois est exploité dans deux chefferies de la région, Walese Vonkutu avec une grande intensité et Banyari Tchabi. Cette activité a des conséquences sur l'évolution des conflits dans la région. Elle implique des conflits des limites entre les entités locales, souvent les limites non matérialisées dans les forêts ; elle se fait aussi dans des circuits maffieux qui échappent au contrôle de l'Etat et des communautés locales qui de ce fait n'en bénéficient pas pour le développement de la région. Enfin, l'exploitation intense conduit progressivement à la destruction de la forêt, ce qui représente un danger pour l'environnement et l'écosystème de la zone. De plus, cette activité provoque la perte progressive des moyens de subsistance traditionnels des pygmées. Cette exploitation

³² Fonds de Cohérence pour la Stabilisation (FCS) et Fonds pour la consolidation de la paix (PBF), Projet Pamoja kwa Amani : « Ensemble pour la paix », GoRDC et ISSSS, 2017-2019

étant menée en grande partie par des opérateurs nande, constitue un facteur de genèse et d'aggravation de conflits identitaires entre les communautés dans la région³³.

Le territoire de Mambasa abrite plusieurs sites d'exploitation artisanale de l'or. Avec le temps, ce type de négoce a acquis une dimension ethnique car près de 90% des négociants opérant à Mambasa seraient des Nande. Ils ont investi dans ce négoce depuis plusieurs décennies à travers la migration des Nande vers Mambasa, avec une accélération depuis environ 20 ans suite aux conflits au Nord-Kivu. Ainsi, les Nande ont investi dans le secteur de l'or et ont développé d'importantes routes commerciales vers Beni et Butembo, vers l'Ouganda, capitalisant sur l'appartenance au même groupe ethnique que les Konjo, qui vivent dans les montagnes Rwenzori dans le sud-ouest de l'Ouganda, facilitant la mise en place de réseaux (de négoce) transfrontaliers³⁴.

1.4.2.2. La migration des Banyabwisha

C'est depuis la fin de la décennie 90, qu'un nombre significatif et progressif de Rwandophones, se prévalant provenir du Nord et Sud Kivu (Masisi, Kalehe, etc.), a commencé à s'installer dans les chefferies de Boga, Tchaby, Mitego et Walese Vonkutu à la « recherche d'espaces de vie³⁵ ». Aujourd'hui leur nombre n'est pas tout à fait connu mais certaines sources l'évaluent à des dizaines de milliers de personnes³⁶.

Ce mouvement continu fait que ces nouveaux arrivants y sont devenus de plus en plus nombreux et forts, au moins économiquement. Cependant une présence de migrants de cette importance provoque des inquiétudes grandissantes chez les autochtones qui ont peur de voir cette communauté de déplacés leur ravir leurs droits ancestraux sur les terres et mêmes les droits politiques et économiques dans cette région. La cohabitation serait plus problématique à Bunia, alors que dans les zones rurales

³³ IPIS, réalisé par Guillaume de Brier, Hans Merket, Rapport de monitoring, Projet pilote de monitoring de l'or artisanal à Mambasa, Ituri, Anvers, septembre 2017, https://www.resolve.ngo/docs/phase-iii-monitoring-report_fran%C3%A7ais_compressed.pdf

³⁴ IPIS, ibidem.

³⁵ Ibidem.

³⁶ Le député de Beni Grégoire Kiro a affirmé qu'ils étaient entre 50 et 60 milles. Voir <https://afrique.lalibre.be/4417/rdc-tensions-entre-hutus-et-nandes-font-craindre-une-explosion-au-nord-kivu/>

elle n'a pas encore été réellement source de graves problèmes hormis quelques incidents mineurs. Cette présence est aussi analysée par les autochtones à l'aune de l'histoire de la région, particulièrement par rapport à la présence et l'activisme de milices armées composées de combattants hutu rwandophones dans les Kivu et surtout d'origine rwandaise récente, dont des anciens interahamwe, formant notamment les Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR). Comme on le verra malgré l'absence d'incidents entre ces déplacés et les allochtones, la peur d'un agenda caché de ces déplacés à identité qualifiée de « douteuse » est sans cesse évoquée comme une sorte d'épée de Damoclès.

Plusieurs sources ont fait également état, au moins à deux moments différents, de la présence de rwandophones arrivés avec des milliers de tête de bétail et des armes dans la forêt de Berunda³⁷, suscitant des rumeurs « *qu'ils étaient venus avec des armes et avec l'argent pour établir une communauté mono-ethnique* ».

Globalement il apparaît que les Ituriens autochtones considèrent la migration et l'achat de terres par des groupes 'étrangers', aussi bien des Nande que des Banyabwisha, avec suspicion, ce qui est à la base de tensions latentes qui s'ajoutent aux tensions ethniques existantes.

1.4.2.3. Les incursions des Mbororo en Ituri

Le Nord Est de la République Démocratique du Congo a connu depuis des années plusieurs vagues de migrations transfrontalières de pastoralistes nomades appelés « Mbororo ». Repoussés lors des premières tentatives d'installation dans les années 1940 puis 1980, les Mbororos ont fini par pénétrer sur le territoire de la République Démocratique du Congo au début des années 2000 et occuper plusieurs localités dans les provinces du Haut Uélé et celui du Bas Uélé. Ce mouvement s'est accentué entre 2005 et 2006.

Les Mbororo sont des Peuls ou des Fulani vivant dans 18 pays de l'Afrique de l'Ouest dont les plus proches de la RDC sont le Cameroun et la République Centrafricaine. Ce sont des éleveurs nomades dont la vie est liée au bétail et au pâturage.

Selon plusieurs sources, la région du Nord- Est de la République Démocratique du Congo, a connu des mouvements migratoires de type nouveau

³⁷ C'est une zone située à cheval entre les territoires d'Aru et de Mahagi.

provoqués par l'arrivée massive des Mbororo, vers la fin de l'année 2000. Ces derniers ont pénétré en RDC principalement via la RCA et le Soudan. Ces groupes seraient composés à la fois d'éleveurs et de braconniers et se déplacent toujours en familles, comprenant des femmes et des enfants. Selon des estimations basées sur des enquêtes de terrain, cette population serait évaluée entre 15.000 à 20.000. Ces déplacés sont loin d'être homogènes et comprendraient un grand nombre d'arabisés, de libyens, de soudanais et de tchadiens parlant l'anglais, l'arabe et le kisango (langue de la RCA).

La présence des Mbororo pose un problème de cohabitation avec les populations de la région. D'abord écologique parce qu'ils se déplacent avec leur cheptel et ensuite sécuritaire dans la mesure où ces populations disposent d'armes légères et de petit calibre ainsi que des munitions. Celui-ci est aggravé par le non respect par ces migrants des lois du pays et la création de structures commerciales parallèles, etc.³⁸.

En septembre 2019, la société civile et les autorités coutumières du secteur de Ndo en territoire d'Aru ont dénoncé l'arrivée d'un groupe d'éleveurs Mbororo dans le groupement Biringi, en provenance du groupement voisin de Rungu. Les troupeaux de ces nomades sont accusés de détruire les produits des champs (maïs, riz, arachides, etc.), créant des risques de conflit avec les autochtones³⁹.

La présence de Mbororo dans cette région a provoqué l'inquiétude des évêques catholiques du diocèse de Kisangani⁴⁰ qui ont alerté sur le fait que « *Les éleveurs Mbororo s'installent de plus en plus sur le territoire congolais, et la présence d'autres éleveurs locaux devient une source d'insécurité... De tels mouvements migratoires désordonnés font du nord-est du pays, où le pouvoir de l'Etat est quasiment imperceptible à certains endroits, le ventre mou du territoire national qui peut se prêter facilement au risque de la balkanisation du pays*⁴¹ ».

³⁸ IKV pax Christi, Les migrations transfrontalières des Mbororo au nord-est de la RD Congo. Etude de cas au Haut Uélé et au Bas Uélé, avril 2007.

³⁹ <https://www.radiookapi.net/2019/09/22/actualite/societe/ituri-la-societe-civile-et-les-autorites-coutumieres-denoncent-larrivee>

⁴⁰ Il englobe les provinces de Tshopo, Ituri, Haut et Bas-Uele.

⁴¹ <https://www.vaticannews.va/fr/afrique/news/2019-03/rd-congo-les-veques-de-kisangani-preoccupes-par-l-insecurite.html>

1.5. Conflits violents et ethnicités en Ituri

C'est vers la fin des années 1990, que la guerre a embrasé ce qui est aujourd'hui la province de l'Ituri consécutivement aux confrontations sanglantes survenues dans plusieurs régions de la partie orientale de la RDC. Cette guerre est aussi liée au contexte local en particulier à l'histoire des relations socioéconomiques et l'exploitation des ressources dans cette province.

De manière convergente, de nombreux autochtones font remonter les origines des conflits aux interventions étrangères qui se sont exercées dans la région depuis le passage des esclavagistes, l'expédition de Stanley jusqu'à la colonisation belge. Ces différentes interventions ont agi sur des luttes locales pour le contrôle du pouvoir politique et économique et ainsi constituées le terreau des conflits.

En mission de préparation de l'entreprise coloniale pour Léopold II, lorsque Henry Morton Stanley atteignit l'Ituri, il entra en contact avec des Hema et des Lendu Ngiti, et publia des récits sur ces différents rapports. Il décrit la bienveillance et l'assistance dont il bénéficia de la part des Hema et l'hostilité qu'il rencontra chez les Ngiti. Stanley vanta les qualités physiques et morales des Hema et déplora la rudesse et la violence caractéristiques des Ngiti.

Les perceptions de Stanley véhiculées à travers ses écrits eurent un énorme retentissement qui marqua plus tard la politique coloniale. Elle utilisa ce schéma basé sur des considérations raciales classant les Hema dans une échelle supérieure et les Lendu plus bas. C'est ainsi que dans cette région, la colonisation favorisa les Hema dans toutes les activités politiques et économiques, de même que pour l'accès aux ressources et à l'enseignement. Ces avantages permirent la constitution d'une élite hema apte à tirer profit des opportunités qui s'offraient avant et après l'indépendance. Par ces politiques de diviser pour mieux exploiter, l'entreprise coloniale accentua les inégalités et les tensions latentes entre les communautés Hema et Lendu et renforça grandement les stéréotypes basés sur

les complexes d'infériorité et de supériorité qui ont été assimilés dans les deux communautés⁴².

Avec l'indépendance, le déclin de l'exploitation industrielle de l'or en Ituri entraîna des tensions sociales et économiques et mit l'agriculture au premier plan. Les élites hema bien formées et bénéficiant de réseaux de relations acquirent de grandes fermes et des grandes plantations dans des zones lendu, ce qui renforça les rancœurs et les frustrations des élites de cette communauté.

Immédiatement après l'indépendance, l'accès à la propriété foncière devint un élément central de convoitise entre les élites politiques et économiques locales. La redistribution des concessions accordées aux colons en Ituri, fut l'objet d'une compétition impitoyable entre élites. Après une série de décisions, d'abord d'abrogation des titres, puis d'exigences de nouveaux titres⁴³, toutes les propriétés incluant fermes, ranchs, plantations, concessions, entreprises commerciales et agences immobilières furent nationalisées⁴⁴.

La réaffectation des biens et des droits sous le régime Mobutu bénéficia largement à l'élite hema grâce à leurs solides réseaux d'amitié et d'affaires, ce qui contribua à renforcer les frustrations et cristallisa les clivages entre Lendu et Hema.

Au milieu des années 1970, un mouvement d'émancipation lendu fut créé pour protester contre la domination économique des Hema, en particulier l'acquisition de vastes concessions dans les zones lendu. Cependant ce mouvement politique, dénommé Parti de Libération des Walendu (PLW), dégénéra assez rapidement en une milice anti hema prônant la violence. Des heurts eurent lieu entre les deux groupes et prirent fin suite à un accord de pacte de réconciliation entre les communautés Lendu et Hema.

La décennie 1990 marquée par la transition politique vit la cristallisation des clivages entre Hema et Lendu et la création d'associations culturelles

⁴² Cette partie est globalement développée à partir de la publication de : **Fahey, Dan.**, L'Ituri : or, questions foncières et ethnicité dans le nord-est du Congo, Institut de la vallée du rift, Projet Usalama, The Rift Valley Institute, 2013.

⁴³ Il s'agit de la loi Bakajika du 7 juin 1966, abrogeant les titres fonciers.

⁴⁴ Crawford Young et Thomas Turner, *The Rise and Decline of the Zairian State* (Madison: The University of Wisconsin Press, 1985), p. 326.

pour la défense des droits de chaque communauté. Les Lendu avaient fondé leur Association culturelle pour la libération des opprimés et rejetés de l'Ituri (ACL, appelée localement Libération de la Race Opprimée en Ituri « LORI »), tandis que les Hema avaient aussi créé la leur dénommée Association Culturelle de la Communauté Hema (ENTE)⁴⁵.

Entre les deux communautés, le principal point de discorde était les conflits fonciers auxquels est venu se greffer un problème de limites de collectivités, datant de 1910, entre Bahema du sud et Walendu Ngiti, se disputant l'autorité sur trois villages (Nombe, Lakpa et Lagabo) à leurs collectivités. Les revendications des Walendu sur ces trois villages furent réprimées au moins à deux reprises sous le pouvoir de Mobutu, mais finalement un accord fut signé entre les deux parties. Suite à cet accord, un référendum fut organisé et les populations concernées choisirent de se mettre sous l'autorité des Walendu Bindi⁴⁶.

Au moment où la guerre éclate en RD Congo à partir de 1996, les conflits non résolus liés au contrôle des ressources, en particulier des droits fonciers et des limites des collectivités constituent le terreau de la violence qui va alimenter les confrontations identitaires. Mais de manière plus large, la reproduction et la permanence de la violence en Ituri sont la résultante de l'exploitation par des acteurs locaux et régionaux d'un conflit politique local profondément enraciné autour de l'accès à la terre, aux ressources économiques disponibles et au pouvoir politique. La guerre a été utilisée par ces acteurs comme un moyen de réorganiser l'espace socio-économique local et de contrôler la mobilité à l'intérieur et entre ces espaces. La conséquence de cette violence instrumentalisée est une lutte entre ces différents réseaux de contrôle, qui unissent les seigneurs de guerre locaux à leurs parrains extérieurs et qui ont abouti au développement de nouvelles stratégies de régulation socio-économique et même politique. Le désordre, l'insécurité et l'état général de l'impunité ont encouragé la formation de réseaux nouveaux et militarisés pour l'extraction

⁴⁵ Cette partie est globalement développée à partir de la publication de : **Fahey, Dan.**, L'Ituri : or, questions foncières et ethnicité dans le nord-est du Congo, Institut de la vallée du rift, Projet Usalama, The Rift Valley Institute, 2013.

⁴⁶ Cet accord de paix fut signé le 18 juillet 1993. L'accord comprenait également l'abandon des réclamations des droits de Walendu Bindi sur les rives du lac Albert dans la collectivité de Bahema Sud. Cet accord ne fut pas mis en application en raison de l'instabilité politique liée à cette période de transition.

et l'accumulation des bénéfices économiques, en référence à l'identité ethnique comme étant partie intégrante et centrale des stratégies de contrôle et de la résistance⁴⁷.

L'épicentre de la première guerre en Ituri a été le territoire de Djugu où les populations hema et lendu étaient entremêlées avec une accumulation de tensions basée sur des conflits fonciers non résolus depuis de nombreuses années.

La première et grande éruption de la violence est survenue en 1999, suite au vide politique créée par la fragilité du pouvoir issue de rébellions successives encourageant les élites locales à renforcer leurs positions de pouvoir. L'intervention de l'armée ougandaise (UPDF), en choisissant en premier temps d'appuyer des fractions hema, stimula cette tendance ainsi que la fragmentation croissante du paysage politique et la prolifération continue d'armes légères dans la région. Ce positionnement de l'UPDF fut à la base de la constitution de réseaux d'alliances et de contre-alliances sur une base identitaire.

La violence, les positionnements de pouvoir et les changements consécutifs et successifs d'alliances conduisirent à une escalade ethnique et une fragmentation considérables en Ituri⁴⁸.

La guerre pour l'accès aux ressources s'est transformée en une guerre des terroirs et des marchés, voire en guerre des routes pour l'accès aux marchés. Ainsi, aussi bien l'UPDF comme chaque groupe armé se sont assurés chacun le contrôle d'une ou plusieurs mines d'or. Les différents sites ont fait l'objet de confrontations entre plusieurs groupes armés voulant s'en assurer le contrôle. Il en a été de même pour le contrôle de la pêche du Lac Albert, lac réputé très poissonneux ainsi que le contrôle de plusieurs axes commerciaux. Par exemple, l'accès à la route conduisant à la place commerciale de Béni au Nord-Kivu a été âprement disputée en 2002 entre Hema et Lendu.

Dans ce jeu d'influences et de contrôle des ressources, des Nande traditionnellement concurrents des Hema en affaires ont logiquement sou-

⁴⁷ Vlassenroot, Koen., Raeymakers, Tim., Le conflit en Ituri, L'Afrique des Grands lacs, Annuaire 2002-2003, <http://www.legal-tools.org/doc/702fe5/>

⁴⁸ Pour plus de détails, voir l'article de Vlassenroot Koen et Raeymakers Tim., op.cit.

tenu les groupes lendu. Ces rivalités commerciales ont dégénéré en opérations d'épurations ethniques à l'égard des Nande, puis à l'égard de tout ce qui était considéré comme étrangers aux zones en question. Ce sont ces rivalités commerciales qui ont donné une dimension régionale au conflit en Ituri, d'abord en dépassant les limites de cet ancien district, avec l'implication des Nande, par le canal de l'APC, un groupe armé, mis en place au Nord-Kivu pour prêter main forte aux Lendu, afin de contrôler le Sud de l'Ituri au bénéfice des Nande.

En bref, la guerre en Ituri implique au moins trois conflictualités : foncière, commerciale et politique, ainsi que les élites des principales ethnies de ce territoire pour l'accès et le contrôle des ressources⁴⁹.

Alors que l'opération Artémis et des poursuites pénales internationales visaient à mettre fin au conflit violent qui a ravagé l'Ituri⁵⁰ entre 1999 et 2003, des violences graves ont repris en 2017.

De nouveau, ces violences opposaient essentiellement des groupes des communautés lendu et hema, de décembre 2017 à mai 2018. Selon un rapport des Nations Unies, les atrocités commises lors de cette depuis décembre 2017, «*pourraient présenter des éléments constitutifs de crimes contre l'humanité*» voire de «*crime de génocide*». La grande majorité des victimes aurait visée en raison de leur appartenance à la communauté hema⁵¹.

Ces nouvelles violences dans le territoire de Djugu au nord du chef-lieu Bunia, ont provoqué un déplacement massif d'un peu plus un demi-million de personnes et la fuite de 57.000 personnes vers l'Ouganda.

La deuxième vague de violences s'est produite depuis le mois de septembre 2018 par une série d'attaques contre les FARDC par des assaillants lendu, suivies d'opérations de riposte. Et une troisième vague a eu

⁴⁹Vircoulon, Thierry, L'Ituri ou la guerre au pluriel, De Boeck Supérieur, « Afrique contemporaine », 2005/3 n° 215 | pages 129 à 146, <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2005-3-page-129.htm>

⁵⁰ <https://www.lefigaro.fr/international/rdc-les-violences-en-ituri-possibles-crimes-contre-l-humanite-voire-un-genocide-selon-l-onu-20200110>

⁵¹ Au moins 402 membres de cette communauté tués entre décembre 2017 et septembre 2019.

lieu en juin 2019 avec des attaques dirigées contre la communauté hema suivies de représailles des FARDC contre ces assaillants⁵².

Les principaux groupes armés en Ituri et leurs affiliations ethniques

Nom	Composition et origine
UPC	Union des Patriotes Congolais. Groupe armé de Hema du Nord (encore appelés Gegere), dirigé par Thomas Lubanga. Ce groupe a fait l'objet d'une scission en 2003.
PUSIC	Parti pour l'unité et la sauvegarde de l'intégrité du Congo. Groupe armé des Hema du Sud, dirigé par le chef Kahwa.
FNI	Front des nationalistes intégrationnistes. Groupe armé de Lendu du Nord, dirigé par Njabu.
FRPI	Front de résistance patriotique de l'Ituri. Groupe armé des Lendu méridionaux (aussi appelés Ngiti), dirigé successivement par de nombreux commandants.
FAPC	Forces armées du peuple congolais. Groupe armé sans base ethnique, dirigé par le « commandant » Jérôme et situé au nord de l'Ituri.
APC	Armée populaire congolaise. Branche armée du RCD/ML.
FDPC	Forces populaires pour la démocratie au Congo. Groupe armé des Alur, dirigé par Thomas Ucala mais qui n'a jamais été opérationnel.
CODECO	Coopérative pour le Développement du Congo. Une milice armée d'obédience lendu mais dont la paternité n'est pas assumée par les notables de cette communauté. Au départ elle était dirigée par Justin Ngudjolo, remplacé après sa mort, en mars 2020, par Olivier Ngabi Ngawi ⁵³ .
URDPC	Union Révolutionnaire pour la Défense du Peuple Congolais – une sorte de prolongement de CODECO

⁵² Pour plus de détails, lire : <https://news.un.org/fr/story/2020/01/1059631>

⁵³ <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/central-africa/democratic-republic-congo/292-republique-democratique-du-congo-en-finir-avec-la-violence-cyclique-en-ituri>

Chapitre 2

Facteurs de mobilité et d'intégration de Hutu en Ituri

2.1. Arrivée et zones d'installation des Hutu en Ituri

Ce chapitre examine les facteurs de déplacement et d'installation des Hutu en Ituri, les opportunités et les blocages qu'ils rencontrent dans leur quête d'un nouvel espace de vie.

Le mouvement de Hutu en Ituri a vraisemblablement commencé par des déplacements isolés, individuels que certaines sources font remonter au cours de la décennie 1960. De ce fait, il était presque imperceptible par les communautés autochtones et bénéficiait de beaucoup de bienveillance de leur part. Puis le mouvement a connu une accélération limitée vers les années 1980, et un afflux massif à partir de 2008 avec une intensification entre 2012-2013, pendant la guerre menée par le M23. Cette variation d'intensité a modulé les sentiments d'accueil des populations locales. Plutôt chaleureux pour les premiers arrivés, encore peu nombreux, il s'est transformé en méfiance puis en une sorte d'hostilité au fur et à mesure que le nombre d'arrivants croissait.

Les migrants hutu se sont principalement installés dans la chefferie des Wanyali Tchabi à Malibongo, communauté réputée très accueillante à leur égard, en chefferie de Walesse Vukuntu (Matete et à Zunguluka), dans les chefferies des Bahema Mitego. Dans la chefferie des Bahema Boga, les déplacés hutu ne sont installés que dans un groupement (Bulei), sur les quatre que compte cette chefferie et pratiquement dans un seul village Malaya. L'octroi de propriétés aurait été formellement interdit par les autorités de la chefferie et les acquisitions qui ont pu se faire l'auraient été par le biais de ventes individuelles. Selon plusieurs sources, les Hutu ont rencontré une hostilité farouche dans la chefferie des Walendu Bindi (Ngiti), où leur installation n'a pas été possible⁵⁴.

Egalement, l'installation de déplacés hutu a été signalée à Walu chez les Babira et en plus petit nombre du côté de Berunda dans la chefferie de Bahema Nord à Djugu.

⁵⁴ Entretiens, Tchabi, mars 2020.

Les déplacés ont affirmé provenir principalement des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Dans le premier cas, les territoires d'origine sont Masisi et Rutshuru, dans les chefferies des Bahunde, Masisi, Kisonja et Tchuyi et précisément des villages de Kishongo, Runyana, Kashunga, Bisusha et Kibabi. Dans le second cas, les déplacés seraient originaires de Kalehe.

2.2. Facteurs de déplacement des populations hutu vers l'Ituri

Deux facteurs principaux ont été évoqués par les concernés. Le premier est la recherche de terres cultivables. Le second facteur est l'insécurité consécutive aux différentes guerres et à la persistance de la violence dans leur terroir. Il semble intéressant d'aborder cette question d'abord du point de vue des concernés et ensuite le confronter à celui des autochtones dans les zones d'accueil.

2.2.1. Facteurs de déplacement invoqués par les déplacés

2.2.1.1. La recherche de l'espace vital : des terres fertiles pour la survie

Les déplacés hutu sont unanimes sur le premier facteur ayant provoqué leur déplacement. Il s'agit de la recherche de terres arables, non loin de leur lieu d'origine. Le choix porté sur l'Ituri est non seulement sa proximité mais également beaucoup de similarités avec les terroirs d'origine, en termes de fertilité et de climat propices aux activités agricoles : « *le sol et le climat sont comparables aux nôtres*⁵⁵ ». Le premier facteur du déplacement est donc sans conteste la recherche de terrains pour cultiver, devenus rares et exigus au Nord-Kivu, en raison d'une forte démographie et de la présence de trop de bétails.

Au regard des facteurs globaux établis sur les déplacements ailleurs dans le monde, les déplacés hutu font les mêmes choix que les autres, en préférant rester à proximité des lieux d'origine, prioritairement dans la même province ou dans une autre zone limitrophe. Malgré les péripéties périlleuses rencontrées par certains des déplacés hutu sur leurs routes, le sud de l'Irumu, qui est la zone préférée d'installation des Hutu, n'est pas éloignée des zones de provenance déclarées. De plus au fil du temps, les vagues de migrants du milieu ont l'avantage d'y trouver des éclaireurs,

⁵⁵ Entretiens Groupes de discussions avec des déplacés hutu, Tchabi, mars 2020

qui non seulement donnent des informations cruciales sur les modalités de voyage et d'installation, mais offrent des structures d'accueil.

De nombreuses études confirment le manque de terre au Nord-Kivu en raison de deux facteurs principaux combinés. Il y a d'abord une forte concentration de populations dans cette région très fertile, au relief marqué de hauts plateaux, ayant une densité qui dépasse dans certaines zones plus de 600 habitants au km². Ensuite, des concessions datant de l'époque coloniale, qui concentrent d'immenses étendues et qui sont sous exploitées. On y distingue des concessions qui ne sont pas mises en valeur directement par les ayants droits qui sont « absents » et qui laissent leurs terres « squattées » par les populations voisines, et dans ce cas, les paysans sont dans une situation d'insécurité foncière dramatique car ils peuvent être « déguerpis » à tout moment. Soit, ils louent ou mettent en métayage leur terre. Dans ce cas, les paysans « ouvriers agricoles » n'ont aucun autre moyen d'accéder au foncier que par le biais de contrats dont la nature dépend du bon vouloir des ayants droits⁵⁶.

Par ailleurs, la concession et l'acquisition des terres par des individus fortunés sont devenues courantes. Ces derniers usent de leur influence sociale et de leurs pouvoirs financier et politique pour acquérir des terres auprès de l'administration ou les chefs coutumiers, au détriment des paysans. Ces paysans sont alors sans défense face à l'administration et aux demandeurs de concession disposant des pouvoirs financiers et donc des capacités de corruption⁵⁷. L'accaparement des terres crée ainsi une incertitude et une précarité croissantes des droits fonciers paysans dont plusieurs se retrouvent sans terres ou avec des portions extrêmement congrues pour faire vivre les ménages.

2.2.1.2. La fuite de l'insécurité persistante en province du Nord-Kivu

L'insécurité décrite comme quasi-permanente au Nord-Kivu est évoquée, en second lieu, comme facteur ayant poussé au déplacement des Hutu vers l'Ituri. On observe en effet, une intensification des déplacements

⁵⁶ GRET, Etude sur la problématique foncière au Nord-Kivu, RDC, https://blog.ccf-d-terresolidaire.org/grandslacs/public/etude-problematique-fonciere-au-nord-kivu_-rdc_-ccfd-fat-gret_-janv_2010.pdf

⁵⁷ Musila, Cyril., Economie et géopolitique du Kivu : territoire et espace frontalier oriental de la République Démocratique du Congo, http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1047_fr.html, 2015.

entre 2008 et 2013, plus spécialement la dernière année de cette période. Et il s'avère que cette temporalité est en phase avec les éruptions des conflits violents au Nord-Kivu.

Un profil du Nord-Kivu dressé par le Programme des Nations Unies, pour l'année 2009, souligne que la persistance des conflits armés et des poches de résistance des groupes armés incontrôlés, surtout en milieu rural, ont accru l'insécurité et les difficultés de circulation des biens et des personnes. De ce fait, l'activité économique dans la province tourne au ralenti, le chômage y a augmenté et les revenus de la population ont fortement baissé. La population a de moins en moins accès aux biens essentiels et aux services de base (alimentation, eau potable, électricité, transport, santé, éducation, ...). Un autre fait à signaler est l'enrôlement massif des enfants et des jeunes volontairement ou de force dans les rébellions et les milices armées⁵⁸. Tout cela a eu comme effet l'aggravation de la paupérisation de la population.

La période où les flux massifs sont signalés entre 2012 et 2013, coïncide avec la mutinerie lancée par le mouvement M23, dont on sait qu'elle a pris fin le 7 novembre 2013, avec la défaite de cette rébellion, dix-huit mois après sa création⁵⁹. Mais c'est pendant la période alla s'étendant sur 2012 et 2013 qu'un afflux massif de déplacés hutu a été observé.

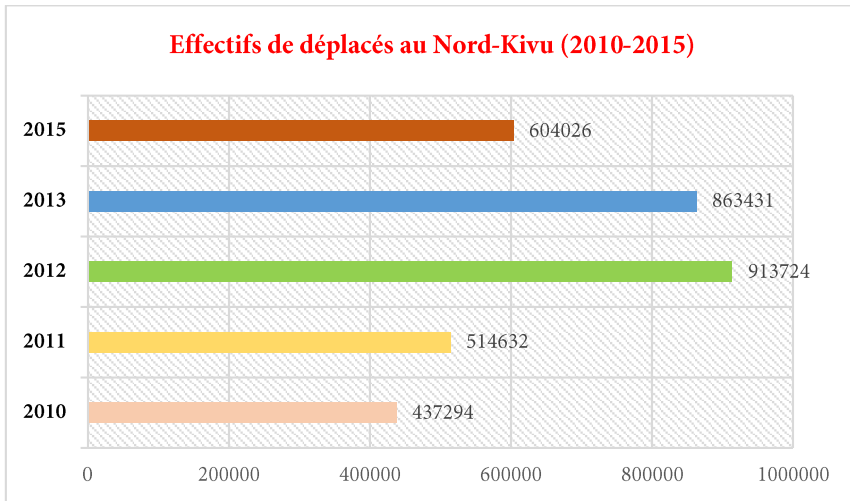
Toutes ces périodes sont aussi caractérisées par des déplacements internes quasi permanents à cause de l'insécurité persistante au Nord-Kivu depuis le milieu de la décennie 1990 jusqu'aujourd'hui. Faute de statistiques disponibles sur tout cet intervalle de temps, quelques données éparses peuvent illustrer ce phénomène. Ainsi, au mois de juin 2008, on dénombrait environ 1,25 millions de déplacés internes à l'est de la RDC, dont 68 % dans la seule province du Nord-Kivu⁶⁰. Les statistiques pour la période allant de 2010 à 2015 donnent une ampleur de ce problème, même si pour certains sites, les données ne sont pas disponibles. Les territoires pris en compte sont Walikale, Masisi, Nyiragongo, Rutshuru, Lubero, Beni et la ville de Goma. Pour l'année 2010, les effectifs de Goma et

⁵⁸ PNUD, Province du Nord Kivu : pauvreté et conditions de vie des ménages, mars 2009, [www.undp.org/content/dam/dem_rep_congo/docs/..](http://www.undp.org/content/dam/dem_rep_congo/docs/)

⁵⁹ La création du M23 est annoncée le 6 mai 2012. Voir pour plus de détails, <http://afrikarabia.com/wordpress/m23-chronologie-dune-rebellion/>

⁶⁰ UNHCR, Appel global 2009 du HCR - actualisation, République démocratique du Congo

de Rutshuru ne sont pas disponibles. Il en est de même pour la ville de Goma en 2011⁶¹.



Graphique 4 : Effectifs de déplacés au Nord Kivu de 2010 à 2015.

Pendant deux décennies, l'insécurité persistante liée à l'activisme de divers mouvements et groupes armés, même en l'absence de combats généralisés, a provoqué de façon continue un déplacement de plus d'un million de personnes au Nord-Kivu⁶², certains débordant les limites de la province vers les territoires limitrophes. Ce schéma de « glissement » correspond à ce qui se passe dans d'autres parties de la RDC et ailleurs dans le monde. Les personnes fuyant la violence vont souvent s'installer dans des zones rurales environnantes, mais une partie de plus en plus croissante des victimes préfèrent parfois s'établir dans les villes ou prendre le chemin de l'exil.

2.2.2. Perceptions des autochtones sur les facteurs de déplacement des Hutu en Ituri

Les perceptions des autochtones sur le déplacement des Hutu en Ituri sont dichotomiques. D'un côté, certains parmi les autochtones croient aux raisons avancées par les déplacés eux-mêmes. C'est-à-dire que les principales motivations de leur déplacement est d'une part, la recherche de

⁶¹ <https://www.ins-nordkivu.org/generales/statistiques/statistiques-demographie-nordkivu.php>

⁶² <https://www.unhcr.org/fr/news/stories/2011/2/4d511a8ec/linsecurite-permanente-menace-vie-civils-nord-kivu.html>

terres arables à cultiver, pour vivre, et d'autre part, la fuite de l'insécurité omniprésente dans la province d'origine.

De l'autre côté, les raisons avancées par les déplacés sont contestées par de nombreux autochtones, qui leur prêtent plutôt de funestes desseins et un agenda caché. Ces opinions sont relayées dans les médias, les réseaux sociaux et exprimées à travers les déclarations de personnalités se prévalant de la défense des intérêts de l'Ituri, voire de la nation tout entière.

2.2.2.1. La quête de l'espace vital reconnue par une partie des autochtones

Plusieurs témoignages montrent que de nombreux autochtones à travers leur accueil bienveillant à l'égard des Hutu, expriment leur solidarité avec eux en répondant favorablement à leur double quête de recherche de l'espace vital et d'un lieu de quiétude.

Concrètement, cela se manifeste à travers la façon dont ces déplacés, à des époques différentes, ont été accueillis depuis des décennies dans certaines chefferies de l'Ituri, spécialement en Irumu. Hormis quelques exceptions évoquées, l'hospitalité offerte par les chefs autochtones est sans faille. Elle est appréciée et vantée tant par les bénéficiaires que par les hôtes.

Divers témoignages abondent dans ce sens. Ainsi, selon cet officiel de Tchabi, les déplacés hutu « viennent nombreux à Tchabi car ils ont trouvé l'hospitalité de peuple nyali, raison pour laquelle ils y migrent pour faire les travaux agricoles, l'élevage et exploiter le bois⁶³ ». Cette version des faits est confirmée par un autochtone nyali qui affirme « nous les avons bien accueilli, nous leur avons donné des parcelles pour habiter et cultiver⁶⁴ ». L'accueil va bien au-delà du foncier, mais s'étend dans certaines circonstances aux facilités d'installation des nouveaux arrivants « en donnant même des vivres et des loyers à quelques-uns parmi eux⁶⁵ ».

Cette qualité d'accueil est variable dans le temps, des chefferies, et des générations, les jeunes étant réputés plus hostiles. Elle diminue au fur et à mesure que le nombre de déplacés augmente et inquiète. Alors que les premiers arrivants étaient accueillis avec beaucoup de bienveillance,

⁶³ Entretien, agent de l'Etat, Tchabi, mars 2020

⁶⁴ Entretien, autochtone nyali, Boga, mars 2020

⁶⁵ Entretien, autochtone hema, Boga, mars 2020.

celle-ci va se rafraîchir au fur et à mesure que leur nombre augmente et qu'ils sont perçus comme pesant beaucoup plus, et craints par leur poids démographique. Pour des raisons politiques et sécuritaires.

2.2.2.2. Une recherche de sécurité contestée

La quête de sécurité évoquée par des déplacés hutu n'est pas crue par au moins une frange d'autochtones. Au lieu de cela, certains suggèrent que les migrants comprennent des anciens miliciens génocidaires qui se déplacent vers l'Ituri pour s'éloigner des frontières rwandaises afin d'échapper aux poursuites du gouvernement rwandais. Les propos de cet enquêteur partagés par d'autres, sont parmi les plus emblématiques de cette position selon laquelle ces Hutu « sont *venus dans un contexte de conflit (guerre) d'où ils sont en train de fuir l'insécurité. Parmi eux il y a des miliciens ne voulant pas être traqués par le pouvoir de Kigali et trouvent une zone de refuge en Ituri. Ces ex-miliciens Hutu sont reconnus à travers leurs comportements et ce qu'ils disent* ⁶⁶».

Le nombre croissant de déplacés hutu en Ituri fait peur et mobilise une certaine opinion contre eux. Leur identité est continuellement questionnée, remise en doute et présentée comme une menace pour les autochtones, voire l'intégrité de la nation congolaise. A cet effet, il est fait appel aux imaginaires et aux vécus de violences et d'horreurs dans la région pour alerter contre le danger que représentent ces Hutu. D'emblée certaines chefferies leur sont hostiles et refusent leur installation sur les territoires de leur ressort.

Mais concrètement comment cette problématique se présente-elle ? Quels reproches fait-on aux déplacés hutu ? Quels sont les ressorts de la menace qui leur est imputée ?

L'identité des déplacés hutu est remise en doute par une certaine frange parmi les autochtones à laquelle s'ajoute une forte opinion de Nande établis en Ituri. Selon eux, ceux qui se font appeler des « Banyabwisha » sont qualifiés de Rwandais, s'étant réfugiés dans les Kivu après le génocide au Rwanda. L'hypothèse est même émise que parmi eux, si pas l'ensemble, se trouveraient des personnes directement envoyées par le gouvernement rwandais avec des pièces d'identité fabriquées par les services de ce pays. Au cours des entretiens, le doute sur l'identité cède à la certitude,

⁶⁶ Entretiens, un officiel exerçant à Tchabi, mars 2020.

comme cet autochtone qui affirme « j'ai comme l'impression qu'ils exploitent nos terres mais ils investissent plus dans leurs entités ou même dans leur pays d'origine qui est le Rwanda⁶⁷ ».

Ces allégations et suspicions ont poussé le gouverneur du Nord-Kivu, M. Julien Paluku, à mettre en place une commission dont la mission lui assignée est « de mettre fin à l'hémorragie provoquée par ces mouvements en masse de la population hutu dans un contexte inapproprié, d'identifier et de vérifier les milieux d'origine de ces populations⁶⁸ ». Cette dernière mesure va dans le sens de quelques réclamations émises à travers les médias relayant des recommandations exprimées par de nombreux autochtones à l'égard de l'Etat congolais lui demandant de procéder à l'identification de ces déplacés et clarifier leur provenance dans les communautés d'origine⁶⁹.

A partir de ces allégations, la théorie du complot n'est pas loin, et a été même avancée. Parmi les autochtones bon nombre d'entre eux ont affirmé que ces migrants ont probablement un agenda caché. Ces propos d'un hema de Boga l'illustre parfaitement : « Selon moi, je sais que les déplacés HUTU sont arrivés ici chez nous avec un agenda caché qui jusqu'ici n'est pas encore clair ⁷⁰ ». Ou alors ces soupçons se renforcent sur fond de stéréotypes, comme l'exprime cet agent de l'ordre « parce que les Hutu sont fermés, la communauté pense que les Hutu ont un agenda caché⁷¹ ».

La recherche a mis en évidence l'existence de nombreux stéréotypes des autochtones vis-à-vis des déplacés hutu. Ces clichés figurent parmi les obstacles à une cohabitation apaisée et confiante. Les stéréotypes se superposent aux rumeurs, très nombreuses et propagées par divers canaux, de nature à créer et renforcer la méfiance entre les autochtones et les déplacés hutu. Une de ces rumeurs prétend que les déplacés hutu détiendraient des armes à feu qu'ils pourraient « utiliser un jour pour s'attribuer les entités où ils sont installés par force ⁷² ».

⁶⁷ Entretien, Hema de Boga, mars 2020.

⁶⁸ Ibidem.

⁶⁹ Entretien, Boga, Tchabi, mars 2020.

⁷⁰ Entretien, Boga, mars 2020.

⁷¹ Entretien, Tchabi, mars 2020.

⁷² Groupe de discussions, Tchabi, mars 2020.

2.2.3. Trajectoire migratoire et mécanismes d'installation des Hutu en Ituri : facilités, obstacles

Cette problématique de l'installation doit être regardée en fonction des époques. Selon les témoignages et diverses autres sources, le voyage ainsi que l'installation dans les zones d'accueil étaient très faciles lors des premières années de la migration, lorsque le nombre de migrants était encore faible et imperceptible. Au fur et à mesure que le mouvement prenait de l'ampleur, la méfiance des populations autochtones de l'Ituri et de celles qui se trouvaient sur leur passage, en particulier les Nande, s'amplifiait. Ces derniers ayant déjà maille à partir avec les Hutu au Nord-Kivu. Ce phénomène a été la source de nombreux problèmes pour les migrants.

2.2.3.1. Un bon accueil et des éclaircisseurs

Actuellement, il est maintenant évident que des milliers de Hutu sont installés en Ituri, et il est ici question de voir de près quels sont les mécanismes d'accueil et d'installation.

Ces mécanismes ont changé dans le temps. Ce qui semble rester inchangé c'est l'accueil des chefs qui reste quelque peu bienveillant à condition que les exigences requises pour accéder à une propriété soient remplies. Il faut donc avoir des papiers de voyage en règle, et s'acquitter du droit coutumier, c'est-à-dire deux chèvres pour avoir un hectare.

Pour les premiers arrivants, dans les années 1980, l'accueil était plutôt chaleureux, comme le décrit ce migrant arrivé, en 1980 « *Vraiment j'ai été très bien accueilli et bien intégré par la population autochtone mais en ce temps-là il n'y avait vraiment pas beaucoup de gens de ma communauté*⁷³ ». Puis cet accueil s'est quelque peu rafraîchi. Voici le témoignage d'un déplacé arrivé en 2008 : « *J'ai été très bien accueilli par les membres de ma communauté qui sont allés me présenter au chef de Chefferie où j'ai payé le droit coutumier de deux chèvres en échange d'un hectare de terre pour mon champ. Bon, la population autochtone était là ni chaud ni froid*⁷⁴ ». Autour de 2012, l'accueil est passé de l'indifférence à la méfiance. A leur arrivée, quelques-uns des déplacés étaient d'abord arrêtés et conduits chez le chef de la chefferie. Et après le contrôle des documents de déplacement, ils étaient relâchés avec un « *peu d'indifférence du côté des autochtones* ».

⁷³Entretiens, Tchabi, mars 2020.

⁷⁴ Entretiens, Boga, mars 2020.

Puis, plus le temps passait et le nombre de déplacés augmentait l'accueil a été empreint de réserves et de méfiance de la part de la population qui voyait les migrants « *comme des rebelles et des étrangers* » alors que « *la Chefferie avait procédé à notre identification et aux contrôles de nos documents* ⁷⁵».

Le constat qui se dégage est qu'il y a un écart important entre l'attitude, généralement bienveillante des chefs et celui de la population autochtone, plutôt marquée par l'indifférence, voire la méfiance. Un conflit générationnel s'y greffe également. Beaucoup de jeunes ont tendance à responsabiliser les chefs, généralement âgés, les accusant de complicité, et les traitant de dupes parce qu'ils vendent des terrains de la communauté à des Hutu dont le dessein ultime est la « balkanisation de l'Ituri⁷⁶ ».

A part les premiers pionniers, venus sans éclaireurs, les vagues suivantes de migrants ont bénéficié des informations et de la solidarité des déplacés déjà installés. Cela se passe à travers des réseaux familiaux ou de relations permettant aux candidats à la migration d'avoir des informations sur les conditions et les modalités de voyage et d'accueil. Arrivés à destination, les déplacés sont pris en charge par des membres de leur famille ou des « frères » de la communauté déjà installés. Les hôtes hébergent alors les nouveaux arrivants, leur donnent à manger, et des terrains à cultiver, provisoirement, après les avoir introduit auprès du chef de la chefferie pour l'accueil officiel et l'acquisition d'un terrain. Et ainsi le cycle continue.

2.2.3.2. Des stéréotypes et de la méfiance comme obstacles

De nombreux médias ont relayé les tracasseries de migrants arrêtés, remis aux forces de l'ordre, puis renvoyés vers leurs lieux d'origine. Ce témoignage d'un déplacé est assez explicite « *Oui, nous avons rencontré des problèmes d'insécurité où certains ont été tués, volés ou emporté par les rebelles vers Eringeti⁷⁷, aussi nous nous sommes butés à la méfiance de certaines communautés qui nous prenaient pour des étrangers⁷⁸* ». La famille

⁷⁵ Entretien, Tchabi, mars 2020.

⁷⁶ Entretien, Boga, mars 2020.

⁷⁷ Eringeti est une localité située au Nord-Kivu à 60 km au nord-est de la ville de Beni.

⁷⁸ Entretien, Tchabi, mars 2020.

de ce déplacé a pu parvenir en Ituri mais des dizaines d'autres ont été refoulés avant d'arriver à destination.

Un exemple parmi d'autres, le 19 mai 2017, à Goma, 63 familles hutu ont été empêchées de poursuivre leur mouvement vers l'Ituri⁷⁹. Également, au mois d'avril 2019, une dizaine de familles hutu, comprenant hommes, femmes et enfants, ont été bloquées à BENI, empêchées de se rendre en Ituri, où ils disaient aller chercher des terres arables⁸⁰.

Face à ces obstacles récurrents, les migrants auraient décidé de trouver d'autres itinéraires permettant de contourner le Grand Nord nande, où ils sont soumis à l'hostilité de ces derniers qui les malmènent et les refoulent. Ces changements d'itinéraires ou des rumeurs s'y rapportant ont convaincu certains groupes en Ituri que ce détour était mû par la volonté d'éviter des contrôles d'identité pour des raisons douteuses.

Ce type d'appréhensions est exprimé dans ces propos : *« L'inquiétude des communautés locales est que les Hutu ne passent plus par le Nord-Kivu surtout ceux qui viennent depuis 2012, mais arrivent par l'Ouganda. On ne sait pas pourquoi ils empruntent ce chemin détourné. Ils parcourent des milliers de kilomètres pour venir cultiver, c'est ainsi que les communautés locales se posent la question de savoir si les terres à cultiver se retrouvent en RDC seulement dans la région de Boga et Tchabi »*. C'est de nouveau la théorie du complot qui revient, entretenue et véhiculée par certains milieux en Ituri.

2.3. Les formes de sociabilité, de collaboration, de participation au pouvoir local entre les communautés autochtones et la communauté hutu en Ituri

La sociabilité se définit simplement comme l'ensemble des relations interpersonnelles entre individus. C'est l'existence, entre individus, de relations sociales réelles, relations choisies et réciproques que les individus souhaitent entretenir. Ces relations ont donc une histoire propre, singulière. Elle peut être formelle et informelle. Dans ce cadre, il s'agit de voir

⁷⁹ <https://www.voaafrique.com/a/familles-hutu-63-emepechees-d-exode-de-goma-vers-l-ituri/3867361.html>

⁸⁰ <https://flambeauestrdc.com/nord-kivu-peut-etre-une-voie-pour-arreter-les-deplacements-massifs-des-populations-hutus-vers-lituri/nord-kivu/>

à l'aune des entretiens réalisés avec des Banyabwisha et avec des personnes issues des communautés autochtones, le type de sociabilité qui existe, voulue de nature à renforcer la cohésion entre ces deux groupes ou au contraire, à distendre les liens sociaux existants.

Les liens de sociabilité existants mais encore fragiles et précaires sont les mariages entre jeunes issus de communautés d'autochtones et de Hutu. Ils sont rares et souvent à sens unique. Ce sont plutôt des garçons autochtones notamment des Hema et des Nyalu qui épousent des filles hutu, réputées pour leur fidélité et pour leur efficacité dans les travaux agricoles. Pour certains, ces mariages seraient donc par intérêt, et pour exploiter ces femmes. Plusieurs stéréotypes circulent sur le sujet et ne sont pas de nature à favoriser la multiplication et la durabilité de ces mariages. Il est notamment répandu que les Hutu sont de culture matrimoniale, donc que les enfants appartiennent à leur mère, et surtout le fait que la durabilité de ces mariages est suspendue à la période de séjour des Hutu, en Ituri, que certains autochtones souhaiteraient être la plus courte possible « *pour les membres de la communauté locale ce mariage ne peut pas être durable car tôt ou tard ces déplacés partiront*⁸¹ ». Une réflexion émise par des personnes différentes à maintes reprises.

Les mécanismes de collaboration sont ténus. Ils s'opèrent à travers des canaux sociaux comme les mutualités, l'implication des déplacés dans des services sociaux partagés comme prestataires de soins de santé ou enseignants. Il y a également des liens sociaux qui s'établissent à travers les activités économiques de transport (moto), le commerce notamment celui des médicaments. Le marché de Busiyo en Territoire d'Irumu, créé par les déplacés hutu, est une structure reconnue et génératrice de connexions sociales. Là on y vend outre les produits de l'agriculture et de l'élevage et l'apport des Hutu est remarquable en termes de quantité et de variétés. Et surtout, la boisson « umusururu », faite de sorgho et de banane, constitue une innovation introduite par les Hutu, très appréciée par les autochtones.

Les associations constituent un autre espace susceptible de structurer et de renforcer les liens sociaux. Comme ailleurs, ces associations sont créées en fonction de leur objet. Ainsi, il existe des associations d'agricul-

⁸¹ Entretiens, Boga, mars 2020.

teurs comme TIAMATA et celle dédiée à l'Intensification des Produits Vivriers (IPV), créée pour aider les Hutu à maximiser leurs produits agricoles. Des Hutu ont également créé une association de conducteurs de taxis motos, dénommée Association des taxis motos (ATMB). Vraisemblablement, la majorité des taxis motos dans cette région appartient aux Hutu. Des associations existantes pouvant fédérer des membres de communautés différentes, y compris les Hutu, sont les Mutuelles de Solidarité (MUSO). Elles sont plus d'une cinquantaine, et sont aussi présentes dans d'autres communautés⁸². Une d'entre elles, MUSO Mapendo, comprend aussi des Hutu.

En dépit de ces quelques liens existants et qui peuvent être renforcés, des obstacles subsistent et sont liés aux perceptions des uns et des autres et aux préjugés des uns sur les autres, créant une certaine distanciation. Ainsi, de façon unanime, des membres des communautés autochtones interrogés lors de l'enquête, ont affirmé que les déplacés hutu sont fermés et repliés sur eux-mêmes. Ces affirmations corroborent parfaitement certains comportements des déplacés décrits par eux-mêmes. Cette distanciation de liens sociaux, caractérisée par une sorte de repli, est corroborée par plusieurs faits.

Un des plus significatifs aura été la mise en place d'une association dénommée « Union des Banyabwisha », dont les objectifs étaient « *de préserver nos valeurs coutumières en terre lointaine, de nous entraider pour cultiver des champs, de nous soutenir en cas de problème* ». Cette association a été dissoute sur ordre du chef de chefferie car les autochtones la voyaient d'un mauvais regard⁸³. Cependant, la poursuite des objectifs de cette association ne s'arrête pas nécessairement avec sa disparition formelle, décrétée par une autorité en dehors des initiateurs, elle peut se poursuivre à travers des comportements renforçant effectivement cette préservation identitaire.

L'autre facteur de distanciation est d'ordre confessionnel. Selon toute vraisemblance, la grande majorité des déplacés hutu est membre de

⁸² Elles ont été mises en place sous l'égide de l'OIM et de la MONUSCO dans le cadre de la consolidation de la paix, <https://drcongo.iom.int/sites/default/files/PDF/sitreps/Fac%20sheet%20sur%20%20les%20activit%C3%A9s%20de%20l'OIM%20en%20Ituri.pdf>

⁸³ Entretiens avec un déplacé hutu, Tchabi, mars 2020.

l'église adventiste alors que les autochtones sont globalement des anglicans. Une minorité d'autochtones a adhéré à l'église adventiste mais relève que la langue de prière, le kinyarwanda, non compris par les autres groupes, constitue un obstacle d'adhésion et donc un facteur d'exclusion. Également, il a été signalé la création d'une école adventiste à Malaya, dont la majorité des élèves est adventiste, donc hutu.

Les rites funéraires constituent un autre facteur de discorde. Il est reproché aux Hutu leur manque d'empathie et de solidarité en cas de décès de personnes des communautés autochtones environnantes et même de n'avoir aucune considération pour leurs propres morts. Selon un autochtone : « *Le corps de la personne décédée était abandonné dans le dépôt de la maison et les gens se rendaient aux champs c'est au retour des champs que le corps est pris pour être inhumé sans aucune cérémonie ni deuil*⁸⁴ ».

De leur côté, les Hutu relèvent une grande différence entre les coutumes en matière de deuil, ce qui les place dans l'inconfort et l'incapacité d'offrir une solidarité à la hauteur des attentes. Ainsi, selon les Hutu interrogés, les autochtones font des cérémonies différentes lors de la mort et l'enterrement, le retrait de deuil et la coupe des cheveux au 40^{ème} jour après la mort du défunt. De plus, la mort d'un membre de la communauté préoccupe au plus haut niveau les autochtones, alors que ce n'est pas le cas chez les Hutu. Ces derniers trouvent également que les communautés locales gaspillent beaucoup de nourriture lors des deuils jusqu'au bain de consolation. Ce qui n'arrange pas les Hutu⁸⁵.

La participation au pouvoir local des Hutu leur est refusée. A une certaine époque, les Hutu s'étaient dotés d'un chef de communauté, ce qui a provoqué des conflits avec les chefs autochtones qui leur ont refusé la possibilité de s'organiser sous formes d'entités autonomes. Ils doivent donc se soumettre à l'autorité des chefs autochtones de leur ressort. Même le droit d'avoir un représentant ou un porte-parole leur a été refusé. Cependant la revendication de s'organiser et d'avoir des chefferies coiffant les zones habitées majoritairement par des Hutu est à la fois manifeste et pressante. Paradoxalement en dépit de l'interdiction de s'organiser les déplacés hutu ont pu présenter deux candidats députés, l'un au niveau provincial et l'autre au niveau national, lors des élections de 2018. Ils

⁸⁴ Entretien, Boga, mars 2020.

⁸⁵ Entretien, Tchabi, Boga, mars 2020.

n'ont pas pu être élus à cause du nombre insuffisant de membres de leur groupe et de la multiplicité de candidats par chaque communauté dans différentes circonscriptions. La volonté des Hutu d'avoir leur groupement dans cette région transparaît de manière forte et constitue une ligne de fracture avec les communautés autochtones.

2.4. Opportunités économiques comme facteur d'intégration des Hutu dans les zones de Geti et Boga

Les Hutu font essentiellement l'agriculture et l'élevage et vivent de la vente de leurs produits. Ils pratiquent également le commerce et possèdent des boutiques, des pharmacies et des débits de boisson. En outre, ils exercent le transport, en particulier les jours de marché, avec des taxis motos, à travers une association constituée et reconnue. Les déplacés hutu ont aussi des écoles et des centres de santé ouverts à tous. Des Hutu seraient également actifs dans l'exploitation du bois et des minerais de façon artisanale.

Alors qu'à une certaine époque ces activités étaient perçues par les autochtones comme illégales, avec le temps, ce sont les apports positifs qui sont plus reconnus et, dans une certaine mesure, vendus par les méfiants d'hier... Ainsi, à côté des peurs et des critiques perceptibles de la part de certains autochtones, l'apport économique des Hutu et ses effets, sont unanimement reconnus et appréciés. Ces apports ont une dimension locale et un impact dans les alentours. La ville de Bunia, par exemple, est approvisionnée en partie avec des produits provenant des espaces exploités par les Hutu.

Par ailleurs, l'activité économique des Hutu a été à la base de la création d'un marché à Busiyo, une localité à cheval entre la chefferie de Bahema Boga et Wanyali Tchabi, ouvert chaque jeudi. L'existence de ce marché a contribué non seulement à désenclaver la zone mais aussi favoriser une plus grande circulation de la monnaie, avec un flux monétaire inconnu auparavant. De ce fait, comme l'a déclaré un Hema de Boga « *avec leurs commerces, le milieu commence à être désenclavé et attractif*⁸⁶ ».

D'autres impacts se font ressentir spécialement sur les prix. Plusieurs autochtones ont reconnu apprécier le zèle des Hutu aux travaux des champs en raison de ses incidences. Selon un autochtone de Boga, « *la population*

⁸⁶ Entretiens, Boga, mars 2020.

autochtone aime les travaux agricoles des Hutu dans cette région, parce que ceux-ci travaillent avec beaucoup de courage ce qui permet d'avoir une forte production de leurs part. On estime que la production des Hutu peut atteindre 85% de la production agricole locale⁸⁷ ». Cette évaluation purement personnelle de ce témoin n'est confirmée par d'autres sources, cependant, tout laisse penser que la production des Hutu est très importante.

De plus, la nouveauté est que, contrairement aux usages locaux, les Hutu font l'agriculture toute l'année, ce qui a contribué à une augmentation notable de la production dans la région, avec comme conséquence la baisse des prix des denrées alimentaires.

Les opportunités économiques multiples ouvertes par les déplacés hutu sont reconnues et appréciées et devraient être de nature à favoriser l'intégration de ce groupe dans la région. A condition d'être accompagnés par d'autres activités permettant de créer et renforcer la confiance, car cette force économique est vue par certains comme une menace. Car elle est perçue comme un levier pour appuyer les revendications des Hutu et leur permettre d'accaparer le pouvoir politique.

⁸⁷ Entretiens, Tchabi, mars 2020.

Chapitre 3

Nouvelles dynamiques des conflits liées à l'installation de hutu en Ituri



Des familles de l'ethnie Hutu manifestant devant le bureau du Gouverneur du Nord-Kivu, à Goma, exigeant l'autorisant d'aller vers l'Ituri. (Photo Charly Kasereka)⁸⁸

L'installation de populations hutu en Ituri en général et dans les zones de Geti et Boga en particulier a provoqué des conflits divers avec des manifestations singulières plongeant dans la continuité des conflits que cette partie de la RDC a connus. À ce propos, Vircoulon (2005) invoque le concept de « système de guerre » parlant du conflit iturien pour exprimer, entre autres, sa complexité. Ce chapitre analyse les dynamiques émergentes des conflits liées à ce phénomène d'installation de Hutu dans la Province de l'Ituri en lien systémique et historique avec les dynamiques permanentes des conflits récurrents observés dans cette partie de l'Est de la République Démocratique du Congo. L'accent est mis successivement

⁸⁸Source:<https://www.voafrique.com/a/familles-hutu-63-emepechees-d-exode-de-goma-vers-l-itru/3867361.html>

sur les types de conflits, les causes, les acteurs et leurs rôles, les manifestations et les conséquences.

3.1. Types de conflits entre les communautés autochtones et la communauté hutu en Ituri

Comme on l'a déjà mentionné plus haut, la configuration ethnographique de l'Ituri est assez diversifiée. Depuis plusieurs décennies, et plus particulièrement pendant les périodes troubles en RDC, la cohabitation entre les communautés ethniques a été marquée par des conflits divers qui vont au-delà de l'identité. A. Sungura, B. van Soest et Limbo Kitonga (2019) notent que les conflits [en Ituri] sont dus à une combinaison de facteurs qui défient les explications de la cause "ethnique" et semblent plus en adéquation avec des explications politiques (souvent multi-scales). Les nouveaux conflits relevés dans les interactions entre les communautés autochtones et les déplacés Hutu s'abreuvent aux dynamiques conflictuelles anciennes. L'observation faite à ce sujet permet de relever les types de conflits suivants : les conflits fonciers, les conflits politiques, les conflits économiques. Ce type de conflits s'interpénètrent, s'alimentent mutuellement pour former un tout (cfr. supra).

3.1.1. Perceptions sur l'occupation des terres par des Banyabwisha et conflits fonciers

Comme on l'a vu précédemment, l'accès à la terre est à la base de plusieurs conflits, d'abord entre les autochtones eux-mêmes, puis entre ceux-ci et les populations hutu, installées à Geti et à Boga. L'installation de nouvelles populations sur un espace entraîne inévitablement la réduction de la ressource foncière chez le premier occupant, et peut susciter plusieurs sortes de réactions dont le rejet, des conflits et des violences. De nombreux auteurs ont bien relevé qu'en RDC la terre est non seulement une cause des conflits mais aussi un facteur de perpétuation du conflit Koon Vlasneroot et Johan Poitier, (2006).

L'observation faite dans les zones de Geti et Boga fait état d'une occupation des terres par des milliers de déplacés hutu, rwandophones, installés dans les zones de Boga et Chabi à la suite d'un déplacement progressif et

massif observé depuis plusieurs années⁸⁹. Rappelons qu'ils sont installés dans « *les chefferies des Bahema Mitego et Wanyali Tchabi. Dans la chefferie des Bahema Boga, on les retrouve dans le groupement Bulei qui est à la limite avec la chefferie des Wanyali Tchabi et dans un seul village de ce groupement donc dans le village Malaya*⁹⁰ ».

Bien qu'il soit difficile de déterminer avec précision les superficies occupées faute des données géographiques pertinentes, le constat empirique est que les Hutu occupent de vastes étendues dans ces zones. Les espaces occupés ont été aménagés par les déplacés hutu au fur et à mesure qu'ils s'installaient dans cette région avec l'augmentation de leur nombre leur permettant de s'établir dans les périmètres non encore occupés et exploités par les communautés locales.

Au fil du temps, les déplacés ont aménagé les espaces acquis en les répartissant entre les activités sociales (écoles, églises, etc.), les activités économiques (champs, marchés, boutiques, etc.), l'habitat, etc. Les activités économiques menées par les déplacés hutu apportent une valeur productive considérable dans ces zones reconnues aussi bien par les autochtones que par les autorités politiques et la société civile : « *Il faut reconnaître que ce peuple (Hutu) est travailleur. C'est grâce à leurs activités champêtres que ces zones sont actuellement viables du point de vue agricole. Ils produisent beaucoup et les marchés du village sont de nouveau fréquentables*, renseigne un prêtre diocésain⁹¹. Toutefois, la présence des Hutu dans ces zones, et surtout leur installation sur des terres considérées comme appartenant aux communautés autochtones suscitent des conflits notamment fonciers.

Pour certaines personnes se trouvant au sein des institutions provinciales (Assemblée et Gouvernement provinciaux), le déplacement et l'installation des populations hutu sont connus et considérés comme une situation anormale. Selon une tendance, *les Hutu, dits Banyabwisha en Ituri sont un petit groupe qui exploite de grandes étendues de terres au détriment des populations autochtones*⁹². Alors que « *leur origine reste floue*

⁸⁹ Le nombre de déplacés n'est pas connu ni en totalité ni par vague d'arrivée. Les autorités provinciales en charge des populations reconnaissent n'avoir mené aucun recensement des ces populations déplacées.

⁹⁰ Focus Group, Geti, mars 2020

⁹¹ Entretien, Bunia, 17 mars 2020.

⁹² Entrevue Bunia, 18 mars 2020.

*même si leur itinéraire est connu jusque dans les lieux qu'ils occupent actuellement*⁹³ ». Avec cependant des inconnues, comme l'a déclaré un ministre provincial « *Ils occupent beaucoup d'espaces mais leur nombre et leurs origines ne sont pas encore connus*⁹⁴ ». Ainsi, dans certains milieux au sein des sphères institutionnelles provinciales, le discours de *l'envahissement des terres* est présent.

Quelques acteurs de la société civile locale parlent de **l'occupation illégale des terres** : « *Pour nous, les Hutu occupent illégalement des terres en Ituri par le fait que non seulement ils n'ont pas une tribu établie ici mais aussi les Chefs coutumiers n'ont pas qualité pour céder les terres des communautés*⁹⁵ ». Dans le même ordre d'idées, un autre acteur de la société civile a tenu les propos suivants : « *La période de leur arrivée nous échappe. Mais ils sont venus à la recherche des terres et ils les ont trouvées avec la complicité des chefs des régions qui leur ont octroyé des documents. Maintenant les chefs se trouvent dupés car ils les croyaient comme des gens normaux à la recherche des terres arables mais aujourd'hui les Banyabwisha défendent ces terrains conquis et sont prêts à les défendre même au prix du sang*⁹⁶ ».

Pour nombre d'autochtones, c'est le discours **d'accaparement des terres** qui est mis en avant. En effet, pour de nombreux autochtones l'occupation des terres par les Hutus dans leurs zones n'est qu'une forme de confiscation des terres avec la complicité des autorités coutumières locales : *Si les Hutu ont eu des terres dans le groupement Bulei, c'est parce que certains individus ont vendu individuellement des terres aux Hutu sans l'aval de toute la communauté*⁹⁷ ».

Les conflits fonciers identifiés sont liés à l'installation massive, à l'extension des terres, aux conflits des limites et à l'accès au foncier. En effet, l'installation des déplacés hutu sur les terres à Boga et Geti relèverait d'une occupation des terres communautaires des populations autochtones. La permanence de cette occupation foncière renforce la perception d'« envahisseur » et les mobilisations politiques et sociales entreprises

⁹³ Entrevue, Bunia, 19 mars 2020.

⁹⁴ Entrevue, Bunia, 17 mars 2020.

⁹⁵ idem

⁹⁶ Focus Group, acteurs société civile, Bunia, 19 mars 2020.

⁹⁷ Focus Group, leaders des communautés locales autochtones, Tchabi, mars 2020.

par une partie de l'élite politique et de la société civile locales pour revendiquer la délocalisation de ces populations déplacées Hutu. En plus, nombreux parmi les autochtones accusent les déplacés Hutu d'avoir étendu les espaces occupés actuellement au-delà de ce qu'ils avaient acheté auprès des autorités traditionnelles surtout dans les forêts non exploitées par les autochtones.

Les déplacés hutu auraient progressivement étendu des terres acquises vers les forêts proches après déboisement pour y pratiquer l'agriculture. Les autorités traditionnelles locales ne reconnaissent pas avoir vendu toutes les terres actuellement occupées par les déplacés Hutu, comme le déclare un chef coutumier à Boga. D'après lui : « *Il est vrai que nous avons accueilli les Banyabwisha en leur vendant des portions des terres. Mais tout ce qu'ils ont aujourd'hui n'a pas été acheté*⁹⁸ ».

De même dans la zone de Geti, les déplacés hutu ont des conflits des limites des champs avec les populations autochtones. Ils sont également impliqués dans les conflits des limites entre les entités coutumières locales, notamment dans les conflits des limites administratives la chefferie des Bahema Boga et la chefferie des Bahema Mitego et des Wanyali Tchabi⁹⁹.

En ce qui concerne le mode d'accès à la terre, les déplacés Hutu achetaient des terres auprès des autorités locales et autres individus autochtones. Cependant, en plus des extensions non convenues qui auraient été faites par les membres de la communauté des déplacés hutu, les autochtones pensent que les bénéficiaires ont profité de la complicité et de l'incompétence de certaines autorités traditionnelles comme l'explique cet autochtone : *Si les Hutu ont eu des terres dans le groupement Bulei, c'est parce que certains individus ont vendu individuellement des terres aux Hutu sans l'aval de toute la communauté* ». De plus, il souligne que « *les Hutu ont eu des terres dans la chefferie des Bahema Boga lorsque le défunt chef de chefferie était malade pendant beaucoup de temps, mais aussi il était coopté député provincial ainsi il se préoccupait beaucoup plus de la politique à Bunia que des affaires de la chefferie. Voilà pourquoi certaines personnes ont profité de ce vide à la tête de la chefferie pour vendre des champs aux Hutu.*

⁹⁸ Entretien, Boga, 19 mars 2020.

⁹⁹ Idem.

Mais la communauté pense que comme la chefferie a actuellement un nouveau chef de chefferie, les terrains vendus pourront être récupérés¹⁰⁰ ».

Pour certains au sein des institutions provinciales et de la société civile de l'Ituri, ces procédures d'achat des terres sont considérées comme illégales. Ils attribuent la responsabilité de ces « abus » aux autorités traditionnelles qu'ils accusent d'avoir « *transgressé les normes coutumières foncières au détriment des communautés autochtones¹⁰¹* ». Les controverses autour de ce mode d'acquisition révèlent des contradictions susceptibles de produire des contestations et des conflits entre les vendeurs et les acheteurs.

Toutefois, les divergences foncières liées à l'installation des déplacés hutu dans les zones bien identifiées de l'Ituri et celles relatives à leur occupation des terres semblent se diluer dans la conscience collective en vue d'assumer les erreurs du passé, dans la nécessité d'éviter des conflits intercommunautaires, et dans la nécessité de capitaliser la valeur ajoutée économique que procure leur présence.

Néanmoins, ces conflits fonciers permanents se manifestent sous forme de palabres auprès des autorités traditionnelles et administratives locales et auprès des structures locales de réconciliation et de médiation mises en place par des Eglises. D'autres manifestations sont notamment des violences verbales et physiques entre individus ou familles opposées à cause des limites des champs. Sur cette réalité, un homme affirme dans le focus group de Tchabi qu'il existe des disputes régulières allant jusqu'à la violence physique entre les membres de la communauté hutu opposés aux autochtones à cause des limites des champs. A cet égard, les autorités locales interviennent souvent ou les médiateurs des Eglises locales pour résoudre ces conflits.

Une autre forme de manifestation de ces conflits fonciers est le refus par les communautés locales des zones environnantes des entités d'installation des Hutu d'accueillir ces derniers ou de leur vendre des terres tel que cela ressort des entretiens à Boga et Gheti : « *Dans la chefferie des Bahema Boga, le chef de chefferie avait interdit qu'on leur octroie des terres. Le chef de chefferie avait instruit tous les chefs des villages de ne pas donner*

¹⁰⁰ Focus Group mixte autochtones, Tchabi, 19 mars 2020.

¹⁰¹ Focus Group, Bunia, 19 mars 2020.

des terres aux Hutu dans son entité¹⁰² ». Les conflits fonciers sont à la base du renforcement de la méfiance et des stéréotypes envers les Hutus. Ces conflits fonciers dans ces zones sont loin d'être réglés car une certaine opinion au sein de la société civile de l'Ituri tente d'influencer les institutions provinciales pour « récupérer » au profit des communautés autochtones les terrains vendus aux Hutu par les chefs locaux. Ainsi par exemple, dans sa correspondance du mois de mars 2020, l'Union des Associations Culturelles pour le Développement de l'Ituri (UNADI) a recommandé aux Chefs coutumiers de revisiter les anciens contrats de vente des terres en les transformant en contrats de location des terres (1) ; de cesser la vente illicite des terres des communautés de base (2). Une telle démarche ne ferait qu'exacerber les conflits fonciers avec des conséquences sur la sécurité et la cohésion sociale des entités concernées.

En somme, les conflits fonciers nés de l'occupation des terres par les déplacés hutu ne sont pas isolés des dynamiques foncières en Ituri. Ils font partie des conflits récurrents dans les zones de Boga et Geti notamment : *« C'est seulement le conflit foncier. Il se manifeste par des querelles et disputes sur la propriété du terrain et sur les limites enfin de distinguer où commencer la terre de X par rapport à Y et où il se termine¹⁰³»*. Ces conflits fonciers se situent dans la continuité des conflits fonciers au sein des communautés autochtones et entre celles-ci et les communautés allochtones, et sous-tendent des conflits violents que l'Ituri connaît depuis plusieurs décennies : *Avant que les Hutu s'installent massivement dans la région de Boga on a connues un afflux d'arrivée des Nande qui sont venus après les atrocités que l'Ituri a connu dans les années 2005. A part les Nande, il y a des Bakonjo venus de l'Ouganda qui se sont installés à Kyabowe au nombre de 70 ménages pour faire de l'agriculture. Au départ ils disaient venir faire une culture vivrière, mais à la grande surprise des communautés locales ils font l'agriculture pérenne (cacao) pour occuper les terres pour de bon¹⁰⁴ »*. Selon Christopher David Huggis (2010), l'Ituri a une longue expérience des conflits fonciers inter et intracommunautaires qui remontent probablement à l'époque précoloniale. Les discours institutionnels,

¹⁰² Entretiens, Focus Group Société Civile, mars 2020

¹⁰³ Focus Group avec des déplacés hutu, Boga, 19 mars 2020.

¹⁰⁴ Focus Group avec autochtones, Boga, 20 mars 2020.

de la société civile ou de la population évoquent des tensions liées au foncier qui opposent les communautés autochtones aux déplacés hutu et aux autres communautés allochtones de Boga, Thsabi et Geti.

L'occupation des terrains à Boga et Tchabi est pour les déplacés hutu un enjeu majeur. Elle permet l'accès à la ressource foncière ; facilite leur participation significative à l'économie locale des entités d'accueil ; et garantit une identité territoriale et une possibilité d'accès aux pouvoirs local, provincial et national. Ces différents enjeux sont les fondements d'autres conflits, notamment les conflits économiques, politiques et identitaires.

3.1.2. Les conflits économiques

Les déplacés hutu de Boga et Geti pratiquent principalement l'agriculture. Ils font également l'élevage. Le choix de l'agriculture comme activité principale montre que les déplacés hutu installés en Ituri ont une bonne connaissance de l'agriculture et une culture de paysans. Les communautés autochtones attestent le rôle considérable des déplacés hutu dans l'accroissement de la production agricole dans ces zones. Le marché rural de *Busiyo*, le principal lieu d'échanges commerciaux dans cette zone est inondé de produits agricoles des déplacés hutus d'où ils sont acheminés vers les milieux urbains et centres ruraux des alentours. En plus de l'agriculture et de l'élevage, les déplacés hutu exercent d'autres activités économiques comme le petit commerce des biens manufacturés et la vente des produits agricoles, la pharmacie, le transport local par des « taxi-motos »¹⁰⁵, etc. Toutefois, un nombre considérable de jeunes identifiés comme « Banyabwisha » se sont aussi déplacés vers la ville de Bunia où ils travaillent dans divers secteurs comme commerçants ambulants, portefaix, gardiens, transporteurs, etc.

La production agricole croissante des déplacés Hutu par rapport aux autres groupes sociaux est perçue par ces derniers comme une exploitation et porteuse d'un potentiel de domination des allochtones sur les autochtones. *Les « Banyabwisha » sont venus exploiter nos terres, et dominer nos populations avec l'argent qu'ils gagnent chez nous*¹⁰⁶. Quelques-uns parmi les communautés autochtones affirment que les déplacés hutu recevraient du soutien financier extérieur pour acheter des terres, du bétail et des minerais : « Ces Rwandais sont financés par des puissances que

¹⁰⁵ Le « taxi-moto » est un type de transport en commun par des motos.

¹⁰⁶ Focus Group société civile, Bunia, 19 mars 2020.

nous ne connaissons pas pour piller l'or et le diamant mais aussi pour renforcer leur agriculture afin de ne jamais quitter ici chez nous. Ils ont même des armes dans leurs maisons¹⁰⁷». Cependant, les déplacés reconnaissent exercer essentiellement l'agriculture : « Nous vendons les produits de nos champs et des élevages. D'où on peut dire que nous faisons du commerce. Les communautés de Geti/Boga sont vraiment contentes de nos activités car désormais ils n'ont plus de problèmes alimentaires et la vie coûte désormais moins cher. Les produits qu'ils obtenaient jadis en voyageant très loin nous les offrons ici sur place¹⁰⁸ ».

Un autre problème soulevé est que les déplacés hutu feraient du protectionnisme sur le marché de Busiyo car *ils ne veulent pas qu'il y ait des produits champêtres venant d'autres coins sauf les leurs, ils sont de plus en plus protecteurs de leur économie¹⁰⁹*. Si cette situation est vraiment réelle, elle pourrait alimenter un conflit économique de taille.

Parmi les conflits à caractère économique, il faut noter également les accusations de vols et de destructions des cultures, les vols des bétails, les abus de confiance dans les transactions commerciales ou foncières notamment la remise en cause des limites des propriétés convenues lors de la vente ou tout simplement des autochtones qui veulent se réappropriier des terres vendues¹¹⁰. Les déplacés hutu pensent que leurs voisins autochtones organiseraient des actes de sabotage et de vols dans leurs champs et pâturages. Ces actes sont à la base des palabres auprès des autorités locales voir de renforcement de la méfiance entre les communautés.

3.1.3. Les conflits politiques

Les conflits politiques sont principalement fondés sur le refus d'intégration politique des déplacés hutus par les communautés autochtones. Les Hutu sont généralement perçus et présentés comme des « *déplacés* » avec une nationalité douteuse alors qu'il disposent de *cartes d'électeurs¹¹¹* qui attestent la nationalité congolaise des porteurs. Il ne leur est pas reconnu

¹⁰⁷ Focus Group mixte avec des autochtones, Boga, 20 mars 2020.

¹⁰⁸ Focus Group avec des déplacés hutu, Boga, 19 mars 2020.

¹⁰⁹ Focus Groupe société civile, mars 2020.

¹¹⁰ Focus Groupe de déplacés hutu, Tchabi, mars 2020.

¹¹¹ En RDC, depuis l'enrôlement électoral de 2005, la carte d'électeur est également la carte d'identité pour tout citoyen congolais.

les droits d'accéder ou de participer au pouvoir politique local non seulement à cause du doute collectif sur leur nationalité mais plus encore à cause du fait qu'ils soient allochtones. Le pouvoir local ou traditionnel en RDC est fondé sur les identités territoriales synchronisant l'identité ethnique et la territorialité communautaire. En dépit de ce refus local, la communauté a pu présenter deux candidats à la députation aux niveaux provincial et national lors des élections de 2018. Ces candidats Hutus n'avaient pas obtenu les suffrages exigés pour être élus députés.

Les communautés autochtones de l'Ituri s'opposent farouchement à la constitution d'une autorité traditionnelle pour les déplacés hutu et à l'accès au pouvoir local dans les entités coutumières (village, groupement, chefferie) : « *Dans le village Malaya, un Hutu a été nommé conseiller dans l'administration de la localité, mais aussitôt que la chefferie a été saisie de cela, on a demandé à ce qu'on le débarque immédiatement de l'équipe de la gestion de cette localité*¹¹² ». Par conséquent, les déplacés hutu de Boga et Geti ne sont pas politiquement organisés à l'instar d'autres communautés traditionnelles établies en RDC tel que le soulignent ces propos recueillis d'une interview de groupe : *Nous n'avons pas une autorité qui nous dirige ou nous représente ici. Nous dépendons et référons à l'autorité locale que nous avons trouvée ici. Il nous a été scrupuleusement interdit par les autorités locales de nous organiser ou de nous structurer hiérarchiquement, administrativement ou coutumièrement. Nous déplorons même le fait de ne pas être associés comme les autres communautés dans certaines décisions qui engagent la vie communautaire (Idem)*. Toutefois, les déplacés Hutu ont une organisation interne dirigée par des représentants non reconnus ou intégrés dans les systèmes politiques locaux sous forme de chefferie. Au terme de la loi, *la chefferie est un ensemble généralement homogène de communautés traditionnelles organisées sur base de la coutume et ayant à sa tête un Chef désigné par la coutume, reconnu et investi par les pouvoirs publics*. (article 67 de la Loi organique n° 08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces). Le *non-état traditionnel* chez les déplacés Hutu est consécutif au contexte sociohistorique de leur installation et aux mécanismes juridiques de constitution d'organisation sociale et politique des communautés tribales. En

¹¹² Focus Group avec des autochtones, Boga, 20 mars 2020.

effets, les communautés allochtones sont moins favorisées pour se constituer en groupe autonome politiquement organisé.

Aux niveaux provincial et national, les déplacés hutu de Boga et Geti ne sont pas représentés dans les institutions politiques et au sein de l'administration publique. Cette situation s'explique notamment par le contexte historique conflictuel de l'installation des déplacés hutu en Ituri et le rejet de leur intégration politique par les autres communautés. Dès lors, l'intégration politique de chaque communauté est influencée par son établissement sociologique comme un groupe social culturellement organisé sur un espace bien déterminé. Ce qui n'est pas le cas pour les déplacés hutu de l'Ituri. L'observation montre qu'une frange au sein des communautés de l'Ituri rejette toute intégration politique des déplacés hutu : « *Nous avons été scandalisés de voir un « munyabwisha » postuler comme candidat député en 2018. Cela nous a réveillé. On a compris que ces gens ne partiront pas et cherchent maintenant à nous diriger* ¹¹³ ». L'on peut néanmoins mentionner le fait que ce rejet est relatif car les populations déplacées hutu avaient été mobilisées par des candidats aux élections présidentielle et législatives de diverses communautés de l'Ituri et d'ailleurs.

Dans le même ordre d'idées, les déplacés hutu ne sont pas associés aux enjeux sociopolitiques initiés par les forces politiques et sociales de la province de l'Ituri. Comme l'ont affirmé un membre de l'UNADI et un membre de l'ACIAR lors des entretiens à Bunia, le représentant des déplacés hutu avait été contraints de quitter la salle où se tenait le forum sur la paix en Ituri¹¹⁴. A en croire le Président de la société civile de l'Ituri, des lettres de contestation de la présence des déplacés hutus en Ituri ont été adressées aux autorités nationales et provinciales par des représentants de la société civile et de l'élite politique. L'intégration politique des déplacés hutu en Ituri fait objet d'une contestation surtout dans les milieux de l'élite iturienne.

Cette dynamique s'accompagne d'une campagne véhiculant des rumeurs et des stéréotypes visant à présenter les déplacés hutu dans leur ensemble comme des envahisseurs, un groupe avec un agenda caché, au ser-

¹¹³ Focus Group avec la société civile, Bunia, 19 mars 2020.

¹¹⁴ Il s'agit d'une série de plusieurs dizaines d'entretiens menés à Bunia à partir de juillet 2019.

vice d'intérêts inavoués, dans le but de « balkaniser » l'Ituri. Cette campagne contribue à créer la peur et l'hostilité d'une partie des autochtones qui se représentent ces déplacés hutu comme porteurs de menaces.

3.1.4. Les conflits identitaires

En Ituri, les identités ont été utilisées dans plusieurs conflits violents qui ont marqué l'histoire contemporaine de ce vaste territoire à l'Est de la RDC. Les migrations et mobilités des populations, particulièrement celles des Nande et des déplacés dits « Banyabwisha » ont renforcé les logiques identitaires actuelles. Depuis de nombreuses années, la migration des Hutu appelés « Banyabwisha » (un toponyme pour des populations issues du territoire de Rutshuru au Nord-Kivu), a provoqué un mélange de peur et de xénophobie chez les Ituriens (Croix rouge, (2018). Dans ses trois dernières déclarations de février, mars et mai 2020, l'UNIDI présente les déplacés hutu comme des *Hutu Rwandais*. De notre enquête, une source a indiqué que « *les communautés locales ont peur des étrangers qui viennent envahir leurs terres sans que les autorités ne veuillent qu'on en parle. Si ces étrangers venaient seulement cultiver, ça ne poserait pas problème, mais le fait qu'on les attrape avec des armes à feu froisse davantage. Les Hutu s'imposent négativement par leurs comportements. Ils devraient se conformer aux habitudes des communautés de la région*¹¹⁵ ». Bien que cette assertion n'ait été étayée par des faits bien vérifiés, elle n'en constitue pas moins une appréhension pouvant alimenter des rumeurs et des stéréotypes susceptibles de créer des sentiments d'hostilité envers les déplacés hutu.

Ces logiques identitaires conflictuelles sont justement exprimées entre autres par des stéréotypes. Ainsi, les déplacés hutus sont considérés au sein des communautés autochtones à la fois comme des étrangers, des soutiens aux groupes armés locaux et étrangers et des bandits.

D'une part, les déplacés hutus sont perçus par de nombreux autochtones comme des « Rwandais ». L'opinion collective ne semble pas convaincue de leur nationalité congolaise. *Ce sont des Rwandais*, affirment plusieurs personnes rencontrées- surtout au sein de la société civile. Les déplacés hutu interrogés à cet effet confirment bien qu'ils sont qualifiés d'étrangers par des membres d'autres communautés : (...) *A l'arrivée et jusqu'à*

¹¹⁵ Focus Group, autochtones ? Boga, 20 mars 2020.

ces jours nous nous sommes butés aux méfiances de certaines communautés qui nous prennent pour des étrangers rwandais. La langue kinyarwanda utilisée par les déplacés hutu et le doute sur leurs milieux d'origine (village ou chefferie) créent une telle opinion. Dans les milieux de la société civile *la trajectoire migratoire des déplacés hutu* est questionnée, mise en doute, considérée comme « *imprécise et montée de toutes pièces*¹¹⁶ ». Par contre au sein des institutions provinciales, la citoyenneté congolaise des déplacés hutu est reconnue. L'accent est plutôt mis sur leurs interactions conflictuelles avec les populations autochtones.

D'autre part, ces populations déplacées hutus sont considérées comme un cheval de Troie du gouvernement rwandais, des « *infiltrés militaires rwandais* » chargés d'être la cheville ouvrière de la domination et l'exploitation de l'Est de la RDC par les États voisins et les puissances occidentales, et de participer à l'épuration ethnique de certaines communautés autochtones. Ils sont soupçonnés de soutenir certains groupes armés, de préparer la guerre et de pratiquer le banditisme. A ce sujet, un membre de la société civile a déclaré que « *la population iturienne les soupçonne d'être de connivence avec la milice Lendu Codeco mais aussi les ADF car il y a des incursions dans les régions de Tchabi et autres et qui sont suivies de mort d'hommes* ». Sans qu'il y ait des preuves, ce type d'affirmations peut faire tache d'huile et créer une opinion sur la nuisance des déplacés hutu.

C'est aussi dans ce sens que dans le rapport de la croix rouge (2018) évoqué plus haut, il est fait mention de la rumeur répandue de l'implication des déplacés hutu dans les affrontements à Djugu et leur lien éventuel avec le groupe rebelle M23. Notre enquête a pu révéler la persistance de telles présomptions basées sur des faits que certains disent avoir observés : « *Quand on les observe, on trouve que la plupart d'entre eux ont des grandes cicatrices d'arme à feu sur leurs corps. Ils n'entretiennent pas des bonnes relations de voisinage avec d'autres personnes ; ils sont prêts à faire des réclamations violentes pour tout ce qui les concerne*¹¹⁷ ».

Par ailleurs, les conflits identitaires ont influencé la territorialité fragile et conflictuelle chez les déplacés hutus dans les zones d'installation en particulier et dans l'Ituri en général. En effet, l'identité ethnique produit

¹¹⁶ Entretien, Bunia, 18 mars 2020.

¹¹⁷ Focus Group avec autochtones, Boga, 19 mars 2020.

généralement l'identité territoriale et le territoire. Selon Bosco Muchukiwa (2004), le territoire ethnique ou identitaire renvoie à des espaces au sein desquels les populations sont majoritaires, aux berceaux de ces dernières ou à des espaces où un peuple est minoritaire et nourrit l'ambition d'être relié entre les différentes poches ethniques. Ainsi, l'appellation « *Banyabwisha* » veut dire les originaires de « Bwisha » (une entité coutumière située au Nord-Kivu). Les contestations territoriales vis-à-vis des déplacés hutu sont tributaires des logiques identitaires qui expriment leur retour à Bwisha au Nord-Kivu où des membres de l'ethnie hutu congolaise sont censés posséder traditionnellement des terres.

Tous les conflits succinctement analysés plus haut s'abreuvant aux dynamiques des contextes économiques, politiques, culturels et sociaux, et trouvent leur déterminant dans les enjeux qui sous-tendent les causes principales de leur (re)production.

3.2. Les causes principales des conflits

Les causes des conflits entre les déplacés hutu et les communautés autochtones de l'Ituri en général et celles de Boga et Geti en particulier sont multiples. Pour bien les cerner, nous les avons regroupées sous leurs diverses dimensions à savoir : causes politiques et juridiques, causes économiques et démographiques, causes socioculturelles.

3.2.1. Les causes politiques et juridiques

Les mobilités des populations en général et les déplacements des populations hutu vers l'Ituri se déroulent dans un contexte politique marqué par des conflits et des violences à l'Est de la République Démocratique du Congo depuis plus de deux décennies. Les vagues migratoires des populations hutus vers l'Ituri qui ressortent des données empiriques collectées sans évidences sur les dates ou les trajectoires précises peuvent trouver une explication dans la mauvaise gestion de cette problématique par le pouvoir public congolais et par les pays voisins, notamment le Rwanda et l'Ouganda. Ces migrations hutu inscrites dans le contexte de crise en RDC et dans la région des grands lacs ne sont pas à confondre avec les anciennes migrations des mêmes populations en nombre réduit dans la même région de l'Ituri telles qu'elles sont rapportées par des sources locales et des écrits. *Il y avait des anciens hutu à Boga, juste quelques familles déjà vers les années 1990 mais ils n'étaient pas nombreux*

affirme un Evêque d'une Eglise locale à la retraite¹¹⁸. Ces propos sont corroborés lors des entretiens réalisés : « *Les Hutu venus depuis 2008 ont rejoint leurs frères qui vivaient dans cette chefferie depuis bien longtemps en 1992. Ceux venus vers 1992 ne sont pas nombreux. Ils forment 6 à 7 familles, mais ceux qui viennent depuis 2008 ont envahi tout le terrain de la région*¹¹⁹ ». Les anciennes vagues migratoires comme les plus récentes n'ont pas fait l'objet d'une gestion spécifique de la part du pouvoir public.

D'après des sources locales confirmées par les autorités provinciales, plusieurs vagues de déplacées hutu appelées aussi « banyabwisha » arrivaient en Ituri avec « une feuille de route » signée par le Gouvernement provincial du Nord-Kivu dirigé par M. Julien Paluku autorisant les migrants à *se rendre dans la Province de l'Ituri pour chercher des terres à cultiver*. Nous avons cherché en vain ce document parmi les déplacés hutu contactés. Néanmoins, ils affirment avoir reçu les autorisations des autorités de la Province du Nord-Kivu. Le rôle du Gouvernement provincial du Nord-Kivu est certainement prouvé car en mai 2017, le Gouverneur Julien Paluku avait refusé d'octroyer de nouvelles autorisations à 63 familles hutu qui voulaient rejoindre les leurs en Ituri. Les concernés avaient campé devant le Bureau du Gouverneur de province en signe de protestation à ce refus comme l'indique l'image ci-dessous.

En outre, des répondants du côté des déplacés hutus comme du côté des autochtones ont confirmé des arrivées massives par vagues successives d'autres déplacés qui ne disposaient d'aucune autorisation. Le circuit institutionnel de cette mobilité à partir des années 2012 par le biais du Gouvernement provincial du Nord-Kivu et le Gouvernement national a suffisamment nourri le pressentiment collectif d'une *planification nationale* sans informer les populations autochtones de l'Ituri.

Certaines sources ont indiqué également des entrées incontrôlées et détournées des déplacées hutu à partir des frontières ougandaises. Ils traverseraient la frontière de Kasindi au Nord-Kivu pour rejoindre les autres déplacés installés dans les chefferies de Bahema Mitego, de Wanyali Chabi, de Bahema Boga, etc. *Comme ils viennent aussi par l'Ouganda, à un certain moment les agents de sécurité ont décidé à ce que les Hutu ne passent plus par Boga en provenance de l'Ouganda pour aller dans la brousse*

¹¹⁸ Entretiens, Bunia, 19 mars 2020.

¹¹⁹ Focus Group autochtones, Boga, 20 mars 2020.

où ils cultivent. Ou encore : « *L'inquiétude des communautés locales est que les Hutu ne passent pas par le Nord-Kivu surtout ceux qui viennent depuis 2012, mais viennent par l'Ouganda et on ne sait pas pourquoi ils empruntent ce chemin détourné*¹²⁰ ». Dès lors, il est difficile de conjecturer le même point de départ pour tous les déplacés hutus de l'Ituri. Cette ambiguïté renforcerait dans la conscience collective le doute sur la nationalité congolaise de nombreux déplacés hutu malgré qu'ils soient en possession de la carte d'électeur congolaise. Certaines sources les considèrent comme *des réfugiés rwandais chassés de la Tanzanie*¹²¹. Au regard de ces faits, la responsabilité des pays voisins dans ces déplacements est fortement questionnée par des répondants autochtones, et certaines autorités locales et provinciales.

Au niveau de chefferie, le manque d'insertion de l'organisation politique traditionnelle hutu dans les systèmes politiques traditionnels locaux exclut toute possibilité aux déplacés hutus d'avoir des autorités traditionnelles. Par conséquent, ils doivent se soumettre au pouvoir traditionnel établi. Les déplacés hutu se sentent *dominés* et diminués par ce manque d'intégration politique. Cependant, les leaders des déplacés hutu avaient exprimé la nécessité de créer leur chefferie au regard du nombre important de personnes qu'ils représentent. Cette tentative a été énergiquement étouffée par les autorités autochtones et l'élite iturienne, et continue à alimenter à ces jours les méfiances et attitudes protectionnistes des communautés autochtones vis-à-vis des déplacés hutu.

Sur le plan juridique, les modalités d'acquisition des terres par les déplacés hutu dans les zones de Boga et Geti n'échappent pas aux conflits persistants entre les deux systèmes juridiques de gestion foncière en vigueur en RDC : légal et coutumier. Comme indiqué plus haut, des leaders des communautés autochtones réfutent les modalités coutumières d'acquisition des terres par les déplacés hutu en les qualifiant d'illégal. Certains leaders, selon quelques répondants déplacés hutu, inciteraient des autochtones à nier les actes de vente dûment établis dans les processus d'acquisition foncière. En outre, du fait de n'avoir pas utilisé les moyens mé-

¹²⁰ Focus Group avec autochtones, Boga, 20 mars 2020.

¹²¹ Entretien Assemblée provinciale, Bunia, 18 mars 2020.

triques précis (décamètre, théodolite, bornes, GPS, etc.), les limites territoriales sont mal connues, entraînant, souvent, des conflits fonciers entre les allochtones hutu et les groupes autochtones.

3.2.2. Les causes économiques et démographiques

Comme on l'a vu, la mobilité des populations hutu vers l'Ituri semble être justifiée par la *recherche de terres arables* devenues rares dans leurs villages d'origine. L'installation qui s'en était suivie génère des conflits entre les migrants hutu et les communautés autochtones. Nonobstant les apports positifs de ces derniers, grâce à leurs activités agricoles, bien appréciés par les autochtones, le pouvoir économique qu'ils en tirent est perçu par les autres communautés autochtones comme une menace et un risque de domination. De plus, ces progrès sont perçus être réalisés à l'aune de l'exploitation des ressources foncières, forestières et minières revenant naturellement aux autochtones.

Aujourd'hui, l'économie des zones de Boga et Tchabi est dominée par les produits résultant des activités agricoles des déplacés hutu dont les dividendes financiers permettent des investissements dans d'autres secteurs économiques. Les communautés autochtones, sont réputées *moins entrepreneurantes dans le travail agricole et cette situation est à la base de disparités économiques* entre les deux groupes. Outre des conflits relativement liés à des vols, des destructions de cultures, des contestations des limites foncières, l'écart économique entre les allochtones et les autochtones est générateur d'inégalités économiques en passe de créer un profond différend autour de l'accès aux ressources.

En outre, les activités économiques des déplacés hutu génèrent des recettes au profit des entités coutumières locales. Parfois les taxes perçues par ces dernières sont sources des conflits entre elles. Par exemple, « *le marché de Busiyo situé à la limite de Boga et Tchabi, profite à la chefferie des Wanyali Tchabi ; à la limite de Boga et Mitego, on trouve des fermes pour les bétails de Mitego où les propriétaires versent leurs taxes à la chefferie des Bahema Mitego*¹²² ».

Du point de vue démographique, jusqu'au moment de l'étude, il n'existait pas de statistiques démographiques sur le nombre total de déplacés hutu, leur composition familiale et le taux de fécondité. Mais des sources au

¹²² Focus Group autochtones, Boga, 20 mars 2020.

sein des populations autochtones et parmi leurs leaders sociaux et politiques estiment que leur composition par ménage se situerait entre 6-8 personnes tandis que la fécondité varierait entre 7-10 enfants par femme. Ces informations n'ont pas pu être vérifiées par l'observation ou par le biais de données secondaires. Toutefois, elles permettent de relever la peur présente au sein des communautés autochtones d'être dépassées en nombre par les déplacés hutu. Le poids démographique combiné à la force économique des déplacés hutu renforce davantage la peur des autochtones d'être progressivement dominés par les Hutu dans les enjeux politiques à venir.

3.2.3. Les causes socioculturelles

Sous cet aspect, les causes les plus observées sont notamment les logiques identitaires et la monoethnisation des écoles et des lieux de culte comme cela a été précédemment développé. Dans le contexte iturien comme dans d'autres situations de conflits intercommunautaires, l'identité ethnique est souvent mobilisée pour justifier des relations harmonieuses ou conflictuelles. L'instrumentalisation des identités ethniques est présente dans plusieurs conflits. Selon Bayart (), *l'idée d'identité primordiale qu'elle soit ethnique, nationale, familiale est fausse. Nous nous construisons nous-mêmes à partir d'un matériau composite à travers notre relation à autrui : rien n'est véritablement déterminé dans ce travail de structuration.* Les logiques identitaires définissant l'*étranger* (rwandais) du *national* (congolais), l'*allochtone* (Hutu, Munyabwisha) de l'*autochtone* (Hema, Lendu) résultent d'un processus d'instrumentalisation utilisé à plusieurs phases du conflit iturien. Les relations de méfiance, les préjugés et parfois les actes violents qui traversent les rapports interpersonnels et intercommunautaires entre les déplacés hutu et les communautés autochtones sont dictées par des représentations identitaires, lesquelles affectent à leur tour le système matrimonial. En effet, il s'observe dans les relations matrimoniales une *endogamie instrumentale* fondée sur des préjugés entre communautés. L'opinion dominante parmi les personnes rencontrées à Boga et Geti ainsi que dans les milieux politiques, religieux et de la société civile convergent sur la rareté des mariages mixtes entre des personnes issues des communautés des déplacés hutu et autochtones. Ainsi, *les deux communautés ne sont pas totalement favorables aux mariages mixtes car les cultures et comportement différent. Rares sont les filles autochtones qui préféreraient aller passer autant de*

*temps aux champs chez le Hutu. Le mariage mixte n'est ni autorisé ni refusé au sein desdites communautés mais la prudence prime, a déclaré un jeune d'une communauté autochtone*¹²³. Les informations recueillies sur le terrain ont confirmé l'existence de quelques rares mariages mixtes mais qui ont concerné des personnes issues des anciennes familles des hutu. Cette crise de don et contre don au sens de Marcel Mauss (1925) étouffe le contrat social, la solidarité et la conscience d'appartenir à une même société.

En ce qui concerne la monoethnisation des écoles et des pratiques religieuses, l'observation montre que les déplacés hutu ont construit leurs propres écoles et Églises, y compris des centres sanitaires. Ces institutions sociales seraient plus fréquentées par les déplacés hutu. Selon les jeunes autochtones de Boga et Geti : « *les Hutu ne participent pas dans les églises locales, parce qu'ils ont leurs églises ; ils fréquentent principalement deux confessions religieuses : Adventiste de 7^e jour et CEPAC mais ils sont majoritairement dans l'église adventiste. Dans leurs églises, ils occupent des responsabilités telles que pasteurs, diacres, bergers, etc. Ils ont également une école à Malaya et un hôpital à Malibongo*¹²⁴ ». Les Eglises et les écoles des hutus ne sont pas formellement interdites aux autochtones mais la méfiance structurelle ne les encouragerait pas à les fréquenter : « *Nous sommes de communautaristes, nous avons bien sûr ouvert des marchés (exemple le marché de Busiya à Tchabi), construit des écoles et églises. Mais ils n'appartiennent pas seulement à la population hutu. Tout le monde est accepté sans limitation. Nous avons notre foi car majoritairement Adventistes, mais nous ne refusons jamais aux nôtres d'aller communier dans d'autres églises et nous n'empêchons non plus que les membres des autres communautés viennent prier avec nous*¹²⁵ ». L'Église adventiste du 7^{ème} jour est la confession religieuse à configuration monoethnique pour les déplacés hutu. Une poignée de ces derniers fréquentent les Eglises anglicane et catholique locales.

La fréquentation des lieux de culte et des écoles appartenant aux déplacés hutu par des enfants et adultes autochtones se heurte aussi à la barrière de la langue car c'est le kinyarwanda qui y est utilisé et cette langue n'est pas comprise par les autochtones.

¹²³ Focus Group avec de jeunes autochtones, Boga, 19 mars 2020.

¹²⁴ Idem

¹²⁵ Focus Group avec déplacés hutu, Tchabi, 19 mars 2020.

Le faible niveau d'interactions intercommunautaires dans les espaces de prière, de soins de santé et d'éducation renforce les stéréotypes et l'isolement social. Selon plusieurs études et rapports, notamment la plus récente étude menée par Interpeace dans la Région des grands lacs sur la réconciliation pour la paix (2019), les Eglises et les écoles jouent un rôle important dans la réconciliation et la cohésion sociale entre communautés.

3.3. Acteurs et leurs rôles dans les conflits entre déplacés hutu et les communautés autochtones en Ituri

Les sections précédentes de ce chapitre ont, dans une certaine mesure, fait allusion à certains acteurs qui participent dans les dynamiques des conflits analysés. Cette section va analyser les rôles systémiques des acteurs clés identifiés, à savoir les communautés autochtones, les déplacés hutu, la communauté Nande de l'Ituri, l'Etat congolais, les Etats de la région des grands lacs, la communauté internationale, les autorités locales, la société civile et les Eglises, et les élites politiques. Pour plus d'intelligibilité, ces acteurs peuvent être regroupés en quatre grandes catégories, à savoir les communautés, les acteurs politiques et sociaux et les acteurs institutionnels, les acteurs régionaux et la communauté internationale.

3.3.1. Les communautés ethniques

Les communautés ethniques, au moins partiellement, sont les acteurs directs dans les conflits liés aux mobilités des populations en Ituri, particulièrement les déplacements des populations Hutu à Boga et Geti. Les communautés ethniques autochtones de ces zones, principalement les Bahema et les Wanyali sont engagés dans ces conflits contre les communautés ethniques allochtones produits des migrations, notamment les Hutu. Au-delà des conflits violents qui opposent les deux communautés autochtones Bahema et Wanyali, les deux ont une cible commune, à savoir les déplacés hutu considérés comme des *envahisseurs* des terres communautaires.

La communauté ethnique nande est également un acteur dans ces conflits. Elle est considérée dans les processus conflictuels impliquant les déplacés Hutu comme un tireur de ficelles : « *Nous indexons les plus souvent les personnes de la communauté NANDE. Ils sont jaloux de nos activités car eux également sont dans le même circuit, et essayent d'attirer une antipathie des autochtones à notre égard pour que ces derniers nous chassent et*

*qu'eux restent seuls maîtres*¹²⁶ ». Ainsi, les déplacés Hutu sont à la fois en opposition avec les communautés ethniques autochtones mais aussi avec les allochtones Nande.

Les autorités traditionnelles locales (chef de chefferie, chef de groupement, chef de village) participent à ces conflits en tant que garants de l'ordre social et politique de leurs entités. Elles sont en lien avec d'autres acteurs politiques et sociaux ayant des intérêts symboliques, économiques ou politiques dans les zones d'installation des déplacés hutu.

Le rôle joué par les autorités traditionnelles dans la production des conflits se situent à trois niveaux : la vente des terres des communautés aux déplacés Hutu ; le règlement partiel des conflits fonciers ; l'entretien des stéréotypes envers les déplacés Hutu. En effet, les autorités traditionnelles des zones d'installations des déplacés hutu avaient vendu des terrains pour l'habitat et les activités agricoles aux demandeurs déplacés hutu. Dans la plupart des cas, ils vendaient des espaces non exploités ou non habités selon diverses sources dans la zone d'étude. Si la légalité des espaces occupés par les Hutu n'est pas le fondement des conflits fonciers, il n'en est pas pour autant de leurs limites ou des convoitises d'occupation des mêmes espaces devenus viabilisés. Ainsi, des conflits des limites des champs entre individus ou entre familles ainsi que des conflits de délimitation foncière entre les terres communautaires surgissent régulièrement. Les Chefs traditionnels sont à la fois juges et parties, et ne parviennent pas à apporter des solutions durables. Dans les entités voisines où les déplacés ne sont pas encore installés, les chefs traditionnels, alertés par la conflictualité autour de la présence des déplacés dans d'autres entités et surtout influencés par des réseaux de la société civile et institutionnels ne permettent pas aux déplacés d'accéder à la terre dans leurs entités même par achat. Ils perpétuent les stéréotypes d'envahisseurs, d'occupants que seraient les déplacés hutu.

3.3.2. Les acteurs politiques et sociaux

Des acteurs politiques, députés nationaux et provinciaux anciens ou en fonction en Ituri, particulièrement ceux originaires du Territoire d'Irumu ont plusieurs fois contacté les institutions nationales et provinciales par voie de contacts informels et des lettres de dénonciation pour exiger le

¹²⁶ Focus Group, déplacés Hutu, Tchabi, 19 mars 2020.

dénombrement, voire le rapatriement des déplacés hutu situés à Boga et Geti (Entretien du 17 mars 2020 avec un ancien député national). Des acteurs politiques assurent les relais auprès des institutions nationales, provinciales et des partenaires internationaux des revendications locales sur les problématiques liées à l'installation des déplacés hutu en Ituri en général et dans les zones de Boga et Geti en particulier.

Depuis plusieurs années, la société civile de l'Ituri et les confessions religieuses dénoncent devant les instances politiques provinciales, nationales et internationales cette situation qu'elles définissent comme *un plan de déstabilisation ou de balkanisation de l'Ituri*. Des acteurs de la société civile iturienne et des ONGs les plus influentes à l'exemple de l'Union des associations culturelles pour le développement de l'Ituri (UNADI), Appui à la communication interculturelle et à l'auto-promotion rurale (ACIAR), le Forum des Mamans de l'Ituri (FOMI) reconnaissent leur rôle dans les dynamiques de ces conflits pour contribuer à la recherche des solutions durables.

Les rôles des milieux savants ituriens n'est pas à négliger. Des chercheurs et professeurs contactés indiquent l'intérêt que leurs réflexions au travers des écrits et des conférences ont porté à cette problématique. D'un point de vue sociohistorique, ces scientifiques constatent *un désordre migratoire* et avancent l'hypothèse de *visées expansionnistes cachées par ces déplacements des Hutu aux origines imprécises*.

A travers son engagement dans ces conflits, l'on peut lire un degré élevé de prise de conscience de l'élite iturienne face à cette question. Dans les dynamiques de ces conflits, une bonne partie de l'élite iturienne module sa position, selon les intérêts idéologiques, symboliques, scientifiques ou matériels, de connecteur ou de tireur de ficelles. D'un côté, elle est « lobbyiste » par la fonction des liens qu'elle assure entre les acteurs locaux des conflits (communautés ethniques locales, individus) et les acteurs institutionnels nationaux et provinciaux, les forces politiques et sociales de l'Ituri. De l'autre côté, elle est idéologiquement « prosélyte » par son rôle dans la mobilisation idéologique des communautés et des acteurs nationaux sur la question des déplacés hutu présentés, dans une large mesure, comme une menace.

3.3.3. Les acteurs institutionnels

Les acteurs institutionnels sont notamment les institutions politiques nationales et provinciales et les services publics spécialisés de l'administration ou de la sécurité comme la direction générale des migrations, l'Agence Nationale de Renseignement, les FARDC et la Police Nationale Congolaise, etc. Dans la production de ce phénomène de déplacement des populations hutu vers l'Ituri, l'Etat a joué un rôle manifestement passif. À l'exception des *feuilles de route* que l'ancien Gouverneur du Nord-Kivu, M. Julien Paluku aurait délivrées aux premières vagues de ces déplacés hutu, il n'y a pas eu d'autres dispositions institutionnelles pour réguler leur installation ou des conflits subséquents.

Cette indifférence injustifiée de l'Etat aux échelons national et provincial suscite plusieurs interprétations dans les milieux de la société civile allant à attribuer la responsabilité de ce phénomène et ses corollaires à l'Etat congolais en complicité avec certains pays de la région des grands lacs et la communauté internationale.

De manière générale, les décisions et actions politiques tant aux niveaux national que provincial sont quasi-inexistantes. Ce vide d'intervention officielle renforce les velléités de conflictualité. Les mouvements présentés comme incontrôlés des Hutu à partir de réduisent le niveau de confiance des communautés autochtones sur les capacités de l'Etat à régler ce problème, et encourage des actions isolées, malheureusement violentes, sous forme d'autodéfense économique et socioculturelle, voire physique. Cependant, au niveau provincial, il y a regain de prise de conscience manifesté par l'Arrêté provincial portant identification des Banyabwisha¹²⁷ Cependant, cette démarche, à première vue, porte des germes de conflictualité et de discrimination contraire aux lois du pays et aux principes des droits de l'homme.

Le rôle des élus provinciaux et nationaux correspondent dans leur expression sur la problématique, à des positions « nationalistes » de replis sur soi pour défendre les intérêts de la province, menacés par l'étranger. Dans ce cadre, ils font du plaidoyer auprès des institutions nationales et

¹²⁷ Arrêté provincial N°01/ JBS / 048/ PROGOU/P.I./ 2020 du 16 /06/2020 portant création d'une commission d'identification et de recensement de la population migrant dite «Banyabwisha » et «Bakonjo » en province de l'ituri

provinciales pour la délocalisation vers d'autres provinces de ces déplacés hutu ou pour leur retour au Nord-Kivu, déclaré comme leur province d'origine. Une manifestation illustrative de ce rôle idéologique et mobilisateur des opinions a été le rejet catégorique de la participation de représentants des Hutus au *Forum pour la paix en Ituri* cité plus haut par les députés nationaux et provinciaux ainsi que par d'autres forces vives de l'Ituri.

3.3.4. Les acteurs régionaux et de la communauté internationale

Cette étude n'a pas documenté de manière systématique le rôle attribué aux États de la région et à la communauté internationale dans la (re)production de la mobilité des populations hutu en Ituri. Elle se limite plutôt à interpréter les données fournies par les répondants de l'enquête. A en croire ces derniers, *trois pays de la région des grands lacs, le Rwanda, l'Ouganda et la Tanzanie auraient planifié et financé ces migrations. Ils viseraient à déverser le trop plein de populations rwandaises hutu en Ituri et d'y ériger une zone d'insécurité en vue de réussir l'exploitation illicite des ressources naturelles et minières en complicité avec l'Etat congolais.* Ces considérations plus développées dans la société civile et les milieux religieux s'appuient notamment sur les capacités financières des déplacés hutu à leur arrivée dans les zones d'installation, et la protection dont ils bénéficient de la part de la MONUSCO et des FARDC en cas des problèmes avec les autres communautés.

Les Etats de la région des grands lacs cités ci-haut et la communauté internationale à travers la MONUSCO seraient des tireurs des ficelles de par le soutien matériel, financier et en armement qu'ils apporteraient aux déplacés hutu en Ituri.

3.4. Conséquences des conflits : Aspects et formes

Les conséquences des conflits entre les autochtones déplacés hutu et les communautés autochtones sont multidimensionnelles et aux formes et manifestations variables.

3.4.1. Dimensions

Les conséquences des conflits liés à la mobilité des hutu en Ituri revêtent plusieurs dimensions : politique et sécuritaire, économique, sociale et environnementale. Elles vont servir des catégories d'analyse dans ce paragraphe.

Sur le plan politique et sécuritaire, d'une part, les déplacés hutu sont exclus des mécanismes d'accès et de participation au pouvoir politique local, et de participation aux enjeux sociopolitiques de l'Ituri. Cette exclusion crée un sentiment de discrimination voir d'apatridie chez les déplacés hutu pouvant justifier les prédispositions et les actes de violence. D'autre part, les territoires d'Irumu et de Djugu sont les théâtres des conflits violents menés par des groupes armés tribaux et étrangers avec le soutien des communautés ethniques locales. Cette étude ne s'est pas focalisé systématiquement sur l'implication réelle des déplacés hutu dans les réseaux des groupes armés qui sèment l'insécurité dans cette zone. Mais, les répondants autochtones estiment que les déplacés hutu soutiennent dans les combats les groupes armés lendu.

Dans une étude sur la résurgence des conflits en Ituri Amir Sungura, Bernard van Soest, Limbo Kitonga (2018) notent qu'*après l'arrivée du général Rugayi à la tête des FARDC en Ituri au début de 2016, et réfutant l'idée d'un conflit ethnique ; les interlocuteurs - y compris les forces de sécurité - ont souligné que des déplacements de population ont été observés depuis Boga (où les "Banyabwisha" seraient arrivés, avant 2016) vers Berunda et Kadilo à la recherche de terres agricoles et de pâturage. Bien que cela ne soit pas une indication claire d'un lien, d'autres rapports renforcent ce soupçon. Trois sources du secteur sécuritaire insistaient sur le fait que les assaillants de Djugu utilisaient des radios sur lesquelles différentes langues étaient interceptées, mais ils ne pouvaient pas fournir de preuves documentaires ni de témoins oculaires. Outre le kilendu, ces langues étaient le kinyarwanda et le "swahili avec un accent rwando-ougandais". Ils mentionnent en outre que plusieurs personnes parlant le rwandais ont été arrêtées par la police et amenées à Bunia en raison de leur implication présumée après avoir défilé avec des armes blanches à Djugu. Bien que, si elle est confirmée, cela constitue un élément important pour approfondir l'enquête, il convient de noter que blâmer les orateurs rwandais est courant dans l'est du Congo et que des arrestations arbitraires ont déjà été effectuées dans des circonstances similaires.*

A leur arrivée dans les zones de Boga et Tchabi, les déplacés hutu auraient été victimes des tueries attribuées aux communautés autochtones : « *Nous avons rencontré des difficultés d'insécurité où certains ont été tués, violés ou emportés par les rebelles vers Erengeti. Aussi nous nous sommes*

butés aux méfiances des certaines communautés qui nous prennent pour les Etrangers, les Rwandais¹²⁸ ».

Sur le plan économique, le rôle positif joué par les déplacés hutu dans les zones de Boga et Geti semble limiter les conflits à caractère économique à l'exception des divergences des autorités locales sur les taxes à percevoir par les entités coutumières. Dans une certaine mesure mais à faible répétition, les vols des produits champêtres et des bétails attribués aux bandits des communautés autochtones affectent négativement le rendement agricole des champs et pâturages des déplacés Hutu.

Sur le plan social, il est mis en exergue le faible niveau d'intégration sociale des déplacés hutu dans l'organisation sociale des entités où ils sont installés, le faible degré de cohésion sociale entre les communautés de ces zones. Les efforts d'accommodation des déplacés hutu ne trouvent pas un correspondant d'assimilation de la part des communautés autochtones à cause des stéréotypes et manipulations d'ordre historique et socioculturel développés plus haut. Consécutivement à cette crise d'intégration sociale, il se produit une autre conséquence structurelle à savoir le faible degré de cohésion sociale. Bien que certaines activités ou certains événements sociaux (fréquentation scolaire, pratiques religieuses, cérémonies nuptiales ou de deuil, etc.) soient partagés entre les déplacés hutu et les communautés autochtones, il s'observe encore des résistances et du conservatisme culturels de part et d'autre. En conséquence, la dynamique communautaire manque de point d'encrage pour un développement local intégré et intégral.

¹²⁸ Focus Group déplacés hutu, Boga, 19 mars 2020.

Chapitre 4

Pratiques et initiatives pour le vivre ensemble et la cohésion sociale entre les déplacés hutu et les communautés autochtones

La paix dans les zones de Boga, Geti et Tchabi en particulier et dans l'Ituri en général est un long processus combinant des actions et des stratégies mises en œuvre par des acteurs engagés en vue de réhabiliter le tissu social fragilisé par des conflits persistants et récurrents. Face à ces derniers, des pratiques locales d'ordre structurel et des initiatives de réconciliation et de gestion des conflits sont entreprises par des acteurs locaux, moins par les nationaux et internationaux pour la reconstruction de la paix dans les zones d'installation des déplacés hutu et en Ituri. Du point de vue macrosociologique, on peut identifier plusieurs interventions menées par les acteurs nationaux et internationaux dans le cadre de la pacification de l'Ituri. L'évaluation de l'impact de ces interventions ou leur efficacité ne fait pas l'objet de cette étude. Cependant l'analyse y fera allusion dans la mesure où des liens systémiques avec les dynamiques locales pour la réconciliation et la paix dans les zones d'installation de déplacés hutu sont établis.

Ainsi, ce chapitre identifie des pratiques et des initiatives de cohésion sociale, et analyse leurs dynamiques fonctionnelles et contradictoires dans la structure sociale. Cet ensemble comprend les pratiques et initiatives intercommunautaires, le rôle de la société civile et de l'Etat ainsi que les actions des organisations internationales.

4.1. Pratiques et initiatives intercommunautaires de réconciliation et de gestion des conflits

L'installation des déplacés hutu à Boga, Geti et Tchabi a certainement modifié l'équilibre des communautés autochtones, notamment sur les plans politique, économique, socioculturel. Les conflits analysés dans les lignes précédentes résultent notamment des chocs culturels. Le rapprochement géographique, né de l'installation des déplacés hutu dans les zones concernées a, au fil des années, créé et renforcé des systèmes d'interrelations entre lesdits déplacés agissant en tant que communauté et les communautés autochtones. Les rapports développés sont traversés par un degré

de conscience élevé sur les différenciations culturelles mais aussi la nécessité de cohabiter dans la paix. Ainsi, les communautés ont développé des pratiques fondées sur la structure sociale et des initiatives collectives qui renforcent le vivre ensemble.

4.1.1. Pratiques structurelles de cohésion sociale

Il a été identifié par l'observation faite des pratiques de cohésion sociale dans les relations intercommunautaires dont les plus fonctionnelles sont la solidarité intercommunautaire, le mariage mixte, la *multiculturalité* des lieux d'éducation et de prière, l'usage commun des marchés et le respect et la légitimation de l'autorité coutumière établie.

Les communautés autochtones et les déplacés hutu de Boga, Geti et Tchabi pratiquent la solidarité pour se soutenir dans les événements divers de la vie sociale, notamment dans les événements malheureux comme la mort, la maladie ou les événements heureux comme la naissance, le mariage. Les comportements de solidarité sont observables au niveau interpersonnel ou au niveau de famille entre individus appartenant à la communauté de déplacés hutu et les membres des communautés autochtones. A ce sujet, un déplacé hutu a confié : « *J'assiste aux deuils ou aux mariages de mes amis Hema avec qui on se connaît depuis mon arrivée dans ce village, déclare un Hutu¹²⁹* ». Les relations de solidarité sont réelles mais déterminées par des liens de sociabilité aménagés entre les personnes ou les familles concernées. Toutefois, les pratiques de solidarité peuvent être limitées par les différences culturelles comme en témoigne cette déclaration : « *Dans le cadre de solidarité communautaire par exemple à cas de deuil les gens s'entraident. Mais alors, il existe des différences culturelles dans l'organisation des obsèques et la manière de faire le deuil chez les Hutu et les communautés autochtones. Les Hutu trouvent que la communauté locale gaspille beaucoup de nourriture lors de deuil jusqu'au bain de consolation ce qui n'arrange pas les Hutu* » ; ou encore « *les membres des différentes communautés s'acceptent mutuellement, on les voit en train de prendre leurs boisson ensemble¹³⁰* ».

En ce qui concerne le deuil, il y avait un écart abyssal entre les pratiques des deux groupes. Les autochtones considéraient même avec une certaine exaspération que les déplacés hutu faisaient peu de cas de leurs morts.

¹²⁹ Entretiens, Tchabi, mars 2020

¹³⁰ Idem

En dépit de plaintes persistantes sur cette indifférence à leurs morts et au deuil des autres, les déplacés hutu se sont adaptés et ont assimilé tout ou partiellement les pratiques de deuil des autochtones, dans un processus de socialisation en cours. Selon ce Nyali de Tachi « *maintenant ils observent et pratiquent les rites circonscrits en cas de deuil, comme l'exposition des corps, les prières, la nourriture. Cette pratique est connue là-bas sous l'appellation de KU NYOLEWA* ¹³¹ ».

L'étude a relevé, spécifiquement en ce qui concerne les relations matrimoniales, qu'il existe des mariages mixtes entre certains individus du groupe des déplacés hutu et ceux appartenant aux communautés autochtones : « *Il existe des mariages qui se font entre les Hutu et les membres des communautés locales, mais ces mariages sont encore rares*¹³² ». Dans les communautés ciblées par cette étude, les mariages mixtes ne sont pas fragiles ni exposés aux ruptures précoces malgré les résistances des parents au départ. La production des mariages mixtes dans le système matrimonial local est un facteur important de cohabitation et de cohésion sociale : « *Le mariage entre des membres de différentes communautés garantit l'amour et la paix entre nous*¹³³ ». Le nombre limité des mariages mixtes est entre autres justifiés, selon les répondants, par des stéréotypes et pratiques culturelles différentes : « *Les filles hema n'acceptent pas de se marier chez les Hutu à cause de trop de travaux champêtres auxquels leurs femmes sont soumises*¹³⁴ ». Dans les villages comme dans les villes africaines, la tendance à l'endogamie dans le système matrimonial est plus prononcée à cause, notamment des logiques identitaires qui influencent les choix matrimoniaux et les relations sociales.

Le vivre ensemble et la cohésion sociale sont également maintenus par les espaces d'éducation (écoles) et de culte (églises) de soins de santé multiculturels. Certes, il a été démontré que les déplacés Hutu sont majoritaires dans l'Eglise adventiste du 7^{ème} jour mais quelques personnes des communautés autochtones y participent. De même, quelques Hutu sont membres des confessions religieuses catholique, protestante, Brahnam, ... où les communautés autochtones sont majoritaires : « *Les Hutu sont majoritaires dans l'Eglise adventiste et les membres d'autres communautés*

¹³¹ Idem

¹³² Idem

¹³³ Entretiens, Chef coutumier, Boga, mars 2020.

¹³⁴ Entretiens, jeune autochtone, Boga, mars 2020.

*y sont minoritaires*¹³⁵ ». Dans les Eglises, comme l'attestent les répondants dans un focus group, *les gens sont solidaires et s'acceptent malgré les origines différentes*¹³⁶ ». Les milieux scolaires renforcent les relations entre les enfants des toutes les communautés. En effet, *les écoles de Boga n'ont pas de pratiques discriminatoires pour une catégorie d'enfants, mais traitent tous les enfants de la même manière*¹³⁷. Les fréquentations informelles entre les enfants des communautés différentes sont également tolérées ou encouragées même si des réticences ont été notées en ce qui concerne les adolescents par peur de relations amoureuses sans lendemain.

Dans les centres de santé, toutes les communautés sont généralement admises comme il ressort de cette déclaration : « *Dans la région de Tchabi, il n'existe pas de discrimination entre les personnes des différentes communautés, la preuve est que premièrement dans des écoles de cette région on retrouve des élèves et enseignants des différentes communautés, voire même des directeurs qui sont traités sans discrimination. Deuxièmement dans les hôpitaux de cette région tout le monde se fait soigner sans discrimination quelconque*¹³⁸ ».

Dans les zones de Tchabi et de Boga, il existe des marchés locaux périodiques se tenant, une fois par semaine, qui sont fréquentés par toutes les communautés et qui génèrent des recettes. Au-delà de leur aspect économique, ces marchés ruraux sont des occasions de manifestations des relations interpersonnelles ou intercommunautaires facilitées par les échanges économiques. Le marché de Busiya notamment facilite des échanges économiques pour toutes les communautés, et permettent le rapprochement des différentes cultures, les relations interpersonnelles et celles des groupes sociaux. François Gauthier (2014) note avec pertinence que dans ce genre d'espace qu'au-delà de la marchandise, il y a le symbole et le don.

L'autorité traditionnelle et ses animateurs sont respectés et acceptés par toutes les communautés y compris les déplacés hutu installés dans les entités coutumières de Boga, Tchabi et Geti. En République Démocratique

¹³⁵ Entretiens, Tchabi, 19 mars 2020.

¹³⁶ Focus Group, déplacés hutu, Boga, 18 mars 2020.

¹³⁷ Entretiens, Boga, 18 mars 2020.

¹³⁸ Entretiens, déplacés hutu, Boga, mars 2020.

du Congo, l'Etat traditionnel (Max Weber, 2013) coexiste avec l'Etat moderne. L'hybridation qui en découle est soit fonctionnel soit une source de conflits. Du reste, le pouvoir traditionnel est plus fonctionnel dans les entités coutumières. En se référant à la classification de Mayer Fortes et Evant Pritchard (1941) les Hema et les Lendu des zones d'installation des déplacés Hutu en Ituri sont des sociétés unitaires, c'est-à-dire que le pouvoir émane et s'exerce par un seul chef (*Omukame*¹³⁹ chez les Hema). À leur arrivée, les déplacés hutu avaient fait allégeance à l'autorité traditionnelle établie dans les zones et aux ramifications structurelles (groupements, villages) dans l'organisation politique locale : » *Les Hutu obéissent aux autorités locales pour éviter tout conflit de pouvoir*¹⁴⁰ ». Cette accommodation politique a facilité leur *acceptation* comme groupe social, voire l'accès à la terre et autres ressources économiques et sociales et politiques. Le seul niveau d'exercice d'une autorité laissé aux déplacés hutu est le bas échelon de « chef de dix maison » dans le village. Les tentatives des déplacés hutu d'obtenir une entité coutumière autonome a suscité une opposition farouche des autochtones et de la société civile, de l'élite politique et intellectuelle, des politiques de l'Ituri. Une telle réaction est l'expression du refus de la légitimation des Hutu comme une communauté iturienne et d'étouffer les avantages politiques, sociaux et territoriaux qui en résulteraient. Cette opposition a momentanément inhibé ce processus : « *Actuellement les Hutu n'ont pas un chef parce que la présence d'un chef dans le camp des Hutu est source de conflits et aussi d'incompréhension avec les autorités locales*¹⁴¹ ».

En outre, le rôle régulateur et de cohésion sociale de l'autorité traditionnelle fait la quasi-unanimité de tous les répondants à l'enquête. Ces derniers attribuent sans moindre doute aux autorités coutumières locales les actions fonctionnelles de sensibilisation pour le vivre ensemble ; la médiation et l'arbitrage équitable en cas des conflits ; la lutte contre le tribalisme. Ainsi, les autorités traditionnelles à tous les échelons dans ces zones forment un pouvoir de proximité qui maintien le vivre ensemble et la cohésion sociale entre les déplacés hutu et les communautés autochtones.

¹³⁹ Nom du Chef traditionnel hema

¹⁴⁰ Entretien avec un déplacé hutu, Tchabi, 19 mars 2020.

¹⁴¹ Entretien avec un autochtone, Tchabi, 19 mars 2020

4.1.2. Elan associatif local et cohésion sociale

En plus des mécanismes structurels ci-haut élucidés, la cohésion sociale entre les communautés autochtones et les déplacés hutu est renforcée par des initiatives associatives intercommunautaires. Dans les zones de Boga et Tchabi, il existe plusieurs associations regroupant des membres de toutes les communautés. Ces associations touchent plusieurs domaines de la vie sociale : agriculture, commerce, transport, loisirs, social, etc. Ainsi, on trouve des associations des agriculteurs (*TIAMATA : agriculteurs ; IPV, Intensification des Produits Vivrières : agriculteurs ; ATMB : mortards, MUSO, Mutuelle Solidaire : épargne et crédit ; etc.*). Elles naissent des initiatives des communautés ou des confessions religieuses, et assurent notamment les fonctions de régulation sociale par la médiation et le plaidoyer ainsi que celle de l'amélioration de la sociabilité et du vivre ensemble par la solidarité et les interrelations sociales positives. Les associations intercommunautaires sont plus encouragées que celles communautaires : « *Au début nous avons une association. Elle s'appelait « Union de Banyabwisha ». Ses objectifs étaient de préserver nos valeurs coutumières en terre lointaine, de s'entraider pour cultiver des champs, de se soutenir en cas de problème. Cette association avait disparu sur ordre du chef de chefferie car les autochtones voyaient d'un mauvais regard* ¹⁴²».

4.2. Le rôle de la société civile locale et des Églises : initiatives de paix et controverses idéologiques

La société civile locale et les Églises sont des acteurs importants dans les processus de réconciliation et de cohésion sociale en Ituri. Les deux ont, de par leur mission, la position de liaison entre les communautés à la base et les autorités et la création d'intermédiation pour favoriser le vivre ensemble et la cohésion sociale.

4.2.1. Initiatives de paix de la société civile

La société civile de l'Ituri dont le bureau est situé à Bunia a fait de la mobilité des Hutu et de leur installation dans les zones de Boga et Tchabi un des axes de son action depuis plus d'une décennie. Agissant en synergie (faitière société civile) ou en pluralité dispersée (organisations des droits de l'homme, organisations de développement, etc.), la société civile de l'Ituri a opté pour les approches de règlement des conflits (médiation), de

¹⁴² Entretien avec un autochtone, Tchabi, 19 mars 2020.

défense des droits de l'homme (plaidoyer et dénonciation), humanitaire et de relèvement communautaire dans les zones de Boga, Tchabi et Geti.

Quelques faits répertoriés semblent confirmer l'existence des interventions des ONGs locales pour la résolution des conflits et les droits de l'Homme. Certaines organisations ont été citées par les répondants : ACIAR, UNADI, Réseau Haki na Amani, Caritas, STAREC, etc. Mais, d'après l'observation les interventions des ONGs locales n'ont pas touché les conflits intercommunautaires entre les déplacés hutu et les autochtones en termes de règlement des conflits persistants, notamment les conflits fonciers, économiques, d'accès au pouvoir.

Des répondants autochtones ont affirmé que des ONGs telles que ACIAR, le Réseau Haki na Amani, des organisations de la société civile s'intéressent à la cohésion sociale communautaire. Parmi leurs actions figurent des initiatives de médiations en cas de forte tension, par exemple pour l'ouverture de la route¹⁴³.

Quant aux confessions religieuses, leurs idéologies et actions ainsi que leur organisation se sont insérées depuis de longues années dans la structure sociale des entités ci-haut identifiées. Elles ont réussi à consolider leur influence spirituelle, sociale, politique, économique, etc. Dans les zones d'étude, l'on trouve des grandes confessions religieuses d'obédience hutu et celles qui sont plutôt fréquentées par les autochtones. Les déplacés hutu sont majoritaires dans la confession religieuse adventiste tandis que les autres communautés fréquentent davantage les Églises anglicane, catholique et protestante. Tout en étant des espaces de réconciliation et de cohésion sociale dans les zones de Boga et Tchabi, la bipolarisation à caractère religieux entretient des différenciations conflictogènes entre les communautés mais de plus en plus une conscience collective est en train de grandir pour aplanir ces différences et faire des confessions religieuses plutôt des « passerelles » que des « barrières » entre communautés. On peut citer quelques actions initiées par quelques Églises. L'Église Anglicane a mis en place un programme de réconciliation appelé « Paix et Réconciliation », alors que l'Église protestante CE39 a effectué plusieurs missions réunissant des membres des différentes communautés pour la recherche de la paix. Et l'Église catholique à travers sa

¹⁴³ Entretiens, Tchabi, mars 2020.

commission justice et paix a effectué plusieurs missions pour la réunification des communautés.

4.2.2. Controverses idéologiques

Le constat retenu est que les initiatives de gestion des conflits de la société civile et des Églises locales dans les zones de Boga, Tchabi et Geti, surtout entre les déplacés hutu et les communautés autochtones se raréfient car *malheureusement beaucoup de ces ONG n'ont plus des actions sur terrain*¹⁴⁴.

L'approche de dénonciation de la présence des déplacés hutu en Ituri choisie par des organisations de la société civile et quelques Églises locales a quelque peu freiné l'entrain des organisations non gouvernementales locales à mener des interventions de gestion des conflits dont l'impact, la réconciliation et la cohésion sociale, se présenteraient comme une légitimation de ces populations. Ainsi, certaines organisations de la société civile semblent plutôt militer pour le retour forcé des déplacés dans leurs villages d'origine : « *Le Gouvernement congolais doit retourner les Banyabwisha au Nord-Kivu d'où ils sont venus a déclaré un participant à un entretien de groupe*¹⁴⁵ ». Cette perspective fait de quelques organisations de la société civile une partie au conflit qui constitue une caisse de résonance des frustrations sociales et subjectives de certaines franges des communautés autochtones. Mais cette vision ne fait pas l'unanimité au sein de la société civile et des milieux religieux. D'un côté, certains acteurs de défense des droits de l'homme considèrent toute démarche de retour/rapatriement forcé comme une violation des droits de l'homme qui piétinerait les lois nationales et le droit international. De l'autre côté, la nécessité est ressentie de ne pas provoquer de nouveaux conflits en Ituri dont les structures sociales, économiques sont fragilisées par des cycles des violences vécues par ses communautés. Ainsi, pour cette tendance plaide pour des actions de prévention et de transformation des conflits dans les zones de Boga, Tchabi et Geti menées par les organisations non gouvernementales avec le soutien de l'Etat congolais et de la communauté internationale.

¹⁴⁴ Entretiens, Tchabi, mars 2020.

¹⁴⁵ Focus Group société civile, Bunia, mars 2020.

4.3. Le rôle de l'Etat : entre actions et indécision

Cette étude s'est intéressée à cerner le rôle de l'Etat dans les mécanismes de règlement des conflits qui opposent les déplacés hutu et les communautés autochtones de l'Ituri dans les zones d'accueil. Les données empiriques recueillies auprès de membres des communautés et de la société civile locale révèlent une léthargie, voire une certaine absence de l'Etat dans les actions de cohabitation pacifique et de cohésion sociale entre les communautés en conflit : *L'État ne fait rien*, apprend-t-on dans tous les entretiens individuels et de groupe organisés dans cette étude. Le prisme herméneutique d'une telle considération désoriente l'interprétation et la signification dans la production des faits. En Ituri comme partout ailleurs au Congo, il n'est pas rare d'entendre des jugements sévères envers l'État fondés sur l'observation générale de son incapacité à accomplir ses fonctions régaliennes, spécialement dans les domaines de la sécurité, de la justice et de la cohabitation pacifique entre les communautés ethniques formant la Nation congolaise. L'insécurité et les conflits violents qui ravagent l'Ituri depuis plus de vingt ans nourriraient davantage le sentiment d'*abandon* voire de *complicité* de l'Etat dans la conflictualité iturienne.

Il ressort cependant que sur le terrain, les actions de l'Etat sont perceptibles au niveau local, notamment à travers le rôle de la police et de la justice dans la résolution des contentieux entre individus ou entre groupes sociaux à Boga, Tchabi et Geti tel que de nombreux témoignages le montrent : « *La police et la justice nous aident à résoudre des problèmes sans discrimination en cas de vol des bétails, détournement et d'autres dossiers*¹⁴⁶ ». En outre, à travers les Institutions provinciales (le Gouvernement et l'Assemblée provinciaux), l'État est associé dans les débats sur cette problématique, et les encourage à travers sa participation au Forum du Et des audiences accordées aux membres de la société civile et des politiques sur la question.

Toutefois, dans une certaine mesure, l'action de l'État, c'est-à-dire du Gouvernement central et de l'exécutif provincial est quasi-absente dans la réconciliation, la cohabitation pacifique et la cohésion sociale. La seule action courageuse entreprise au moins de juin 2020 au niveau provincial

¹⁴⁶ Focus Group, déplacés hutu, Boga, 19 mars 2020.

est la formation d'une commission chargée de dénombrer les déplacés Hutu. Ses aboutissants demeurent incertains.

4.4. Les interventions des ONGs et organisations internationales

A l'instar du Gouvernement congolais, les ONGs et les organisations internationales ont peu focalisé leurs interventions sur la restauration du tissu social entre les déplacés Hutu et les communautés autochtones à Boga, Tchabi et Geti. Les actions jusqu'ici observées sont d'une portée générale alors que la problématique des déplacés Hutu et leur corollaire de conflits intercommunautaires sont relevés dans les contextes crisiques des documents des projets. Les ONGs internationales citées par les répondants, notamment Search for Common Ground, Le Conseil Norvégien pour les réfugiés, Réseau des Citoyens n'interviennent pas directement dans la transformation des conflits sous analyse dans cette étude.

En tant que mission de l'ONU en RDC, la MONUSCO apporte entre autres un soutien à la sécurisation de certaines zones de la RDC, à travers le programme de stabilisation et de reconstruction des zones sortant des conflits armés (STAREC), y compris en Ituri. Par exemple ce dernier a commencé un projet dénommé « Ensemble pour la paix et la sécurité à Djugu » ayant quatre volets : l'appui à l'administration judiciaire, territoriale, la sécurité et les droits de l'homme en accompagnant la justice militaire dans la lutte contre l'impunité¹⁴⁷.

Cependant, les communautés locales étudiées présentent de manière dichotomique le rôle de la MONUSCO dans les conflits entre les déplacés hutu et les communautés autochtones. Alors que les déplacés hutu estiment que les militaires de la MONUSCO assurent la sécurité, les communautés autochtones la suspecte d'être une force protectrice des intérêts de ces derniers. Cette perception n'est pas limitée aux relations entre Hutu et autochtones mais s'étend à d'autres groupes, par exemple quelques membres de l'ethnie hema étaient persuadés que la MONUSCO a un parti pris à l'égard des Lendu Bindi. Selon eux, la Monusco joue au sapeur-pompier pyromane, et entretient depuis beaucoup d'années la mi-

¹⁴⁷ <https://www.radiookapi.net/2020/06/28/actualite/secureite/ituri-le-programme-starec-presente-le-projet-ensemble-pour-la-secureite>

lice Lendu du FRPI qui continue à créer l'instabilité avec cet appui. Le penchant envers les Lendu Bindi (Ngiti) serait manifeste¹⁴⁸. Dans un tel climat de volatilité et d'instabilité récurrente les rumeurs prennent souvent le pas sur les informations officielles souvent rares et peu crédibles.

Pour les ONGs et les organisations internationales, l'étude n'a pas pu investiguer de manière approfondie leurs actions et leurs interactions systémiques. Il ressort des témoignages recueillis en conflit beaucoup d'ONGs seraient en train de se désengager du terrain iturien.

En somme, l'analyse faite dans ce chapitre permet de comprendre que les déplacés hutu et les communautés autochtones de Boga, Tchabi et Geti ne vivent pas isolés, et leurs conflits ne sont pas violents. Les attitudes et discours des élites ainsi que les faits conflictogènes (transactions foncières, identité questionnée), ravivent un sentiment de violence permanente qui traverse des interactions de collaboration, de solidarité, etc. qu'arbore le quotidien des acteurs locaux. Cependant, face à la cohésion recherchée par les dynamiques locales s'observent des attitudes contradictoires militantes et frénatrices d'une partie de la société civile locale, l'inaction de l'Etat et la timidité des ONGs et Organisations internationales. Des perspectives pour prévention et la transformation des conflits violents en vue de la cohésion sociale entre les communautés de Boga, Tchabi et Geti constituent une nécessité urgente. Ces actions peuvent capitaliser sur des initiatives éparses existantes pour lesquelles la cohérence et la coordination seraient nécessaires.

¹⁴⁸ Entretiens, Tchabi, mars 2020.

Chapitre 5

Quelques pistes pour promouvoir la cohésion sociale et la paix entre les communautés autochtones et les déplacés hutu en Ituri

La cohésion sociale et la cohabitation entre les Banyabwisha et les autochtones en Ituri sont un besoin urgent pour renforcer la paix et le développement dans les zones ciblées en particulier et en Ituri en général. Toutefois, cette nécessité sociétale devrait passer par le retour de la paix globale dans cette région en permanente insécurité, car la persistance des conflits ne peut que générer la méfiance surtout à l'égard de tout ce qui est perçu comme étranger. À cette fin, plusieurs approches devraient être combinées, mises en œuvre à tous les niveaux, du local au national en passant par le provincial, tant de façon sectorielle que transversale. Les approches devraient être aussi multidisciplinaires car les questions à résoudre couvrent les domaines social, économique, politique, foncier et démographique.

Le retour de la paix globale passe inévitablement par la capacité de l'État d'imposer la paix à tous les groupes armés qui de manière permanente ou épisodique perturbent la sécurité dans différentes zones du territoire, particulièrement dans la partie orientale du pays. La paix passe aussi par le règlement des problèmes persistants non résolus entre certaines ethnies, notamment lendu et hema, auxquels se superposent d'autres en particulier des conflits entre nande et hema, nande et hutu et entre ces derniers et les autochtones. La réussite des initiatives locales dépendra de la complexité des problèmes à régler et de leurs liens d'enchevêtrement avec des questions situées à d'autres échelons.

Ce chapitre relève les attentes pour le retour de la paix exprimées par les participants à la recherche ; identifie et discute les actions concrètes pour la construction de la cohésion sociale en guise de prévention des conflits violents ; propose enfin des mécanismes de mise en œuvre par l'approche de transformation des conflits.

5.1. Besoins pour la paix et la cohésion sociale exprimés par les participants à la recherche

Les populations rencontrées dans les zones de Boga et Tchabi ont formulé plusieurs attentes en termes de propositions locales pour la paix et la cohésion sociale. Les propositions telles que formulées par les enquêtées peuvent être regroupées en deux catégories en fonction des deux principaux publics cibles.

5.1.1. Propositions émises par des autochtones :

- *L'organisation de rencontres intercommunautaires régulières par les autorités locales afin de sensibiliser les gens à la culture de la paix, de la tolérance et à la non-violence active ;*
- *La mise en place d'une commission communautaire mixte permanente chargée de débattre sur les questions de cohésion et réconciliation ;*
- *La mise en location des terres pour l'exploitation en lieu et place de vente ;*
- *La cartographie des villages et la délimitation précises des entités administratives locales par les autorités provinciales et nationales ;*
- *La vulgarisation d'une liste des tribus constitutives de la RDC, en indiquant leurs provinces, territoires, groupements et localités par les autorités provinciales et nationales ;*
- *L'imposition de la paix par les autorités provinciales et nationales et le renforcement des capacités des chefs locaux sur les lois foncières en vigueur en RDC.*

5.1.2. Propositions émises par des déplacés hutu

- *L'organisation de rencontres sportives régulières en vue de rapprocher les différentes les autorités ;*
- *La mise en place par les autorités locales d'une institution mixte sous forme de barza intercommunautaire pour débattre les différentes questions sur la cohésion sociale et la cohabitation pacifique entre les différentes communautés ;*
- *L'octroi de l'autorisation aux Hutu de s'organiser à l'interne afin qu'ils s'identifient et obéissent à un chef, devant être subordonné à une autorité locale ;*
- *La conscientisation des membres des communautés locales sur l'existence de de Hutu congolais ;*

- *L'implication des autorités de Kinshasa pour aider les Hutu en cas de problème, mais aussi pour prendre des mesures visant à bannir la haine envers les Hutus ;*
- *La construction de belles routes de communication afin de permettre l'évacuation des produits vivriers sur les marchés notamment à Bunia ;*
- *La construction de bonnes écoles afin que les enfants de cette région puissent étudier dans des bonnes conditions.*
- *Le renforcement des capacités des Chefs des chefferies, de groupement et des localités sur les notions foncières et sur les tribus constitutives de la RDC ;*
- *La promotion et l'appui des initiatives locales de cohésion et de développement.*

De manière générale, les recommandations adressées par les populations locales qu'il s'agisse des communautés autochtones ou des déplacés hutu, insistent sur la cohésion sociale et le vivre ensemble. Cependant du côté de l'élite politique et sociale, il est demandé au pouvoir public d'organiser le recensement et le retour des déplacés hutu. Cependant, une certaine tendance trouve dangereux des voies de retour forcé, et insiste sur la nécessité de cohabitation pacifique tout en spécifiant le statut des déplacés. Au regard de ces tendances, du reste, moins radicales, dans une large mesure, il ressort qu'il est plutôt nécessaire de mettre en place des politiques cohérentes de cohabitation pacifique et de développement que les approches institutionnelle et organisationnelle pourraient soutenir à travers des actions efficaces aux niveaux local, provincial et national.

5.2. Actions concrètes pour la cohésion sociale et le vivre ensemble dans les zones d'installation des déplacés hutu en Ituri.

5.2.1. Au niveau local

Au vu des diverses recommandations, il est primordial de mettre en place une institution mixte permanente sous forme de barza intercommunautaire pour débattre les différentes questions sur la cohésion sociale et la cohabitation pacifique entre les différentes communautés. Cette structure pourrait s'atteler à identifier et vulgariser les différences en matière d'habitudes et de coutumes entre les communautés. Elle aurait pour tâches de démonter les rumeurs, les stéréotypes et les préjugés qui sont répandus sur les uns et les autres.

Cette action pourrait être renforcée par la promotion d'un système local de médiation et d'arbitrage sur les conflits fonciers.

Ensuite, il faudrait entreprendre une campagne de sensibilisation et d'information sur le régime foncier en RDC et les différentes compétences, notamment des autorités coutumières. La Constitution, en son article 34 alinéa 2 stipule que « L'État garantit le droit à la propriété individuelle ou collective acquis conformément à la loi ou à la coutume » garantit le droit sur le bien acquis conformément à la coutume. En outre, la loi confère à la coutume un statut de droit positif à l'instar de la loi, car la constitution ne renvoie plus la coutume à se conformer à la loi pour être applicable mais, simplement à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Or, les coutumes reconnaissent un droit foncier aux communautés locales traditionnelles, et cette situation de facto ne va pas à l'encontre de l'ordre public tant qu'elle n'est pas en opposition à la propriété foncière de l'État¹⁴⁹.

Encourager également les mécanismes et les institutions actifs au niveau local œuvrant pour la cohabitation pacifique et la cohésion sociale inter et intracommunautaire. Ensuite, analyser les modalités de coordination des initiatives existantes. En effet, il s'avère que les relations entre les acteurs locaux et internationaux de construction de la paix sont marquées par la rivalité et l'absence de coopération, ayant pour effet de réduire l'efficacité de leurs initiatives¹⁵⁰. Des initiatives de paix sont déjà à l'œuvre dans cette partie de la province de l'Ituri. La plus connue et la plus étendue est celle du « Réseau Haki na Amani », initiée par des ONGs et des églises, qui a commencé au début de 2004, active dans la réconciliation entre les communautés. Ensuite le volet sécurité communautaire a été incorporé dans le programme. La troisième phase concerne les aspects économiques de conflit, notamment les conflits fonciers, l'exploitation forestière, l'exploitation aurifère et l'exploitation pétrolière. Le réseau Haki na Amani a pu constituer un réseau de plus d'une centaine d'Initiatives Lo-

¹⁴⁹ ONU HABITAT, Analyse du régime foncier et social dans les provinces du Nord Kivu, du Sud Kivu et de l'Ituri en République Démocratique du Congo, https://unhabitat.org/sites/default/files/2019/10/analyse_du_regime_foncier_est_de_la_rdc.pdf

¹⁵⁰ Swiss Peace, International and Local Actors in Peacebuilding: Why Don't they Cooperate?, Sara Hellmüller, Berne, 4/2014

cales de Paix (ILP) dans les territoires de Djugu et Irumu. Il existe également des dizaines de « Noyaux Pacifistes de Mamans » dans une centaine de villages.

Sur le plan économique, il faudrait encourager et renforcer les activités sociales et économiques qui favorisent les relations interpersonnelles intra et intercommunautaires, les rencontres intrercommunautaires à l'exemple des rencontres sportives, les cultes communs et œcuméniques, les marchés agricoles, etc.

Mais aussi, former les associations des jeunes à la cohabitation pacifique et au vivre ensemble.

Et intégrer dans les curricula des formations scolaires des modules d'éducation à la paix en tenant compte du contexte multiculturel. Enfin, il faudrait encourager la participation des déplacés hutu au pouvoir local, notamment dans les réunions intercommunautaires de prise de décisions ou d'orientation de l'avenir culturel, sécuritaire, économique des zones d'installation. Cette forme de participation réduirait les frustrations ou sentiments d'exclusion.

5.2.2. Au niveau du Gouvernement provincial de l'Ituri

A ce niveau nous préconisons les mesures suivantes :

- Renforcer les capacités des Chefs des chefferies, de groupement et des localités sur les notions des politiques et des lois relatives au foncier en vigueur en RDC.
- Déterminer les limites territoriales entre chefferies, entre groupements au sein des chefferies et entre villages au sein des groupements. Avec la vulgarisation des GPS, ce travail peut se faire au niveau local avec l'aide des coopérations bilatérales et multilatérales ou d'ONGs internationales.
- Cartographier et borner les propriétés individuelles pour réduire le nombre de conflits fonciers et les ventes multiples
- Délivrer des titres de propriété à toute personne ayant obtenu régulièrement une propriété foncière. À cet effet, il conviendra d'organiser des campagnes de mesurage et de bornage conformément aux procédures définies par la loi foncière. À défaut, de plus en plus, dans d'autres zones de la RDC, comme au Sud-Kivu, les organisations de la société civile accompagnées par des partenaires internationaux

ont réussi à mettre en place un système de sécurisation foncière individuelle et collective par des titres intermédiaires et légitimes coutumiers permettant de faire valoir des droits fonciers même à l'absence des titres légaux dont l'acquisition exige des frais exorbitants dont ne disposent pas la plupart de paysans. Ces titres intermédiaires sont accessibles à vil prix, et leur acquisition tient compte des compromis des voisins.

- Identifier et dénombrer les déplacés hutu présents en Ituri : En fonction du statut de chacun, appliquer les lois et les conventions nationales pertinentes pour permettre à chacun d'être traité dans la dignité et le respect des droits de l'homme. Ce travail devrait se faire conjointement avec le gouvernement du Nord-Kivu. De plus, ce dernier devrait s'occuper de la sécurisation des routes pour éviter que des personnes ne soient victimes des violences à cause de leur origine ethnique.
- Mettre en place une barza intercommunautaire chargée de veiller à la cohésion sociale entre les groupes ethniques en Ituri : Cette barza devrait être constituée de tous les groupes ethniques vivant en Ituri, la barza intercommunautaire est un espace de dialogue permanent pour prévenir des conflits intercommunautaires et prôner les valeurs du multiculturalisme, de l'unité et de la paix. A ce titre, elle jouera le rôle de décompresseur des tendances ethnocentristes. Les expériences observées dans les autres Provinces de l'Est, notamment au Nord-Kivu et au Sud-Kivu font leur preuve depuis plusieurs années.
- Concevoir et promulguer un édit provincial sur le droit coutumier : Dans l'attente d'une Ordonnance présidentielle portant sur le droit de jouissance des terres acquises par voie coutumière, élaborer et promulguer un édit provincial réglant les rapports entre les chefs coutumiers, les chefs terriens et exploitants agricoles en matière de gestion des terres coutumières. Ce type d'édit a été déjà promulgué au Nord-Kivu¹⁵¹.

¹⁵¹ Il s'agit de l'édit n°002/2012 du 28 juin 2012 du Gouverneur du Nord-Kivu.

5.2.3. Au niveau du Gouvernement national :

- Entreprendre tout ce qui est possible pour ramener la paix et la sécurité dans la partie orientale du pays, spécialement en Ituri et au Nord-Kivu ;
- Organiser une campagne dans la partie orientale sur les ethnies qui peuplent cette partie, spécialement celles qui sont partagées avec les pays limitrophes de l'Est, comme le Burundi, l'Ouganda et le Rwanda ;
- Vulgariser et sensibiliser les populations et les autorités sur le régime foncier du pays ainsi que sur l'administration et les différentes compétences dans ce domaine ;
- Réaliser une cartographie parcellaire de l'ensemble du pays afin de clarifier le statut de toutes propriétés foncières ;
- Élaborer et mettre en œuvre une politique visant à permettre à tous les Congolais d'accéder à la propriété foncière, en désengorgeant les zones trop densément peuplées vers des territoires moins habités ;
- Restaurer l'autorité de l'Etat par une justice équitable et sensible au conflit, et par la sécurisation des personnes et des biens sans discrimination. De même, l'État congolais doit sécuriser ses frontières, spécialement celles frontalières avec l'Ituri où il est signalé des entrées incontrôlées qui renforcent le sentiment d'invasion de l'Ituri par des populations étrangères, et attisent même temps la haine et la méfiance ;
- Mettre fin à l'activisme des groupes armés dans plusieurs zones de l'Ituri. Dans nombre de cas, les groupes armés se cherchent des alliés dans divers groupes ethniques. Des alliances, individuelles, sont souvent attribuées aux groupes ethniques, créant de la méfiance voir des comportements violents des uns envers les autres au nom d'une auto-défense supposée ou réelle ;

Les actions ci-haut proposées doivent trouver leur ancrage sociologique et psychologique dans une structure sociale appelée à s'adapter aux nouvelles dynamiques liées au contexte actuel. L'approche de transformation des conflits semble indiquée pour impulser une culture de la paix fondée sur la cohésion sociale et le vivre ensemble.

5.3. Approche de transformation des conflits comme un mécanisme de règlement et de prévention des conflits dans les zones d'installation des déplacés hutu en Ituri.

L'approche de transformation des conflits se présente ici comme une stratégie de construction de la paix par le bas. Elle est proposée comme un levier incontournable dans les processus globaux de construction de la paix en Ituri en considérant les rapports systémiques entre les différents niveaux de la structure sociale.

La mise en œuvre d'une action de transformation des conflits est envisagée en trois stratégies complémentaires à savoir : la recherche-action participative, la mise en place des structures locales de dialogue et l'implémentation des actions de développement local.

5.3.1. La Recherche Action Participative (RAP)

La RAP est le point d'entrée de toute la stratégie à mettre en place. Elle permet de déterminer avec les communautés locales, à travers une recherche participative les conflits persistants, leurs causes récurrentes et leurs conséquences d'une part, et les actions et stratégies de transformation des conflits et de développement local, d'autre part. Au regard des résultats de la recherche, il est important de définir deux axes prioritaires d'analyse et d'intervention : le foncier et les stéréotypes identitaires.

L'opérationnalisation de la RAP peut comprendre les étapes suivantes :

1. Réalisation des activités préliminaires : Elaboration de la note conceptuelle et identification des ressources de mise en œuvre.
2. Définition des acteurs à impliquer :

La RAP devrait impliquer les représentants des diverses composantes sociales suivantes dans les zones ciblées :

- **Des membres des communautés :** Des hommes, des femmes, des jeunes reconnus avec des positions sociales bien connues dans les milieux.
- **Des leaders sociaux et communautaires :** Il s'agit de membres des communautés ayant une certaine notoriété légitime et dont l'opinion est susceptible d'influencer (positivement ou négativement) les autres membres des communautés.

- **Des confessions religieuses :** Églises œuvrant dans les milieux : l'Église catholique, Adventistes du 7^{ème} jour, Anglican, Église Protestante, Églises de réveil, Musulmans, etc.
- **Des organisations de la société civile locale :** Ils proviendraient de structures non étatiques et apolitiques œuvrant dans divers domaines (transformation des conflits, environnement, bonne gouvernance, droit de l'homme, sécurité, etc.).
- **Des organisations des jeunes et des femmes :** Il s'agit de regroupements associatifs des jeunes et des femmes dont les actions s'inscrivent principalement dans la défense et la promotion des intérêts spécifiques.
- **Des autorités locales et coutumières :** Agents et responsables des services étatiques au niveau local : Administrateurs de Territoire, les Chefs de Poste, les Chefs de Centre, les Chefs de Chefferie, les Chefs de Groupement, les Chefs de Village.
- **Les services de sécurité au niveau local :** Services étatiques qui œuvrent au niveau local : FARDC, la police, l'Agence nationale des renseignements, la Direction Générale de Migration.

3. Méthodologie

La méthodologie comprend les étapes suivantes :

- La production des outils méthodologiques. La formation/le renforcement des capacités (RC) de l'équipe de recherche sur la Rap. Collecte des données.
- L'analyse des données.
- La rédaction d'un rapport préliminaire.
- L'organisation d'un atelier de restitutions des résultats intermédiaires.
- L'élaboration du rapport final et sa publication dans un format scientifique.
- La restitution auprès des décideurs et autres acteurs influents suivie de l'élaboration d'un mécanisme de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

5.3.2. Constitution et mise en place des structures de dialogue et médiation

La stratégie de mise en place de structures locales de dialogue et de médiation renforce la résilience communautaire face aux conflits récurrents. Ces structures finissent par devenir des éléments de l'organisation sociale et développer des nouvelles représentations sous forme de schèmes ou référentiels culturels. Elles sont l'émanation des communautés à l'issue de la RAP.

Les structures de dialogue et de médiation doivent être accompagnées à moyen terme toute en veillant à leur autonomisation par la légitimité et l'appropriation sociétale.

5.3.3. Implémentation des actions de développement

Les axes prioritaires, notamment le foncier et l'identité seront plus valorisés à travers des projets économiques et sociaux : microfinance (MUSO ou AVEC) ; construction des écoles, des terrains des jeux, des hôpitaux et centres de santé, des marchés communautaires ; etc. Ces projets peuvent capitaliser sur l'existant, en particulier les apports économiques et sociaux des déplacés qui sont appréciés par les autochtones. Il s'agirait de voir comment ce type de contribution pourrait être développé et utilisé comme des passerelles entre les communautés, en permettant de réduire les inégalités entre elles et par conséquent de faire de la croissance un bien commun, partagé. Cette approche devrait aider à réduire considérablement les peurs liées à la force économique que les déplacés sont en train d'acquérir dans les zones où ils sont installés.

Pour accroître les chances de réussite, les actions de développement devraient fédérer l'ensemble des intervenants étatiques et non étatiques qui agissent actuellement de manière peu coordonnée.

Conclusion

L'Ituri avec des densités de populations très variables par zones et territoire dispose toujours de terres disponibles. Malgré cela, les litiges fonciers y sont aussi nombreux que complexes et constituent un des facteurs des conflits violents dans la province. Même si jusqu'à présent la cohabitation entre les migrants hutu, accueillis dans diverses chefferies, et les autochtones n'a été troublée par aucun incident violent, la situation reste volatile. Car en dépit d'apports reconnus des Hutu en matière de création d'opportunités économiques notamment à travers un accroissement significatif et diversifié de la production agricole qui a contribué à désenclaver les zones où les Hutu sont établis et leurs alentours, une forte méfiance, voire une certaine hostilité se développe à leur égard. Elle est fondamentalement basée sur un doute persistant sur l'identité de ces « Banyabwisha », renforcée par des rumeurs, des préjugés et des stéréotypes, et la peur de l'importance économique croissante que prennent les Hutu, susceptible d'accroître leur poids politique. Cela alimente une sorte de théorie du complot, des soupçons d'un agenda caché, et des projets de « balkanisation » de la région.

Cette méfiance des autochtones à l'égard des Hutu est renforcée par la transposition des conflits entre Nande et Hutu du Nord-Kivu en Ituri. En effet, les Nande étant de plus anciens migrants en Ituri considèrent la venue des Hutu comme une menace à leurs différentes positions économiques acquises. C'est pourquoi des groupes nande bloquent régulièrement des Hutu en déplacement vers l'Ituri et alimentent des campagnes récurrentes de mise en doute de l'identité congolaise des Banyabwisha. Lors des entretiens réalisés, certaines personnes ont affirmé que parmi les personnes qui alimentent le conflit, figurent des politiciens, intellectuels et membres de communautés nande vivant au Nord-Kivu et à Boga.

L'attribution de terrains aux Hutu par les chefs de chefferies qui en ont normalement les prérogatives est régulièrement soumise à des remises en cause surtout par des jeunes. Selon les procédures en usage, une fois que la redevance exigée par la coutume est donnée au chef, dans le cas d'espèce il s'agit de deux chèvres, le requérant reçoit en échange un terrain d'un hectare. Pour les Hutu, une fois acquise, cette terre est considérée comme une propriété avec tout ce que cela comporte comme droits

d'usus, fructus et abusus. A contrario, certains autochtones considèrent que ces propriétés doivent rester dans le patrimoine foncier communautaire, et les acquéreurs ne pouvant que les exploiter en tant qu'usufruitiers.

Chez les populations autochtones, hôtes, une frange de la population constituée surtout de jeunes conteste la compétence du chef en matière d'attribution du droit de propriété foncière. Car, elle considère que les terres constituent une propriété communautaire. Ce régime de propriété communautaire est en totale opposition avec la propriété individuelle présumée par les migrants hutu sur les propriétés acquises. Cette situation est porteuse de conflictualités. Les droits acquis par les déplacés selon la coutume sont contestés par quelques-uns des autochtones qui ne reconnaissent pas le droit de ces étrangers sur leur sol.

Par ailleurs, sur le long terme, les perspectives des migrants sont également en totale opposition avec celles d'une frange d'autochtones. Alors que les migrants souhaitent s'installer durablement, le vœu le plus ardent d'une partie des autochtones est que le séjour des Banyabwisha soit le plus court possible, avec un retour rapide chez eux.

Pour résoudre les différents conflits et favoriser la cohésion sociale, quelques structures et mécanismes sont déjà opérationnels au niveau local. Il s'agit d'abord de l'intermédiation directement réalisée par les chefs eux-mêmes, ensuite l'organisation de « Barza intercommunautaires ». Également, pour favoriser le rapprochement des communautés, des rencontres intercommunautaires et sportives sont organisées. De plus, diverses institutions sont impliquées dans des initiatives variées de cohabitation et de cohésion intercommunautaires. Ce sont principalement des églises, des ONGs locales et internationales, des structures d'aide multilatérales spécifiquement des agences des Nations Unies et de la MONUSCO.

Au regard de la problématique de déplacement interne en RD Congo, cette question mérite une attention particulière pour la paix dans l'ensemble du pays. Elle pourrait être un cas d'écoles permettant de créer un modèle de résolution de conflits liés à l'accès des ressources et surtout aux questions d'identités « transfrontalières » dans toute la partie orientale de la RDC. Une approche de transformation des conflits a été proposée. Elle se base sur la combinaison d'une approche multidimensionnelle

et multi acteurs. Il s'agit notamment de prendre les institutions comme socle de la transformation des conflits, appuyés par l'État en exerçant correctement ses fonctions régaliennes (sécurité, justice, etc.), avec une bonne coordination de plusieurs acteurs non étatiques locaux et multilatéraux qui interviennent déjà dans cette partie de l'Ituri.

Annexe

Quelques initiatives et institutions en matière de promotion de la paix et dans le foncier

A1. Associations locales et confessions religieuses

A1.1. L'association Justice-Plus

C'est une organisation de promotion et de défense des droits de l'homme, créée le 3 novembre 1996 à Bunia (Ituri). Au départ elle avait pour but la vulgarisation du droit judiciaire congolais dont l'ignorance par les justiciables était à l'origine de la perte d'un nombre important de procès. Avec le temps, l'association a étendu son champ d'action aux droits humains dans leur globalité par leur vulgarisation.

Depuis 1999, en considérant la situation des guerres interethniques que connaît l'Ituri, Justice-Plus a intégré parmi ses buts la prévention et la gestion pacifique des conflits¹⁵². En 2017, Justice Plus a réalisé une étude sur les conflits fonciers en Ituri et spécialement dans les territoires d'Aru, Djugu, Irumu et Mahagi¹⁵³.

A1.2. Le Conseil des confessions religieuses de l'Ituri (CCRI)

C'est une plateforme créée le 10 mars 2001 qui regroupe en son sein toutes les confessions religieuses œuvrant en Ituri. Elle constitue un cadre de dialogue, de concertation et d'analyse de la situation de la Communauté afin d'aider l'autorité et la population en impliquant les religieux dans la recherche de la paix, la résolution des conflits liés à la jouissance des droits de l'homme et la dignité de la personne humaine y compris la promotion de la Justice et la réconciliation en luttant ainsi contre les antivaleurs.

C'est le 10 mars 2005 que l'organisation prend le nom de Conseil des Confessions Religieuses de l'Ituri après d'autres appellations, avec la mise sur pied du Comité de gestion de ce réseau. Le CCRI a dans ses objectifs la construction de la paix et d'un État de droit¹⁵⁴.

¹⁵² <http://www.reseau-rafal.org/node/179>

¹⁵³ <file:///C:/Users/CHRIST~1/AppData/Local/Temp/landconflict-in-ituri.pdf>

¹⁵⁴ <http://www.iblogyou.fr/CCRI>

A1.3. Le Réseau Haki na Amani (RHA)

Le RHA est une organisation inter communautaire congolaise dédiée à la paix et au rapprochement entre les communautés. Il a été créé en 2004 sous l'impulsion de Pax Christi, Pays Bas. RHA a été constitué suite aux conflits ethniques qui ont surgi en 1998 et 2004, et ont motivé des organisations et des confessions religieuses locales à se mettre ensemble pour promouvoir la paix et la réconciliation entre les communautés en Ituri. Aujourd'hui, ce réseau compte sept organisations membres : la Commission Justice et Paix (CDJP) Mahagi, CDJP Bunia, CPJP Mambasa, l'Église du Christ au Congo Synode de l'Ituri, l'asbl Appui à la Communication Interculturelle et à l'Autopromotion Rurale (ACIAR), le Forum des Mamans de l'Ituri (FOMI) et le Congrès International Congolais (CIC).

Le RHA intervient principalement dans les domaines de la démocratie, la bonne gouvernance, la sécurité des communautés, la réconciliation et les conflits fonciers et sur les ressources naturelles. RHA couvre tous les cinq territoires de l'Ituri et opère à travers son réseau de membres sur base des priorités stratégiques suivantes : l'analyse des contextes et la recherche sur plusieurs sujets, le développement du partenariat dans les cinq territoires, la constitution d'un espace de dialogue et de consultation entre les différents acteurs et le plaidoyer à différents niveaux¹⁵⁵.

A2. Les ONGs internationales : RCN Justice et Démocratie active sur les questions foncières : sensibilisation et fourniture d'équipements

L'ONG RCN appuie le cadastre et ses opérateurs à travers la fourniture d'équipements techniques pour le bornage, et la construction du bâtiment des Affaires foncières où tous les titres seront catalogués. RCN participe, par ailleurs, à la sensibilisation de la population sur leurs droits en matière foncière à travers la production et la diffusion de dépliants, d'affiches et des émissions radiophoniques. RCN fait également des représentations théâtrales et des conférences débats. Elle assure des formations aux autorités coutumières et politiques ainsi qu'à des personnels judiciaires et administratifs en droit foncier.

¹⁵⁵ <https://www.international-alert.org/sites/default/files/publications/201012FormationDeFormateurs.pdf>

A3. Institution étatique : La commission foncière de l'Ituri

La création de la commission foncière de l'Ituri a été encouragée par la Commission européenne. Elle a pour mandat d'accompagner les communautés locales en conflit sur les questions foncières vers un processus de négociation pour rendre possible une résolution des conflits¹⁵⁶. Elle établit des relations constructives avec les différentes instances impliquées dans la gestion de la terre et des conflits qu'elle génère.

Pour cela, la commission dispose de deux outils, à savoir la vulgarisation de la loi foncière et la médiation entre parties en conflit. Les membres de la commission foncière sont des personnes de référence pour orienter la population concernant la loi foncière. Bien formés au contenu de la loi foncière, ils disposent des compétences nécessaires à la vulgarisation de cette loi. Ils sont enseignants, responsables de culte, acteurs du monde associatif ou culturel, provenant de la société civile, chefs coutumiers, les chefs de quartier ou d'avenue, les chefs de collectivité, le conservateur des Titres immobiliers et le chef de division du cadastre, etc.

La Commission foncière reconnue en 2008 par un arrêté du gouvernorat, se déplace dans les territoires et aide les autorités compétentes à l'identification d'éventuels conflits et à leur résolution à l'amiable.

A4. La coopération multilatérale : Le projet « Planification communautaire foncière participative »

Ce projet a été lancé le 3 septembre 2018, par ONU-Habitat avec le financement de l'agence britannique d'aide au développement, DfID. Il s'inscrit dans la stratégie internationale de soutien à la sécurité et la stabilisation pour l'est de la République démocratique du Congo (RDC). Il vise à renforcer l'autorité de l'État et de ses différents démembrements ainsi que la résilience socioéconomique de la population, notamment des femmes et des jeunes¹⁵⁷.

Son but est d'améliorer la gouvernance foncière locale afin d'aider les communautés, au niveau des groupements, à trouver des solutions de manière participative et inclusive aux problèmes fonciers qui sapent la

¹⁵⁶ <https://iturionline.blogspot.com/2009/09/rd-congo-ituri-la-commission-europeenne.html>

¹⁵⁷ <http://adiac-congo.com/content/ituri-la-planification-communautaire-fonciere-participative-en-voie-detre-mise-en-oeuvre>

paix sociale. Le projet pilote concerne les groupements de Mayalibo, Pimbo et Pitsho. A travers ce mécanisme, le gouvernement provincial de l'Ituri, avec l'appui de son partenaire ONU-Habitat, veut améliorer la gouvernance foncière locale de manière concertée et efficace afin de contribuer à l'émergence d'une paix sociale et d'une croissance économique durable au bénéfice de ces communautés. C'est un outil réunissant à la fois les acteurs étatiques, le secteur privé, la société civile, les concessionnaires et les confessions religieuses autour des chefs locaux pour des travaux de planification spatiale. Le projet pilote est implanté à Pimbo, en territoire de Djugu.

Dans ce cadre, des équipements nécessaires ont été remis à la Province. Ils sont composés d'une station totale, un système de géolocalisation, un système de positionnement global différentiel, un drone de cartographie

Bibliographie

B1. Livres et Revues

1. Cuvelier, Jeroen., Marysse, Stefaan. « Les enjeux économiques de la guerre en Ituri » *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2002-2003*, disponible au <http://www.ua.ac.be/objs/00110846.pdf>
2. Fahey, Dan. (2013). *L'Ituri : or, questions foncières et ethnicité dans le nord-est du Congo*, Institut de la vallée du rift, Projet Usalama, The Rift Valley Institute.
3. Fonds de Cohérence pour la Stabilisation (FCS) et Fonds pour la consolidation de la paix (PBF), *Projet Pamoja kwa Amani : « Ensemble pour la paix »*, GoRDC et ISSSS, 2017-2019
4. Fortes, Mayer., Pritchard. Evant. (1940) *African Political Systems*, International African Institute, London, Oxford University Press.
5. Gboro Tsumbu Jean. (2017). « Dynamique des conflits armés en province de l'Ituri de 1999 à 2015 » *International Journal of Innovation and Applied Sciences*, Vol. 21 No. 3, disponible au www.issr-journals.org/links/papers.php?journal=ijias&application=pdf...17
6. *Global report on Internal Displacement*. (décembre 2014). <https://www.internal-displacement.org/global-report/grid2018/>
7. GRET, *Etude sur la problématique foncière au Nord-Kivu, RDC*, https://blog.ccf-d-terresolidaire.org/grandslacs/public/etude_problematique_fonciere_au_nord_kivu_-_rdc_-_ccfd_fat_gret_-_janv_2010.pdf
8. https://unhabitat.org/sites/default/files/2019/10/analyse_du_regime_foncier_est_de_la_rdc.pdf
9. Huggis Christopher David. (2010). *Terre, pouvoir et identité. Les causes profondes des violents conflits dans l'Est de la RD Congo*, <https://www.researchgate.net/publication/322959206>
10. Human Rights Centre. (August 2008). *Payson center for international development, Int. Centre for Transitionals Living with: Fear, a population based survey on attitudes about Peace, justice and Social Reconstruction in eastern Democratic Republic of Congo*, page 39

11. IDM et NRC, Rapport mondial 2018 sur les déplacements internes, <https://www.internal-displacement.org/global-report/grid2018/downloads/misc/2018-GRID-Highlights-FR.pdf>
12. IDMC, Rapport mondial sur le déplacement interne 2019, <http://www.internal-displacement.org/global-report/grid2019/french.html>
13. IKV pax Christi. (avril 2007). Les migrations transfrontalières des Mbororo au nord-est de la RD Congo. Etude de cas au Haut Uélé et au Bas Uélé.
14. IPIS, réalisé par Guillaume de Brier, Hans Merket, Rapport de monitoring, Projet pilote de monitoring de l'or artisanal à Mambasa, Ituri, Anvers, septembre 2017, https://www.resolve.ngo/docs/phase-iii-monitoring-report_fran%C3%A7ais_compressed.pdf
15. IUCN et OCEAN, réalisé par Bernard Abdala et Cyrille Adeba, Etude sur l'importance de l'exploitation artisanale de bois d'oeuvre dans les territoires de Mambasa et d'Irumu, <http://www.ocean-rdc.org/data/documents/lrap2013.pdf>
16. Marchal, J.(1999). Travail forcé pour le cuivre et pour l'or. L'Histoire du Congo 1910 – 1945, Tome 1, Ed. Paula Bellings, , pp. 210, 298
17. Mauss Marcel . (1923). Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », Article originalement publié dans l'Année Sociologique, seconde série, 1923-1924, <http://www.sietmanagement.fr/wp-content/uploads/2016/04/marcel-mauss.pdf>.
18. Meesen J.M.T.(1951). *Monographie de l'Ituri: Histoire, Géographie, Économie* (Bruxelles: Publication de la Direction de l'Agriculture, des Forêts, de l'Élevage et de la Colonisation, 1951), p. 185.
19. Muchukiwa Bosco (2016). *Identités territoriales et conflits dans la province du Sud-Kivu, R. D. Congo*, Genève: Globethics.net.
20. Musila, Cyril., Economie et géopolitique du Kivu : territoire et espace frontalier oriental de la République Démocratique du Congo, http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1047_fr.html, 2015.
21. Observatoire des situations de déplacement interne, Conseil Norvégien des Réfugiés, <https://www.internal-displacement.org/global-report/grid2019/>

22. ONU HABITAT, Analyse du régime foncier et social dans les provinces du Nord Kivu, du Sud Kivu et de l'Ituri en République Démocratique du Congo,
23. PNUD, Province du Nord Kivu : pauvreté et conditions de vie des ménages, mars 2009, [www.undp.org/content/dam/dem_rep_congo/docs/..](http://www.undp.org/content/dam/dem_rep_congo/docs/)
24. Pottier, Johan, (2009), « Representations of ethnicity in the search for peace: Ituri, Democratic Republic of Congo », *African Affairs* 109/434 p. 37
25. Puijebroek, Joost van. (2009). *IKV Pax Christi : analyse de contexte de l'Ituri*,
26. Puijebroek, Joost van. (2009). *IKV Pax Christi : analyse de contexte de l'Ituri*.
27. Puijebroek, Joost van. (2010), Land conflict in Ituri : a mortgage from the past hindering the future. IKV Pax Kristi. The Hague.
28. République démocratique du Congo. (2008). « Loi organique n° 08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces », *Journal Officiel*, N° spécial, 2008.
29. Sungura, A, Soest, B. van et Kitonga Limbo. (2019). *La résurgence des violences en Ituri ? la crise de Djugu*, Rapport de recherche CICR.
30. Swiss Peace, International and Local Actors in Peacebuilding: Why Don't they Cooperate?, Sara Hellmüller, Berne, 4/2014
31. Thiry, Edmond. (2004). *Une introduction à l'ethnohistoire des Hema du Nord*, Tervuren: Musée royal de l'Afrique centrale, p. 109–113.
32. UNHCR, Appel global 2009 du HCR - actualisation, République démocratique du Congo
33. Vircoulon, Thierry. (2005). L'Ituri ou la guerre au pluriel, De Boeck Supérieur , « Afrique contemporaine », 2005/3 n° 215 | pages 129 à 146, <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2005-3-page-129.htm>
34. Vlassenroot, Koen., Raeymakers, Tim., Le conflit en Ituri, L'Afrique des Grands lacs, Annuaire 2002-2003, <http://www.legal-tools.org/doc/702fe5/>
35. Weber Max. (2013). *La domination*, trad. D'I. Kaliniwski, Paris, LA D2couvertes, 2013

36. White Stacey, Et maintenant quoi ? La réponse internationale face au déplacement interne en République démocratique du Congo, Brookings, Institution.
37. Young, Crawford., Turner, Thomas. (1985). *The Rise and Decline of the Zairian State* (Madison: The University of Wisconsin Press), p. 326.

B2. Sites web

1. <file:///C:/Users/CHRIST~1/AppData/Local/Temp/landconflict-in-ituri.pdf>
2. <http://adiac-congo.com/content/ituri-la-planification-communautaire-fonciere-participative-en-voie-detre-mise-en-oeuvre>
3. <http://afrikarabia.com/wordpress/m23-chronologie-dune-rebellion/>
4. http://www.congovirtuel.com/page_province_ituri.php
5. <http://www.iblogyou.fr/CCRI>
6. <http://www.reseau-rafal.org/node/179>
7. <https://24hcongo.net/rdc-pas-de-justice-pour-les-massacres-de-yumbi-en-2018/>
8. <https://afrique.lalibre.be/4417/rdc-tensions-entre-hutus-et-nandes-font-craindre-une-explosion-au-nord-kivu/>
9. <https://data.humdata.org/dataset/rdc-statistiques-des-populations>
10. https://displacement.iom.int/system/tdf/reports/20200324_IOM_DRC_MT_Dashboard_Ituri_R2_FINAL.pdf?file=1&type=node&id=8382
11. https://displacement.iom.int/system/tdf/reports/20200324_IOM_DRC_MT_Dashboard_Ituri_R2_FINAL.pdf?file=1&type=node&id=8382
12. <https://drcongo.iom.int/sites/default/files/PDF/sitreps/Fac%20sheet%20sur%20les%20activit%C3%A9s%20de%20l'OIM%20en%20Ituri.pdf>
13. <https://flambeauestrdc.com/nord-kivu-peut-etre-une-voie-pour-arreter-les-deplacements-massifs-des-populations-hutus-vers-lituri/nord-kivu/>

14. <https://iturionline.blogspot.com/2009/09/rd-congo-ituri-la-commission-europeenne.html>
15. <https://news.un.org/fr/story/2020/01/1059631>
16. <https://www.britannica.com/place/Ituri-Forest>
17. <https://www.ins-nordkivu.org/generales/statistiques/statistiques-demographie-nordkivu.php>
18. <https://www.internal-displacement.org/sites/default/files/inline-files/2019-Africa-report-fr.pdf>
19. <https://www.international-alert.org/sites/default/files/publications/201012FormationDeFormateurs.pdf>
20. <https://www.lefigaro.fr/international/rdc-les-violences-en-ituri-possibles-crimes-contre-l-humanite-voire-un-genocide-selon-l-onu-20200110>
21. <https://www.radiookapi.net/2019/09/22/actualite/societe/ituri-la-societe-civile-et-les-autorites-coutumieres-denoncent-larrivee>
22. <https://www.radiookapi.net/2020/06/28/actualite/securite/ituri-le-programme-starec-presente-le-projet-ensemble-pour-la-securite>
23. <https://www.undp.org/content/dam/unct/rdcongo/docs/UNCT-CD-OCHA-IDP-juin2017.pdf>
24. <https://www.unhcr.org/fr/news/stories/2011/2/4d511a8ec/linsecurite-permanente-menace-vie-civils-nord-kivu.html>
25. https://www.unocha.org/sites/unocha/files/Case%20study%20DRC_FR.pdf
26. <https://www.vaticannews.va/fr/afrique/news/2019-03/rd-congo-les-eveques-de-kisangani-preoccupes-par-l-insecurite.html>
27. <https://www.voafrique.com/a/familles-hutu-63-emepechees-d-exode-de-goma-vers-l-itruui/3867361.html>